

CHAPITRE SECOND

DENYS, HISTORIEN DE LA GRÈCE

CHAPITRE SECOND :

DENYS, HISTORIEN DE LA GRECE

IL Y A UNE FASCINATION DE LA GRÈCE. UN SENTIMENT RESPECTUEUX ET PRESQUE SACRÉ pour cette terre où naît notre culture occidentale, pour ce peuple cultivant la beauté et l'audace de l'universalité, pour cette langue toute de poésie et de liberté. Il y a une fascination de la Grèce : depuis deux mille cinq cents ans, elle ne cesse de nous habiter et de s'approprier une place de choix dans l'Épinal de nos idées reçues. Car cette 'Grèce' si commodément unifiée par la magie d'un mot, recouvre en fait des réalités multiples et parfois contradictoires. Sans doute serait-il d'ailleurs plus adéquat, en bien des circonstances, de modifier notre langage courant et d'évoquer, plutôt que la Grèce, l'Athènes des V^e et IV^e siècles avant notre ère : la démocratie ? c'est Athènes qui nous permet d'en comprendre les rouages, d'en saisir l'idéologie ; le 'théâtre grec' ? il est athénien, intimement lié aux cadres de la πόλις attique ; les grands hommes grecs, ces Clithène, Périclès, Démosthène ? Athéniens, bien sûr !

Les raccourcis auxquels nous condamnons souvent une vision rapide et partielle du passé n'étaient pas, loin s'en faut, absents au temps de Denys. Aussi l'historien d'Halicarnasse semble-t-il comparer l'histoire de sa propre patrie à une fresque dont seuls quelques détails auraient échappé aux outrages du Temps. Ces détails forment trois pôles, que nous allons étudier tour à tour dans les pages qui suivent. Le premier d'entre eux – l'Arcadie – peut surprendre : pourquoi Denys accorde-t-il tant d'importance à cette région pauvre et sans histoire du centre du Péloponnèse ? Nous verrons que la surreprésentation de l'Arcadie qui caractérise les *Antiquités romaines*, et tout particulièrement le premier livre de l'œuvre, s'explique par le lien généalogique et familial tissé, selon Denys, entre Arcadiens et Romains. Il faudra alors nous demander s'il n'y a pas quelque offense à offrir aux maîtres du monde une origine si peu glorieuse, et chercher la réponse à cette interrogation dans un fait paradoxal : si l'Arcadie n'a pas d'histoire, c'est qu'elle contient en elle toute l'histoire et représente une forme d'éternité de l'hellénisme. Le second pôle grec auquel les *Antiquités* dionysiennes prêtent vie est davantage conforme à ce que l'on peut attendre. Il s'agit en effet d'Athènes, qui occupait déjà pour les contemporains de Denys la place privilégiée qui reste la sienne aujourd'hui. Si l'on se souvient que l'historien d'Halicarnasse est aussi un styliste influent, chanteur fervent de la renaissance de l'Ἀττικὴ μοῦσα¹, le rôle qu'il fait tenir à la cité de

¹ DION. HAL., *DAO*, 1, 6.

Périclès au fil de ses *Antiquités romaines*, celui de référent constant pour Rome, ne surprend pas ; plus étonnant sera peut-être d'observer que, si Athènes est une cité excellente, l'*Vrbs* la surpasse en bien des domaines et gagne de cette comparaison son titre de meilleure cité du monde grec. Enfin, le troisième pôle grec valorisé dans l'œuvre historique de Denys est Sparte. Le rôle qui lui est assigné ne diffère guère de celui d'Athènes : la présentation qui est faite de ses institutions, de ses mœurs, de ses vertus politiques et militaires a elle aussi pour finalité de faire ressortir davantage les mérites romains. Après avoir analysé la représentation dionysienne de chacun de ces trois pôles, viendra le temps de la mise au point : il nous faudra alors poser la question de la nature exacte que revêtent la Grèce et l'hellénisme dans la pensée de l'historien d'Halicarnasse, mais aussi nous interroger sur les enjeux que recèle, à l'époque où se met définitivement en place l'Empire de Rome, pareille reconstruction.

Les brèves remarques qui précèdent montrent combien le traitement que Denys réserve au monde grec dans ses *Antiquités romaines* dépend, en définitive, de Rome elle-même : c'est pour mieux rendre compte de son objet d'étude que l'historien fait appel au passé lointain – l'Arcadie – ou 'classique' – Athènes et Sparte – de sa patrie. L'*Vrbs* devient dès lors, pourrait-on dire, un laboratoire d'expérimentation des valeurs et idéaux helléniques. Il y a entre ces deux mondes tels que les pense Denys une réelle interpénétration : la Grèce offre les outils pour analyser la montée en puissance de Rome et sa domination universelle, et Rome en retour, parce qu'elle fait figure de parfaite πόλις Ἑλληνίς, magnifie l'histoire grecque et lui offre une éternité que, sans elle, elle n'aurait peut-être pu conquérir.

I. L'Arcadie, berceau des Romains

Dans le premier livre des *Antiquités romaines*, celui où Denys retrace l'ethnogenèse du peuple romain, l'Arcadie occupe une place prédominante. Il n'échappe pas en effet au lecteur attentif que chacune des cinq vagues de peuplement grec qui ont donné naissance à l'*Vrbs* provient, en dernière instance, de cette région centrale du Péloponnèse. Il en va ainsi pour les Aborigènes (I, 11, 1-4), les Pélasges (I, 17, 2-3), les compagnons d'Évandre (I, 31-33), certains des hommes accompagnant Héraclès (I, 34, 2 et 42, 3), et finalement pour les Troyens eux-mêmes, descendants de Dardanos (I, 61, 1-5). Des peuples grecs que Denys place aux origines de Rome, tous sont donc reductibles à l'Arcadie, tant et si bien qu'en lieu et place de l'expression πόλις Ἑλληνίς, l'on pourrait parler à propos de Rome de πόλις Ἀρκάς !

Partant de ce constat, il nous a semblé intéressant de nous interroger sur les raisons qui expliquent le panarcadisme dionysien. Pour les démêler, il convient, dans un premier temps, d'éclairer les processus d'écriture de l'histoire que Denys met en œuvre pour rattacher à l'Arcadie les vagues successives de colonisation grecque dans le Latium. Nous nous pencherons ensuite sur les caractéristiques que l'historien attribue à l'Arcadie et à ses habitants en matière sociale, politique et culturelle. Enfin, nous analyserons les modalités selon lesquelles nous retrouvons ces caractéristiques sur le site même de Rome, à travers la peinture que proposent les *Antiquités romaines* de l'établissement évandréen.

I. 1. Rome sous le signe de l'Arcadie

Les compagnons d'Évandre sont originaires d'Arcadie : qui en douterait ? La tradition est unanime en effet à présenter le voyage du héros, de sa mère et de ses hommes depuis leur patrie péloponnésienne jusqu'au cœur du Latium. Et s'il demeure à l'époque de Denys des zones d'ombre quant à la cité dont sont originaires ces Arcadiens² ou quant à l'ascendance de leur chef³, l'essentiel de la légende fait partie de la vulgate sur les origines de Rome. De

² Évandre proviendrait de Tégée (HES., fr. 168 MERKELBACH-WEST ; VERG., *Aen.*, VIII, 459 ; OV., *F.*, I, 545), de Phénée (VERG., *Aen.*, VIII, 165), de la région du Mont Cyllène (OV., *F.*, V, 97) ou encore de Parrhasie (VERG., *Aen.*, XI, 31 ; OV., *F.*, I, 478). On cite aussi la cité de Pallantion (VARR., *De l. L.*, V, 53 ; LIV., I, 5, 1 ; DION. HAL., *AR*, I, 31, 1 ; VERG., *Aen.*, VIII, 51-54 ; PAUS., VIII, 43, 2), cité du Sud-Ouest de l'Arcadie reliée artificiellement au Palatin romain par la proximité de leurs noms ; il s'agit là d'un « processus de localisation mythique » (P.-M. MARTIN, *Mythe d'Évandre*, 1974, p. 142) sur lequel on se reportera ci-dessous, p. 137, n. 126. Pour la localisation des sites évoqués, on se reportera à la carte de l'Arcadie, ci-dessus, p. 114.

³ D'après la plus ancienne tradition, celle qui nous est parvenue par l'intermédiaire d'Hésiode, Évandre serait le fils du roi Échémos de Tégée (HES., fr. 168 MERKELBACH-WEST). Pour la plupart des auteurs postérieurs



Carte 1 : L'Arcadie (d'après M. JOST, *Sanctuaires et cultes*, 1985, pl. A)

même, l'on ne s'étonnera pas de trouver des Arcadiens au sein de la δύναμις πολλή réunie par Héraclès pour civiliser le monde méditerranéen⁴ : l'excellence démontrée par les Arcadiens à la guerre constitue depuis le *Catalogue des vaisseaux* homérique un lieu commun de la littérature grecque ; il est en outre de coutume de présenter l'Arcadie comme une région

cependant, le père du chef arcadien est le dieu Hermès, vénéré comme un ancêtre dans cette région de Grèce (VERG., *Aen.*, VIII, 138-139 ; DION. HAL., *AR*, I, 31, 1 ; PAUS., VIII, 43, 2 ; *OGR*, 5, 1).

⁴ DION. HAL., *AR*, I, 41, 1.

pourvoyeuse de vaillants mercenaires⁵. En qualifiant d’Arcadiens les hommes d’Évandre et ceux d’Héraclès, Denys ne fait donc pas œuvre originale.

Il n’en va pas de même lorsqu’il entreprend de tisser des liens entre les Aborigènes, les Pélasges, les Troyens et l’Arcadie : ici en effet, il lui faut opérer un choix parmi les traditions existantes, retenir celles qui conviennent le mieux à sa vision de l’histoire et au besoin les retravailler, afin qu’elles s’insèrent adéquatement dans son projet d’ethnogenèse du peuple romain.

a. Les Aborigènes

Sur l’origine des Aborigènes, les Anciens ont développé de nombreuses théories, et Denys, historien consciencieux, les présente l’une après l’autre, soucieux d’informer au mieux ses lecteurs⁶. Il privilégie pourtant l’une d’entre elles, en se prévalant de l’avis émis par Caton l’Ancien et G. Sempronius, « les auteurs romains les plus savants »⁷ : les Aborigènes seraient

⁵ HOM., *Il.*, II, 603-614, et notamment 604 (ἀνέρες ἀγχιμαχηταί □ « des hommes experts au corps à corps ») et 611 (ἐπιστάμενοι πολεμίζειν □ « instruits à la bataille » [trad. P. MAZON, C.U.F., 1996]). Voir aussi THC., VII, 57, 9 ; XEN., *Hell.*, VII, 1, 23 et 25. On comptait un grand nombre de mercenaires arcadiens (peut-être 4000) parmi les Dix Mille : J. ROY, *Mercenaries of Cyrus*, 1967, p. 308-309 et les tableaux des p. 303-306 ; ID., *Economies*, 1999, p. 347-349 ; T. H. NIELSEN, *Concept of Arkadia*, 1999, p. 26-28 et les remarques plus générales des p. 40-43.

⁶ Denys débute en effet son exposé par l’énumération de trois théories relatives aux Aborigènes auxquelles il refuse tout crédit (DION. HAL., *AR*, I, 10, 1-3). La première de celles-ci fait des Aborigènes un peuple autochtone. Denys fait ici référence à la célèbre étymologie qui dérive le nom des Aborigènes de la fusion de *ab* et *origo* – une étymologie présentée comme la plus satisfaisante tant par les Anciens (VERG., *Aen.*, VII, 181 ; SERV., *ad Aen.*, VII, 181 ; LYD., *De Mag.*, I, 22) que par les Modernes (voir notamment N. GOLVERS, *Latin Name*, 1989, p. 205 ; D. BRIQUEL, *Virgile*, 1992, p. 76 ; ID., *Tyrrhènes*, 1993, p. 126-127 et 139 ; ID., *Regard des autres*, 1997, p. 32 ; J. MARTINEZ-PINNA, *Caton*, 1999, p. 96-97 [voir aussi A. ERNOUT et A. MEILLET, *Dictionnaire étymologique*, 1979, p. 4, pour qui *Aborigines* pourrait être le résultat de la déformation subie par un nom de peuple très ancien sous l’effet de cette étymologie populaire]). Pour les tenants de la seconde théorie, les Aborigènes doivent leur nom à leurs errances (*ab* et *errare*, une étymologie que l’on retrouve déjà chez Hyperochos de Cumes [*FGrH* 576 F 3 = FEST., *s. u. Romam*, p. 328 LINDSAY]) : le peuple se serait formé par l’agrégation de plusieurs groupes d’hommes aux origines diverses. Pour d’autres enfin, les Aborigènes sont des colons des Ligures (sur cette dernière interprétation, voir D. BRIQUEL, *Traditions disparues*, 1989, p. 97-111) ; on se rappellera ici que Lycophron les désigne comme Βορείγονοι, ‘les hommes du Nord’ (LYC., *Alex.*, 1253). Des considérations étymologiques similaires à celles implicitement contenues dans les *Antiquités romaines* sont présentées par l’*Origo gentis Romanae* (*OGR*, 4, 1-2) ; peut-être remontent-elles, en dernière instance, à Varron (J.-CL. RICHARD, *Varron*, 1983, p. 31 ; D. BRIQUEL, *Denys et les Aborigènes*, 1993, p. 28 ; ID., *Tyrrhènes*, 1993, p. 131-132).

⁷ DION. HAL., *AR*, I, 11, 1 : οἱ δὲ λογιώτατοι τῶν Ῥωμαϊκῶν συγγραφέων voir CAT., *Orig.*, I, 4 CHASSIGNET = *FRH* 3 F I, 4 et SEMPR., fr. 1 PETER. Il va sans dire que l’allusion aux ‘plus savants des historiens romains’, dont le nom est mentionné, confère à leur point de vue légitimité et autorité, et condamne irrémédiablement les avis émis sur la question par les tenants anonymes des autres thèses (FR. HARTOG, *Rome et la Grèce*, 1991, p. 152-153). Notons d’ailleurs que Denys fait référence à ces derniers en utilisant des expressions peu valorisantes : οἱ μὲν [...] ἀποφαίνουσιν (I, 10, 1), ἕτεροι δὲ λέγουσιν (I, 10, 2), puis ἄλλοι δὲ [...] μυθολογοῦσιν (I, 10, 3). En I, 13, 2, Denys cite comme défenseurs de l’origine grecque des Aborigènes, aux côtés de Caton et Sempronius, et sans plus de précision, ‘de nombreux autres historiens’ (πολλοῖς ἄλλοις).

des Grecs ayant émigré du Péloponnèse plusieurs générations avant la guerre de Troie. Denys ne se contente pas de cette information, et reproche aux historiens qui en font mention de ne préciser οὔτε φύλον Ἑλληνικὸν οὐ μετεῖχον, οὔτε πόλιν ἐξ ἧς ἀπανέστησαν, οὔτε χρόνον οὔθ' ἡγεμόνα τῆς ἀποικίας οὔθ' ὁποίαις τύχαις χρησάμενοι τὴν μετρόπολιν ἀπέλιπον⁸. Il lui revient dès lors d'apporter les éclaircissements nécessaires, et il le fait sans retard : οὐκ ἂν ἐτέρου τινὸς εἴησαν γένους ἢ τοῦ καλουμένου νῦν Ἀρκαδικοῦ⁹. Jugement péremptoire, qui ne va certainement pas de soi pour les Romains contemporains de Denys¹⁰. L'historien se doit dès lors de rendre son point de vue convaincant. Il s'y emploie avec ténacité, tant par un patient travail de recherches que par la consciencieuse adaptation du matériau issu de celles-ci à sa propre thèse sur l'origine grecque des Romains.

Ses recherches tout d'abord. À l'époque où écrit Denys, rares sont les historiens à se pencher sur la question des Aborigènes. Tite-Live par exemple ouvre son œuvre avec l'arrivée des Troyens en Italie, et accorde peu d'attention à l'histoire antérieure du Latium¹¹. Il mentionne les Aborigènes, qu'il considère implicitement comme un peuple indigène du Latium, dans l'unique but d'évoquer leur fusion avec le peuple troyen¹². Chez le Padouan, le passé de Rome semble commencer avec la venue d'Énée dans le Latium, et les Aborigènes y jouent dès lors un rôle mineur. Denys pour sa part, qui entend démontrer le caractère grec originel des Romains, souhaite remonter plus haut dans le temps. Il lui faut donc délaisser les classiques ouvrages d'histoire et puiser plutôt aux sources antiques. Ses recherches le poussent à consulter les *Origines* de Caton, œuvre majeure pour ce qui concerne le plus ancien passé de l'Italie. C'est là qu'il trouve évoquée la thèse de l'origine grecque des Aborigènes. Denys se réfère également aux travaux de Gaius Sempronius Tuditanus, le consul de 129 a.C.n., qui adhère lui aussi à la thèse de la grécité des Aborigènes. La mention de ce Sempronius, par ailleurs peu connu, laisse entrevoir le soin mis par Denys dans sa collecte de

J.-Cl. Richard estime que Varron pourrait être du nombre (J.-CL. RICHARD, *Varron*, 1983, p. 33-35) ; mais on se demande alors pourquoi Denys, en quête de légitimation, n'aurait pas mentionné le Réatin. Selon D. Briquel qui commente le fameux πολλοῖς ἄλλοις, « il n'est pas exclu qu'il s'agisse d'une pure amplification rhétorique » (D. BRIQUEL, *Denys et les Aborigènes*, 1993, p. 36, n. 42).

⁸ DION. HAL., *AR*, I, 11, 1 : « ni [...] le peuple grec auquel ils appartenaient, ni [...] la cité d'où ils émigrèrent, ni [...] la date du départ de la colonie, ni [...] son chef, ni [...] les circonstances dans lesquelles ils quittèrent leur métropole » (trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998). Selon C. Letta, le manque de précision de Caton est dû à la 'tiédeur' qu'il éprouve vis-à-vis de la thèse qui donne une origine grecque aux Aborigènes. Caton ne serait donc pas le premier auteur à mentionner la grécité des Aborigènes, et ne ferait qu'évoquer cette thèse au passage, sans pour autant l'approuver (C. LETTA, *Italia dei mores*, 1984, p. 424-428 ; ID., *Mores dei Romani*, 1985, p. 25-28 ; voir aussi J. MARTINEZ-PINNA, *Caton*, 1999, p. 101-102). J. Bayet déjà estimait que Caton n'avait fait que poser la question « les Aborigènes sont-ils des Grecs ? » (J. BAYET, *Arcadisme*, 1920, p. 67 – mais p. 84, le savant français note, abandonnant toute réserve, que Caton associe Aborigènes et Énôtres).

⁹ DION. HAL., *AR*, I, 11, 1 : « les Aborigènes ne sauraient être les colons d'aucun autre peuple que celui appelé aujourd'hui arcadien » (trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998).

¹⁰ E. GABBA, *Dionysius*, 1991, p. 114-115 ; D. BRIQUEL, *Denys et les Aborigènes*, 1993, p. 22.

¹¹ Certes, l'épisode de la rencontre d'Évandre et d'Héraclès figure dans son *Ab Vrbe condita*, mais il n'apparaît pas dans la trame chronologique de l'œuvre, fonctionnant comme un *aition* du culte de l'Ara Maxima. Voir à ce sujet notre article sur *Évandre à Rome*, 2001, p. 838-844.

¹² LIV., I, 1, 5-9 ; voir aussi SALL., *Cat.*, 6, 1.

l'information et son souci d'exhaustivité¹³. Enfin, pour ce qui est du récit sur les établissements aborigènes en territoire réatin, c'est chez Varron que Denys puise l'essentiel de ses informations – une dette qu'il reconnaît d'ailleurs bien volontiers¹⁴, et qui ne surprend guère, puisqu'il est question de la région natale de l'érudit. Les recherches menées par l'historien d'Halicarnasse s'appuient, on le voit, davantage sur la tradition antiquaire que sur les récits des annalistes romains. C'est ce qui confère à l'exposé des *Antiquités romaines* son incomparable richesse de détails¹⁵.

Toutefois, Denys ne se contente pas de compiler les informations glanées au fil de ses lectures. Il les soumet en effet à une minutieuse réélaboration avant de les insérer dans la trame de son récit. L'objectif principal des *Antiquités*, et ce tout particulièrement dans le premier livre, consiste à prouver le caractère grec du peuple romain – une thèse ouvertement polémique. S'écartant de la vulgate véhiculée par la tradition, Denys doit se montrer d'autant plus attentif à la solidité de sa démonstration, et accorde dès lors beaucoup d'importance au travail de mise en forme des données récoltées. Aussi souligne-t-il à plusieurs reprises le soin mis à l'élaboration de son ouvrage : ἃ μὲν οὖν ἐμοὶ δύνάμεις ἐγένετο σὺν πολλῇ φροντίδι ἀνευρεῖν¹⁶. N'est-ce là que complaisance ? Non, assurément. Car, comme le donne à voir le récit sur les Aborigènes, Denys forge les données qu'il récolte chez ses prédécesseurs pour ne retenir que les éléments tendant à la démonstration de sa thèse. Dans le cas qui nous retient ici, non content de présenter la position de Caton et de G. Sempronius sur la grécité des

¹³ Selon D. Briquel, l'historien d'Halicarnasse n'a pas une connaissance directe de l'œuvre de Sempronius, et le cite par la médiation de Varron : « il ne semble guère probable que Denys lui-même soit à créditer d'une recherche personnelle aussi poussée que celle qui lui aurait permis de se référer directement à l'œuvre de Sempronius Tuditanus ». D. Briquel souligne en effet que le nom de Sempronius apparaît en cette seule occasion dans les *Antiquités romaines*, et ne figure pas dans la liste des auteurs latins que Denys affirme avoir consultés (DION. HAL., *AR*, I, 7, 3) ; à ses yeux, c'est à travers Varron que Denys aurait découvert la position défendue par Sempronius sur les Aborigènes. Pour Caton, poursuit l'historien français, le contact doit être à la fois direct et indirect, Denys ayant sans doute contrôlé ce qu'il a lu chez Varron en consultant les *Origines* (D. BRIQUEL, *Denys et les Aborigènes*, 1993, p. 26-27 et 29 ; voir aussi ID., *Tyrrhènes*, 1993, p. 133). Notons toutefois que rien n'empêche de penser qu'il en est allé de même pour Sempronius. Denys a bien pu compléter la notice varronienne par une lecture personnelle de l'œuvre de cet auteur : le soin mis à la reconstruction du passé aborigène indique en effet qu'il n'a pas ménagé ses efforts. D'autre part, nous voudrions croire en la sincérité de Denys lorsqu'il affirme avoir lu les ouvrages de nombreux historiens latins (I, 7, 3 et 89, 1) : voir E. GABBA, *Dionysius*, 1991, p. 118, n. 54 ; CL. E. SCHULTZE, *Authority*, 2000, sections 4 et 5 et ci-dessus, p. 35-38.

¹⁴ DION. HAL., *AR*, I, 14, 1. Sur la dépendance de Denys vis-à-vis de Varron quant à la question des Aborigènes, voir N. GOLVERS, *Varro en Dionysius*, 1990-1991, p. 148-170 ; D. BRIQUEL, *Denys et les Aborigènes*, 1993, notamment p. 17-39, p. 22-26. Il faut toutefois rester prudent et ne pas voir Varron partout à l'œuvre dans le premier livre des *Antiquités romaines* : de nombreux éléments tendent même à prouver le contraire, comme l'a fort utilement rappelé J. Poucet (*Voyages d'Énée*, 1989, p. 63-95 et *Varron*, 1993, p. 41-69).

¹⁵ E. Gabba a souligné avec raison le mérite de Denys qui a su concilier les recherches des antiquaires et celles des historiens, traditionnellement indépendantes les unes des autres (E. GABBA, *Mirsilo*, 1975, p. 36 et surtout *Dionysius*, 1991, p. 93-151).

¹⁶ DION. HAL., *AR*, I, 89, 1 : « tels sont donc les faits que, au prix d'un gros travail, j'ai pu découvrir » (trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998). Voir aussi I, 1, 2 (μετὰ πολλῆς ἐπιμελείας τε καὶ φιλοπονίας) et 8, 1 (πραγματεία μεγάλη). Les historiens anciens ont coutume d'insister sur la peine qu'ils se donnent au cours de leurs travaux ; aussi Diodore de Sicile place-t-il son œuvre sous les auspices d'Héraclès (DIOD. SIC., I, 2, 4) et Polybe invoque-t-il la mémoire d'Ulysse (POL., XII, 27, 6-28, 1) ; voir aussi LIV., *Praef.*, 4 ; FLAV. JOS., *BJ*, I, 16 ; LUC., *Hist. Conscr.*, 47.

Aborigènes, Denys s'emploie à donner les arguments qui rendent cette position acceptable. Il le fait en joignant aux informations fournies par Caton et Sempronius le résultat de ses propres investigations sur les Cénôtres. L'on connaît en effet de longue date le récit de la migration d'un Grec, Cénôtros, et de ses compagnons en Italie : Denys rassemble sur cette question les témoignages de Sophocle, Antiochos de Syracuse et Phérécyde, qui tous trois font de l'Œnôtrie la future Italie¹⁷. Or Cénôtros, guide de la première expédition grecque dans la péninsule¹⁸, est originaire de l'Arcadie, ainsi que l'indique son arbre généalogique, soigneusement retracé par Denys¹⁹. Il est en effet le fils de Lycaon, célèbre roi de cette région qui entendait partager son royaume entre ses vingt-deux enfants²⁰. La perspective de dominer un territoire si exigu ne plaît guère à Cénôtros, qui convainc l'un de ses frères, Peukétios, et de nombreux compagnons : ils quitteront la Grèce pour tenter ailleurs meilleure fortune²¹. Tandis que Peukétios s'installe sur la côte adriatique de l'Italie, Cénôtros choisit l'Ouest de la péninsule, une zone faiblement peuplée dont il chasse les barbares avant de s'y établir. Les hommes qui l'accompagnent, baptisés Cénôtres, ne fondent pas une cité unique, mais nombre de petites villes disséminées dans les montagnes – se conformant ainsi, précise Denys, à la pratique la plus répandue en ces temps ancestraux²². Cette remarque permet à l'historien d'Halicarnasse d'opérer un rapprochement décisif entre Cénôtres et Aborigènes, au moyen d'une étymologie qui est la clé de voûte de son argumentation. En raison de leur séjour dans les montagnes, les Cénôtres sont bientôt rebaptisés Aborigènes, un terme hybride qui mêle éléments latin (*ab*, préposition marquant l'origine) et grec (ὄρος, 'montagne')²³. Ce changement de nom ne vient pas pour autant modifier l'identité profonde du peuple qui le

¹⁷ SOPH., fr. 598 RADT (= DION. HAL., *AR*, I, 12, 2) ; ANTIOCH., *FGrH* 555 F 2 (= DION. HAL., *AR*, I, 12, 3) ; PHERECYD., *FGrH* 3 F 156 (= DION. HAL., *AR*, I, 13, 1). Sur la vision de l'Œnôtrie par Sophocle, voir G. VANOTTI, *Sophocle*, 1979, p. 97-103 ; sur la tradition propre à Antiochos de Syracuse, voir L. MOSCATI CASTELNUOVO, *Eforo*, 1983, p. 141-143 (qui précise que Denys est probablement l'un des rares auteurs à avoir consulté directement Antiochos [p. 149]). Voir aussi le témoignage d'Aristote sur la sédentarisation des Cénôtres en Italie (ARSTT., *Pol.*, VII, 10, 2-4 [1329 b 7-18]).

¹⁸ DION. HAL., *AR*, I, 13, 2 : παλαιότερον δὲ τούτου στόλον ἀπαναστάντα τῆς Ἑλλάδος εἰς τὰ προσεσπέρια τῆς Εὐρώπης οὐδένα δύναμαι καταμαθεῖν (« quant à une expédition antérieure à celle-ci, partie de Grèce pour aborder sur les côtes occidentales de l'Europe, je n'en puis découvrir aucune » [trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998]). Le même jugement est exprimé par PAUS., VIII, 3, 5.

¹⁹ DION. HAL., *AR*, I, 11, 2 et 13, 1.

²⁰ DION. HAL., *AR*, I, 11, 3. Dans la *Bibliothèque* du pseudo-Apollodore, Lycaon se voit attribuer cinquante fils (APD., III, 8, 1), un chiffre aux propriétés magiques (R. PIETTRE, *Origines*, 2000, p. 83) ; selon Pausanias, en revanche, les fils de Lycaon sont au nombre de vingt-huit (PAUS., VIII, 3, 1-5).

²¹ DION. HAL., *AR*, I, 11, 3. P.-M. Martin a bien montré que la migration d'Œnôtros et Peukétios s'inscrivait dans le schéma de la colonisation causée par excédent démographique : dès qu'un groupe dépasse de dix pour cent son chiffre de population optimal, il est considéré en danger et le dixième excédentaire est envoyé fonder une colonie. Les deux frères correspondent effectivement au dixième des vingt autres enfants de Lycaon (P.-M. MARTIN, *Ver sacrum*, 1973, p. 27).

²² DION. HAL., *AR*, I, 11, 4-12, 1 ; voir aussi I, 13, 3 sur l'habitude qu'ont les Arcadiens de la vie en montagne.

²³ DION. HAL., *AR*, I, 13, 3. Semblable étymologie est proposée par EUS., *Chron.*, I, 267, qui reprend le texte de Denys, et par l'*OGR* 4, 2, où l'origine montagnarde des Aborigènes est expliquée par leur séjour au sommet des collines afin d'éviter le Déluge. Sa nature factice est soulignée par D. BRIQUEL, *Tyrrhènes*, 1993, p. 131-132 et 138.

porte²⁴, et Denys peut donc présenter les Aborigènes comme les authentiques descendants de colons arcadiens : εἰ τῷ ὄντι Ἑλληνικὸν φύλον ἦν τὸ τῶν Ἀβοριγίνων [...], τοῦτο ἔγγονον αὐτῶν τῶν Οἰνώτρων πείθομαι²⁵.

Ainsi, Denys met ses recherches sur les Aborigènes en parallèle avec celles sur les Cénôtres, et le point d'articulation des unes et des autres consiste en une étymologie aussi ingénieuse qu'elle est parfaitement artificielle. Tout ceci montre bien l'attention apportée par Denys à la reconstruction du plus ancien passé italien. En assimilant Aborigènes et Cénôtres, il fait des premiers de véritables Arcadiens, ce qui n'est pas seulement cohérent avec son projet de démontrer la grécité des Romains, mais aussi profondément original²⁶. Notons toutefois, en guise de conclusion, que l'audace manifestée par Denys dans son traitement des Aborigènes ne lui échappe pas. L'historien d'Halicarnasse, en effet, demeure sensible au caractère aléatoire de sa reconstruction. Cette conscience s'exprime en de nombreuses occasions : l'historien affirme ainsi : τὸ μὲν ἀληθὲς ὅπως ποτ'ἔχει ἄδηλον²⁷, et assortit le rappel des liens entre Aborigènes et Cénôtres, en un passage où il résume les différentes vagues de colonisation grecque en Italie, d'un prudent ὥς ἐγὼ πείθομαι²⁸.

b. Les Pélasges

Avec les Pélasges, pourrait-on penser, Denys aborde une question moins délicate, puisque ceux-ci sont connus de longue date chez les Grecs. Et pourtant, ici encore, l'historien d'Halicarnasse va s'écarter des traditions les plus communément admises et proposer, avec beaucoup d'originalité et d'ingéniosité, sa vision personnelle du passé de ce peuple.

²⁴ Denys énumère les fréquents changements de noms qu'ont connus les Cénôtres-Aborigènes : voir DION. HAL., *AR*, I, 12, 1 et II, 1, 2 (les Lycaoniens passés en Italie avec Cénôtros sont rebaptisés Cénôtres) ; 13, 3 (les Cénôtres deviennent Aborigènes en raison de leur habitude à vivre dans les montagnes) et 9, 3 (les Aborigènes deviennent Latins sous le règne de Latinus, contemporain de la guerre de Troie).

²⁵ DION. HAL., *AR*, I, 13, 2 : « si vraiment le peuple aborigène était un peuple grec [...], je suis convaincu qu'il descendait des Cénôtres eux-mêmes » (trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998).

²⁶ Comme les Modernes n'ont pas manqué de le souligner : E. J. BICKERMAN, *Origines Gentium*, 1952, p. 70-71 ; C. LETTA, *Italia dei mores*, 1984, p. 425, n. 208 ; D. BRIQUEL, *Traditions disparues*, 1989, p. 98, n. 8 ; ID., *Denys et les Aborigènes*, 1993, p. 29-30 ; ID., *Tyrrhènes*, 1993, p. 130-133 ; J. MARTINEZ-PINNA, *Caton*, 1999, p. 93 et 108. *Contra* la position difficilement démontrable de J. BAYET, *Arcadisme*, 1920, p. 82-90, selon laquelle Denys s'inspirerait pour assimiler les Aborigènes aux Cénôtres d'un réseau de traditions remontant jusqu'au V^e siècle a.C.n.

²⁷ DION. HAL., *AR*, I, 11, 1 : « la part de vérité dans tout cela est obscure » (trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998).

²⁸ DION. HAL., *AR*, I, 60, 2 « comme pour ma part je le crois » (trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998) ; voir aussi I, 13, 2 et II, 1. Il est vrai que, comme l'ont souligné D. Musti et D. Briquel, Denys exprime en d'autres passages moins de doutes sur la grécité des Aborigènes, notamment en I, 89, 1 ; II, 1, 2 et 35, 7 (D. MUSTI, *Tendenza*, 1970, p. 12 ; D. BRIQUEL, *Traditions disparues*, 1989, p. 98 ; ID., *Autochtonie*, 1993, p. 68-69 ; ID., *Denys et les Aborigènes*, 1993, p. 19 et 34, n. 14 ; ID., *Tyrrhènes*, 1993, p. 139, n. 87).

Les Grecs s'accordent à voir dans les Pélasges un peuple très ancien, autrefois installé dans nombre de régions de l'Hellade²⁹. Ils les considèrent traditionnellement comme une nation pré-hellénique, ayant vécu en Grèce avant leur propre arrivée sur ces terres³⁰. Les Grecs commémorent en outre la guerre qu'ils ont menée contre les Pélasges sous la conduite de Deucalion ou de ses fils pour la maîtrise du pays, et l'exil successif des vaincus³¹. Et si ce récit comporte de nombreuses variantes chez les auteurs qui le rapportent, son sens sous-jacent se laisse néanmoins aisément percevoir : les Pélasges sont les ennemis des Grecs, puisque Deucalion, leur vainqueur, est considéré comme l'ancêtre de ceux-ci³². Adversaires des Grecs, les Pélasges apparaissent donc dans la tradition la plus répandue comme un peuple barbare³³, parlant une langue étrangère³⁴, mais devant à son séjour sur la même terre des affinités profondes avec les Hellènes. Ceux-ci utilisent d'ailleurs fréquemment cette semi-parenté pour entrer en contact avec des nations étrangères : lorsqu'ils entendent établir une relation avec telle ou telle région non grecque, il leur arrive en effet de répandre l'idée que ses habitants descendent des Pélasges chassés d'Hellade par Deucalion. Ce procédé offre aux Grecs un double avantage : il leur permet en effet d'affirmer leur supériorité d'Hellènes face à un peuple barbare, tout en faisant de ce dernier un proche du monde grec³⁵. Pareille stratégie généalogique est mise en œuvre à propos des Étrusques, tôt assimilés aux Pélasges³⁶.

Denys ne s'inscrit pas dans ce courant de la tradition. À ses yeux, les Pélasges sont bel et bien des Grecs, et proviennent du Péloponnèse : ἦν γὰρ δὴ καὶ τὸ τῶν Πελασγῶν γένος Ἑλληνικὸν ἐκ Πελοποννήσου τὸ ἀρχαῖον³⁷. Pour étayer son opinion, il évoque la

²⁹ Voir p. ex. STR., VII, 7, 10 (C 327) : οἱ δὲ Πελασγοὶ τῶν περὶ τὴν Ἑλλάδα δυναστευσάντων ἀρχαιότατοι λέγονται (« les Pélasges, les plus anciens des peuples qui aient été, dit-on, les maîtres de la Grèce » [trad. R. BALADIE, C.U.F., 1989]) ; ID., V, 2, 4 (C 220-221) : τοὺς δὲ Πελασγούς, ὅτι μὲν ἀρχαῖον τι φύλον κατὰ τὴν Ἑλλάδα πᾶσαν ἐπεπόλασε [...], ὁμολογοῦσιν ἅπαντες σχεδὸν τι (« en ce qui concerne les Pélasges, presque tous les auteurs s'accordent à les considérer comme une antique nation qui proliféra sur toute la Grèce [...] » [trad. FR. LASSERRE, C.U.F., 1967]).

³⁰ HDT., I, 56 ; THC., I, 3, 2.

³¹ Sur la lutte de Deucalion contre les Pélasges, voir DION. HAL., AR, I, 17, 3. Chez Diodore de Sicile, ce sont les fils de Deucalion qui leur mènent la guerre (DIOD. SIC., V, 61, 1). Voir aussi HELLANIC., FGrH 4 F 4 (= DION. HAL., AR, I, 28, 3) ; HDT., I, 56 ; HYERON. CARD., FGrH 154 F 17 (= STR., IX, 5, 22 [C 443]) ; DIOD. SIC., XIV, 113, 2.

³² HES., fr. 234 MERKELBACH-WEST (= STR., VII, 7, 2 [C 322]) ; HELLANIC., FGrH 4 F 125 (= SCHOL. PLT., Conv., 208 d) ; THC., I, 3, 2 ; APD., I, 7, 2.

³³ HDT., I, 58 : Πελασγικὸν ἔθνος, ἐὸν βάρβαρον (« le peuple pélasgique étant barbare » [trad. PH.-E. LEGRAND, C.U.F., 1964]).

³⁴ HDT., I, 57 : ἦσαν οἱ Πελασγοὶ βάρβαρον γλῶσσαν ἰέντες (« les Pélasges parlaient une langue barbare » [trad. PH.-E. LEGRAND, C.U.F., 1964]).

³⁵ FR. SANCHEZ JIMENEZ, *Helánico*, 1995, p. 131 ; V. FROMENTIN, *Notice*, 1998, p. 12.

³⁶ Ainsi chez Hellanicos de Lesbos (FGrH 4 F 4 [= DION. HAL., AR, I, 28, 3]). Hellanicos propose en effet dans sa *Phorónis* un exposé qui fait des Pélasges, chassés de Thessalie, les fondateurs de la cité étrusque de Crotona – sur cette théorie, voir FR. SANCHEZ JIMENEZ, *Helánico*, 1995, p. 129-140 et A. R. V. TEGELAAR, *Pelasgians and Etruscans*, 1999, p. 95-101 ; sur la possible influence d'Hécatee de Milet sur Hellanicos, voir D. BRIQUEL, *Pélasges*, 1984, p. 72, 125-126 et 141-142 ; ID., *Tyrrhènes*, 1993, p. 49-50. Sur la prétendue parenté des Pélasges et des Étrusques, voir ci-dessous, p. 123-124.

³⁷ DION. HAL., AR, I, 17, 2 : « les Pélasges aussi étaient un ancien peuple de race grecque originaire du Péloponnèse » (trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998, légèrement remaniée).

descendance de l'Argien Phoronée, grand-père par sa fille Niobé de Pélasgos, l'éponyme des Pélasges³⁸, et répond à ceux qui affirment que ce peuple ne parle pas la langue grecque en développant une théorie sur les caractéristiques phonétiques anciennes du grec, théorie grâce à laquelle il apparaît que les Pélasges diffusent bel et bien dans leur sillage la langue des Hellènes³⁹. Du Péloponnèse, poursuit Denys, les Pélasges auraient gagné la Thessalie, et de là, chassés par Deucalion, ils se seraient dispersés, les uns partant pour la Crète, les autres pour l'Asie, d'autres encore, assez nombreux, trouvant refuge à Dodone avant de mettre le cap vers l'Italie⁴⁰.

Dans cette présentation, Denys fait certes mention de l'Argolide et de la Thessalie, qui correspondent dans la tradition à deux foyers très importants des Pélasges⁴¹. Il insiste néanmoins beaucoup sur les liens entretenus par ceux-ci avec l'Arcadie. Le point de vue n'est pas neuf ; il n'en est pas moins traité par Denys de façon originale. Hésiode aurait été le premier à évoquer l'arcadisme des Pélasges⁴², et on peut en trouver l'écho dans les spéculations généalogiques de Phérécyde⁴³ ; mais c'est à Éphore, semble-t-il, qu'il faut attribuer la systématisation de cette théorie⁴⁴. Denys s'appuie donc sur une 'thèse arcadienne' qui, si elle n'est pas partagée par tous les auteurs mentionnant les Pélasges, s'avère néanmoins

³⁸ DION. HAL., *AR*, I, 17, 3 ; cette généalogie est déjà retracée en I, 11, 2 ; en I, 13, 2, citant Phérécyde, Denys énumère les descendants de Pélasgos. On retrouve semblable généalogie dans la *Bibliothèque* d'Apollodore, qui l'attribue à Akousilaos d'Argos (AKOUS., *FGrH* 2 F 25 a et b [= APD., II, 1, 1-2 et III, 8, 1]). Apollodore conserve également l'écho de la tradition hésiodique, selon laquelle Pélasgos est autochtone (HES., fr. 160 MERKELBACH-WEST [= APD., II, 1, 1 et III, 8, 1]) – un point de vue partagé par les Arcadiens, selon PAUS., VIII, 1, 4.

³⁹ DION. HAL., *AR*, I, 20, 3. Cette digression sur l'emploi du digamma pourrait être dérivée de l'œuvre de Varron (voir le fr. 270 FUNAIOLI et le commentaire de D. BRIQUEL, *Denys et les Aborigènes*, 1993, p. 23).

⁴⁰ DION. HAL., *AR*, I, 18, 1-2. Homère évoque déjà Dodone comme une cité pélasgique (*Il.*, XVI, 233, repris par STR., V, 2, 4 [C 221]). Sur les Pélasges à Dodone, voir D. BRIQUEL, *Pélasges*, 1984, p. 74-76 ; 427-430.

⁴¹ La Thessalie constitue chez Homère la zone principale des Pélasges (HOM., *Il.*, II, 181 et 840-841). Quant à la cité péloponnésienne d'Argos, son caractère pélasgique est notamment mentionné par Akousilaos (*FGrH* 2 F 25 a [= APD., II, 1, 2]), Eschyle (*Suppl.*, 328 ; 349 ; 616 ; 624 ; *Prom.*, 860), Euripide (*Her.*, 316 ; *Suppl.*, 368 ; *Phoen.*, 107 ; 256 ; *Orest.*, 692 ; 857). Denys revient lui aussi sur les liens entre Pélasges et Argolide lorsqu'il évoque les vestiges du séjour des Pélasges en pays falisque – l'usage d'armes de type argien et un culte rendu à Héra à Faléries, semblable en tous points selon lui à celui d'Argos (DION. HAL., *AR*, I, 21, 1-2). Si le caractère argien de Faléries est souvent souligné par les Anciens, c'est en vertu de la tradition selon laquelle l'Argien Halesus s'y serait installé (OV., *Amor.*, III, 13, 31-35 ; SERV., *ad Aen.*, VII, 723). Denys en revanche est l'unique auteur à évoquer la présence de Pélasges à Faléries (malgré E. GABBA, *Mirsilo*, 1975, p. 39) ; sans doute le fait-il, comme l'a noté D. Briquel, pour « justifier ses idées sur la venue des Pélasges en Italie par ce qu'il sait des Falisques et de leur culte ». Et l'historien français de conclure : « l'examen interne du passage induirait donc à attribuer à Denys l'interprétation pélasgique d'éléments qui ne sont qu'argiens » (D. BRIQUEL, *Pélasges*, 1984, p. 348).

⁴² HES., fr. 161 MERKELBACH-WEST (= EPHOR., *FGrH* 70 F 113).

⁴³ PHERECYD., *FGrH* 3 F 156 (= DION. HAL., *AR*, I, 13, 1) : Lycaon, fils de Pélasgos, épouse la nymphe Kyllène, qui donne son nom au Mont Cyllène, une montagne du Nord de l'Arcadie ; selon APD., III, 8, 1, Kyllène serait l'épouse de Pélasgos, et non sa bru.

⁴⁴ EPHOR., *FGrH* 70 F 113 (= STR., V, 2, 4 [C 220-221]). Sur les implications de cette théorie de l'origine arcadienne des Pélasges chez Éphore, voir J. L. MYRES, *Pelasgian Theory*, 1907, p. 209-213 ; D. BRIQUEL, *Pélasges*, 1984, p. 68-69 et 601 ; L. BURELLI-BERGESE, *Tra 'ethne' e 'poleis'*, 1995, p. 67-68. Pausanias rapporte quant à lui une tradition arcadienne selon laquelle Pélasgos serait le premier roi autochtone d'Arcadie ; ce n'est qu'avec le règne de son arrière-petit-fils Arcas que les Pélasges prennent le nom d'Arcadiens (PAUS., VIII, 4, 1).

bien connue à son époque – en témoigne le long excursus que lui consacre Strabon⁴⁵. Il manifeste pourtant, ici encore, son originalité. En se référant à la généalogie de Phérécyde, en effet, Denys fait d'Ēnôtros le petit-fils de Pélasgos. Il existe dès lors un lien de parenté indéniable, dans les *Antiquités romaines*, entre la première vague de colonisation grecque dans le Latium, menée par des Aborigènes qui ne sont autres que des Ēnôtres, et la seconde, celle qui voit l'arrivée des Pélasges partis de Dodone. Cette parenté, Denys ne manque pas de l'évoquer⁴⁶ ; elle permet selon lui l'alliance des Aborigènes et des Pélasges face aux barbares Sicules⁴⁷, et explique en outre la *προνοία* manifestée par les premiers lorsque, suite à un revers de fortune, les Pélasges sont contraints de reprendre leurs errances : seuls ceux d'entre eux installés sur les terres des Aborigènes demeurent en Italie et contribueront de ce fait à la naissance de l'*Vrbs*⁴⁸. Or, si Denys insiste sur la parenté des Aborigènes et des Pélasges, il n'identifie jamais pour autant les deux peuples⁴⁹. Ce qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de sa thèse : pour donner plus de poids à la prétendue origine grecque de Rome, mieux vaut multiplier les vagues de colonisation ! En outre, comme Denys semble relativement isolé lorsqu'il présente les Aborigènes comme Grecs, la référence à un groupe distinct de colons pélasges manifeste vraisemblablement sa volonté de se référer à un peuple dont les liens avec la Grèce ne sont jamais mis en doute.

Ceci étant posé, il convient désormais de s'interroger sur la raison de la présence des Pélasges aux origines de Rome⁵⁰. En tentant d'apporter des éléments de réponse à cette question fondamentale, nous constaterons une fois de plus l'originalité de Denys par rapport aux auteurs qui l'ont précédé. L'origine pélasgique de Rome se trouve déjà mentionnée au III^e siècle a.C.n., par Baton de Sinope⁵¹, qui insiste sur le caractère pélasgien des *Saturnalia* romaines. Au siècle suivant, c'est le clergé de Dodone qui fait allusion à l'ascendance pélasgique de l'Italie centrale dans un oracle gravé sur un trépied⁵² □ un acte à n'en pas douter

⁴⁵ STR., V, 2, 4 (C 220-221).

⁴⁶ DION. HAL., AR, I, 17, 1 (τὸ συγγενές).

⁴⁷ DION. HAL., AR, I, 17, 1 – une alliance qui pourtant a mal débuté : se sentant menacés par l'incursion d'un peuple sur leur territoire, les Aborigènes prennent les armes et se préparent au combat (I, 19, 2 ; 20, 1). Les Pélasges s'avancent alors en suppliants, et tentent de les convaincre du caractère sacré de leur venue en Italie : c'est l'oracle de Dodone qui les y a menés et leur a par avance attribué la ville aborigène de Cotylia (I, 19, 3-20, 2). Les Aborigènes se rendent à pareils arguments, conscients de l'avantage qu'ils pourront tirer de la présence d'autres Grecs dans leur lutte contre les Sicules (I, 17, 1 : κατὰ τὴν τοῦ ὠφεληθήσεσθαι ἐλπίδα ; voir aussi I, 20, 2 et 4). Sur la représentation des Sicules dans les *Antiquités romaines*, voir D. BRIQUEL, *Virgile*, 1992, p. 72-73.

⁴⁸ DION. HAL., AR, I, 23, 1 et 30, 5.

⁴⁹ Ce qui pourtant est théoriquement possible en la personne d'Ēnôtros, petit-fils de Pélasgos et éponyme des Ēnôtres, futurs Aborigènes : voir la lecture couramment proposée d'un passage très corrompu du commentaire virgilien : *Oenotrum tradunt ex Arcadia in Italiam uenisse cum Pelasgis* (SERV. AUCT., *ad Aen.*, I, 532 : « on rapporte qu'Ēnôte vint d'Arcadie en Italie avec les Pélasges »). On se reportera pour tout ceci aux remarques formulées par J. BAYET, *Arcadisme*, 1920, p. 97-101 et D. BRIQUEL, *Pélasges*, 1984, p. 598-601.

⁵⁰ Que l'on retrouve également mentionnée chez OV., *F.*, II, 279-282 ; PLIN., *NH*, III, 56 ; PLUT., *Rom.*, I, 2.

⁵¹ BAT. SIN., *FGrH* 268 F 5 (= ATHEN., XIV, 639 d-640 a).

⁵² DION. HAL., AR, I, 19, 3 cite le texte de l'oracle et précise que le trépied est conservé dans le temple de Zeus à Dodone.

courtisan, visant à s'attirer la bienveillance des Romains qui, à Pydna, l'ont emporté sur la Macédoine⁵³. Sans doute la légende qui lie les Pélasges aux premiers temps de l'*Vrbs* remonte-t-elle plus haut encore : D. Briquel croit pouvoir en discerner l'élaboration dès la fin du IV^e siècle a.C.n., dans l'entourage du roi Alexandre le Molosse⁵⁴. Quoi qu'il en soit, on observe que pareille légende a manifestement pour but de souligner la parenté de l'*Vrbs* avec le monde grec, et dès lors de présenter les Romains comme des alliés potentiels. Il semble donc avéré que la prétendue origine pélasgique de Rome constitue une construction savante, sans ancrage aucun dans la réalité romaine, mais forgée au sein de cercles grecs « soucieux de donner des lettres de noblesse »⁵⁵ à une cité au pouvoir grandissant. Denys prend connaissance de cette tradition, y décèle sans peine une empreinte philo-romaine, et reconnaît l'utilité qu'il pourra en tirer dans sa propre reconstruction du passé romain ; c'est ainsi qu'il décide de l'insérer dans le premier livre des *Antiquités romaines*.

Encore lui faut-il assurer aux Romains l'exclusivité de cette ascendance pélasgique – la partager avec d'autres Italiens reviendrait à en diminuer la portée. Or il est un autre peuple italien fréquemment assimilé par les Grecs aux Pélasges : les Tyrrhéniens⁵⁶. Point de vue inacceptable pour Denys, qui tente d'expliquer à ses lecteurs comment pareille confusion a pu s'opérer. Longtemps, avance-t-il, Pélasges et Tyrrhéniens ont vécu en voisins avant que, lors du départ des premiers, les Tyrrhéniens ne s'approprient leurs cités et leur territoire⁵⁷. C'est donc cette proximité, puis cette superposition des uns aux autres, qui a induit chez de nombreux Grecs la certitude, erronée, qu'ils ne formaient qu'un seul et même peuple. En effet, poursuit Denys, lorsque deux peuples partagent une même aire géographique, a fortiori si celle-ci est éloignée, il n'est pas rare que des observateurs étrangers en viennent à les identifier : τῆς μὲν γὰρ ὀνομασίας ἀπολαύσαι ποτε αὐτοὺς τῆς ἀλλήλων οὐδὲν θαυμαστὸν ἦν, ἔπει καὶ ἄλλα δὴ τινα ἔθνη, τὰ μὲν Ἑλλήνων, τὰ δὲ βαρβάρων, ταῦτ' ἔπαθεν, ὥσπερ τὸ Τρωϊκὸν καὶ τὸ Ῥυγικόν, ἀγχοῦ οἰκοῦντα ἀλλήλων [...], καὶ οὐχ ἥκιστα τῶν ἄλλοθι πού συνωνυμίας ἐπικερασθέντων καὶ τὰ ἐν Ἰταλίᾳ ἔθνη τὸ αὐτὸ

⁵³ Sur la portée idéologique de la fabrication du trépied, l'on se reportera à D. BRIQUEL, *Pélasges*, 1984, p. 414-418.

⁵⁴ Lors de son expédition en Italie contre les Samnites (généralement située ca 333-330 a.C.n.), Alexandre a en effet conclu une alliance avec les Romains (voir ci-dessus, p. 75) ; dans ce cadre, il aurait pu recourir à la légende des origines pélasges de Rome pour intégrer les Romains dans l'espace culturel grec (D. BRIQUEL, *Pélasges*, 1984, p. 510-513 ; P.-M. MARTIN, *Idée de royauté* 2, 1994, p. 196 ; J. MARTINEZ-PINNA, *Caton*, 1999, p. 99).

⁵⁵ D. BRIQUEL, *Pélasges*, 1984, p. 500.

⁵⁶ Ainsi chez Hellanicos de Lesbos (*FGrH* 4 F 4 [= DION. HAL., *AR*, I, 28, 3] – voir ci-dessus, p. 120, n. 36), mais aussi, selon l'interpolateur de Servius, chez Varron et Hygin (SERV. AUCT., *ad Aen.*, VIII, 600). C'est par rapport aux Tyrrhéniens que la légende pélasgique a été utilisée pour la première fois en Italie ; Batou de Sinope et le clergé dodonéen, qui évoquent la présence des Pélasges à la naissance de Rome, définissent d'ailleurs celle-ci comme une ville pélasge *puisque* tyrrhénienne. À noter que Strabon, comme Denys, distingue les deux peuples (STR., V, 2, 2-4 [C 219-221]).

⁵⁷ DION. HAL., *AR*, I, 20, 5 et 26, 2. D. Musti a noté à ce propos que l'antériorité des Pélasges sur les Tyrrhéniens dans les *Antiquités romaines* avait pour fonction de limiter l'influence culturelle étrusque en Italie (D. MUSTI, *Tendenze*, 1970, p. 13).

ἔπαθεν⁵⁸. Un second argument vient au secours de Denys, et il est de portée linguistique : Pélasges et Tyrrhéniens parlent des langues qui ne se ressemblent en rien⁵⁹ – preuve, s’il en fallait encore, de leur hétérogénéité. Et l’historien d’ajouter, péremptoire : εἰ γὰρ τὸ συγγενὲς τῆς ὁμοφωνίας αἴτιον ὑποληπτέον, θάτερον δὴ πού τῆς διαφωνίας⁶⁰. Aux yeux de Denys, les Tyrrhéniens ne sont donc pas plus Pélasges qu’ils ne sont Lydiens⁶¹ – ils ne sont rien d’autre qu’une nation italienne autochtone, sans aucun lien de parenté avec le monde grec. Denys leur ôte ainsi tout le prestige lié à une noble ascendance et les dévalorise par rapport aux Romains⁶².

⁵⁸ DION. HAL., *AR*, I, 29, 1 : « qu’à un moment quelconque, [les uns] ai[en]t bénéficié du nom [des autres], et réciproquement, n’a rien eu d’étonnant, puisque d’autres nations, tant grecques que barbares, ont subi le même phénomène, comme les Troyens et les Phrygiens, du fait qu’ils vivaient à proximité les uns des autres [...] ; et, pas plus que les autres peuples ailleurs confondus sous une même appellation, ceux d’Italie n’échappèrent à ce phénomène » (trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998). Voir aussi I, 25, 5, où Denys présente le nom ‘Tyrrhénie’ comme un vocable général désignant tous les peuples d’Italie occidentale, un peu, compare-t-il, comme l’Achaïe a fini par désigner tout le Péloponnèse, et non le seul territoire habité par les Achéens.

⁵⁹ DION. HAL., *AR*, I, 29, 3, qui cite Hérodote (I, 57) ; la citation n’est pas absolument conforme à la tradition des manuscrits de l’*Enquête*, mais est peut-être meilleure (voir les arguments détaillés de PH.-E. LEGRAND, *Notes*, 1964, p. 63-64 ; D. BRIQUEL, *Pélasges*, 1984, p. 101-140 et notamment p. 126-127 ; CL. E. SCHULTZE, *Authority*, 2000, section 5-1). Très logiquement, Denys affirme en outre que les Latins, descendants des Pélasges, parlent une langue qui n’affiche aucune ressemblance (οὐδεμία ὁμοιότης) avec le langage des Tyrrhéniens (I, 29, 2).

⁶⁰ DION. HAL., *AR*, I, 29, 3 : « mais, en fait, si la parenté de race doit être considérée comme cause de la communauté linguistique, c’est de la cause contraire probablement que doit résulter la différence linguistique » (trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998).

⁶¹ DION. HAL., *AR*, I, 27, 1-28, 2. La théorie de l’origine lydienne des Étrusques est bien connue parmi les Anciens ; son principal tenant est Hérodote (HDT., I, 94 ; voir aussi STR., V, 2, 2 [C 219]), que Denys cite d’ailleurs en I, 27, 3 – sur cette citation d’Hérodote, on se reportera aux avis divergents émis par H. H. SCULLARD, *Two Halicarnassians*, 1966, p. 226-227 (pour qui Denys trahit le texte hérodotéen) et par D. BRIQUEL, *Origine lydienne*, 1991, p. 32-34, 41-46 et CL. E. SCHULTZE, *Authority*, 2000, section 5-1 (qui estiment que le témoignage de Denys combine plusieurs notices issues d’Hérodote, et insistent par là sur ses compétences d’historien). Pour contrer la thèse hérodotéenne, Denys s’appuie sur le témoignage d’un auteur lydien, Xanthos, et peut-être aussi sur des sources étrusques (selon l’hypothèse formulée par P.-M. MARTIN, *Autochtonie*, 1980, p. 51-55).

⁶² Un mécanisme parfaitement démonté par D. MUSTI, *Tendenze*, 1970, notamment p. 7-20. L’autochtonie des Étrusques telle que la conçoit Denys constituerait « una connotazione negativa, un segno d’inferiorità » (p. 7). On comparera, comme en écho, la position d’E. Gabba : « [il] criterio dell’autoctonia [...] non ha, però, in Dionigi un valore negativo : soltanto esso non era applicabile a Roma. Dionigi lo applicherà, per contro, agli Etruschi, per i quali egli aveva interesse e simpatia » (E. GABBA, *Mirsilo*, 1975, p. 56 ; ID., *Dionysius*, 1991, p. 104-105 et la réponse de D. MUSTI, *Etruschi e Greci*, 1981, p. 30-31). Sans doute peut-on transcender ce débat sur la valorisation ou la dépréciation de l’autochtonie par Denys en ouvrant deux pistes de réflexion. Il faut noter, tout d’abord, que les *Antiquités romaines* utilisent le concept d’autochtonie dans une démarche que l’on pourrait appeler *ethnologique* : qualifier un peuple d’αὐτόχθων revient pour Denys à le classer dans une catégorie différente de celles où sont rangés peuples immigrés (ἐπὶ λυδῆς) ou peuples fusionnés (μυγάδες) : voir DION. HAL., *AR*, I, 10, 1-3 ; 26, 2 et les commentaires de D. BRIQUEL, *Tyrrhènes*, 1993, p. 99 et 109-111. D’autre part, il faut également distinguer l’origine des peuples qualifiés d’autochtones dans les *Antiquités*. S’il s’agit d’un peuple hellénique, l’autochtonie est sentie comme un gage de grande pureté (l’autochtonie attribuée aux Pélasges dans la tradition retenue par Denys lui permet de faire de ceux-ci de véritables Grecs : DION. HAL., *AR*, I, 17, 2). En revanche, lorsqu’il est question de *peuples non grecs*, la signification de l’autochtonie devient toute différente : elle témoigne du caractère barbare de la nation concernée (voir DION. HAL., *AR*, I, 9, 1 ; II, 1, 1 ; 49, 1 et le commentaire de J.-CL. RICHARD, *Deux discours*, 1993, p. 136-137). Dès lors, dans la vision de l’Italie primitive que proposent les *Antiquités romaines*, faire des Étrusques des autochtones revient à les couper de tout contact approfondi avec le monde grec, et partant à leur accorder une origine moins noble que celle de leurs voisins Romains.

Dans sa représentation des Pélasges, Denys fait donc plus d'une fois œuvre originale. Contre la tradition la mieux représentée, il leur attribue tout d'abord un caractère grec affirmé. D'autre part, lorsqu'il lui faut déterminer leur origine précise, il privilégie la piste arcadienne et relègue au second plan, sans pour autant la nier, l'association plus fréquente des Pélasges avec l'Argolide ou la Thessalie. Enfin, l'historien d'Halicarnasse ne se contente pas de placer les Pélasges aux origines de Rome, comme l'avaient fait avant lui des Grecs soucieux de s'attirer la bienveillance des Romains : il prétend que l'*Vrbs* est l'unique cité italienne à compter les Pélasges parmi ses ancêtres. Pour affirmer cela, Denys propose un récit détaillé des malheurs subis par ce peuple en Italie ; suite à cette succession de revers, seuls demeureront dans la péninsule les Pélasges établis dans le Latium avec les Aborigènes⁶³. Fort de ce raisonnement, Denys peut affirmer que les Pélasges ne doivent en aucun cas être confondus avec les Tyrrhéniens : certes ils ont vécu en contact⁶⁴, mais les deux peuples sont restés distincts, ainsi qu'en témoignent leurs langues respectives. La présence des Pélasges aux origines de Rome démontre ainsi l'erreur de ceux qui voient en elle une πόλις Τυρρηνίς⁶⁵.

c. Les Troyens

Depuis leur départ de Troie dévastée, Énée et ses hommes errent en quête de terre promise. Apollon de Délos leur enjoint de s'établir sur la terre de leurs pères : là s'accomplira pour eux un grand destin⁶⁶. À la joie de cette annonce se mêle l'incertitude : vers où se tourner ? Anchise pense montrer la voie : le berceau des Troyens, c'est la Crète, terre de Teucer, de la Grande Mère, du Mont Ida. On s'y installe. Hélas ! l'île de Minos ne sera qu'un asile temporaire, avant que la peste ne s'abatte sur les espoirs troyens⁶⁷... Énée en est là, rongé de questions, lorsque dans la nuit crétoise lui apparaissent les Pénates, grands dieux de Troie qui le suivent en son périple et lui révèlent, parmi les songes, le destin italien de ses compagnons d'infortune :

*Est locus, Hesperiam Grai cognomine dicunt,
Terra antiqua, potens armis atque ubere glabrae ;
Oenotri coluere uiri ; nunc fama minores
Italiam dixisse ducis de nomine gentem :*

⁶³ DION. HAL., *AR*, I, 18, 3-24, 4 ; 26, 1-2 et 30, 5 et les observations de D. BRIQUEL, *Tyrrhènes*, 1993, p. 28-29 et 37-40.

⁶⁴ DION. HAL., *AR*, I, 25, 1 et 29, 1-2.

⁶⁵ DION. HAL., *AR*, I, 29, 2.

⁶⁶ VERG., *Aen.*, III, 90-99.

⁶⁷ Sur l'escala des Troyens en Crète, voir L. LACROIX, *Périple*, 1993, p. 138-139. L'*Énéide* de Denys d'Halicarnasse ignore cette étape crétoise.

*Hae nobis propriae sedes, hinc Dardanus ortus
Iasiusque pater, genus a quo principe nostrum.
Surge age et haec letus longaeuo dicta parenti
Haud dubitanda refer : Corythum terrasque requirat
Ausonias*⁶⁸

Ainsi, dans l'*Énéide* virgilienne, Dardanus est fils d'Hespérie. Dès lors, la terre des ancêtres de Troie se confondant avec les contours de l'Italie, l'installation d'Énée dans la péninsule s'avère un retour au pays : idée centrale chez le poète latin. Virgile apporte des précisions complémentaires en évoquant la cité natale de Dardanus, qu'il appelle Corythus⁶⁹ □ une ville que l'on a coutume d'assimiler à l'Étrusque Cortone⁷⁰. C'est donc de l'Étrurie que Dardanus gagne Samothrace puis la Phrygie, un voyage qui préfigure les pérégrinations menant Énée, son lointain descendant, des côtes asiatiques aux rivages du Latium. Tels sont les enseignements de l'*Énéide*. Est-il possible d'en savoir davantage ? Oui, sans doute, car d'autres auteurs évoquent Corythus. Chez Silius Italicus, ce nom semble désigner un héros, non une cité⁷¹. Servius, le commentateur de Virgile, nous oriente vers la même piste : il présente Corythus comme le roi éponyme de la cité et le père de Dardanus⁷². Autour de ce personnage de Corythus s'ouvrent d'intéressantes perspectives, puisque, selon Diodore de Sicile et Apollodore, un Arcadien, roi de Tégée, porte le même nom⁷³. On peut donc penser qu'au terme d'un processus d'élaboration mythologique complexe, rendu possible sans doute par la proximité phonétique entre le nom 'Corythus' et celui de la cité de Cortone⁷⁴, des mythographes ont fait passer le roi arcadien en Italie, où il fonde une ville homonyme (la future Cortone) et donne naissance à un fils, Dardanus. C'est cette tradition que Virgile aurait suivie en élaborant son *Énéide*. On notera au passage toute l'ambiguïté de cette position

⁶⁸ VERG., *Aen.*, III, 163-171 : « il est un lieu des Grecs appelé l'Hespérie, / terre antique, fertile, et puissante guerrière. / Maintenant Italie (Cenôtrie autrefois), / elle a, dit-on, reçu le nom d'un de ses rois. / Voilà notre vrai lieu. Là sont nés Dardanus / et le grand Iasius, source de notre race. / Debout ! Dis ces mots sûrs, heureux, à ton vieux père : / qu'il cherche Corythus et le sol d'Ausonie » (trad. J.-P. CHAUSERIE-LAPREE, *La Différence*, 1993). Voir aussi VERG., *Aen.*, VII, 205-211.

⁶⁹ VERG., *Aen.*, III, 170 ; VII, 209 et 240.

⁷⁰ G. COLONNA, *Virgilio*, 1980, p. 1-2 ; M. CRISTOFANI, *Corythus*, 1984, p. 905 ; D. MUSTI, *Dardano*, 1984, p. 999 ; D. BRIQUEL, *Pélasges*, 1984, p. 161-168 ; ID., *Origine lydienne*, 1991, p. 209 ; G. VANOTTI, *Altro Enea*, 1995, p. 233 ; F. MORA, *Pensiero storico-religioso*, 1995, p. 128 ; A. COPPOLA, *Archaiologhía*, 1995, p. 45-47 ; L. BRACCESI, *Divagazioni*, 1999, p. 274-275 ; ID., *Enea*, 2000, p. 60. Notons que pour N. M. Horsfall, il s'agirait plutôt de Tarquinia (N. M. HORSFALL, *Corythus*, 1973, p. 68-79 et *Corythus Re-Examined*, 1987, p. 89-104). Quant à J. Dingel, il s'efforce de montrer que, chez Virgile, Corythus désigne un héros lié à une cité étrusque en laquelle il faut certainement voir Cortone (J. DINGEL, *Corythus*, 1995, p. 89-96).

⁷¹ SIL. ITAL., *Pun.*, IV, 718-721 et peut-être aussi V, 122-123 ; voir D. BRIQUEL, *Pélasges*, 1984, p. 161 et n. 112 et J. DINGEL, *Corythus*, 1995, p. 94-95.

⁷² SERV. et SERV. AUCT., *ad Aen.*, VII, 209 : *oppidum et mons dicta a rege Corytho patre Dardani ibi sepulto* (« la ville et le mont sont désignés du nom du roi Corythus, père de Dardanus, qui y est enseveli »). Voir aussi SERV. AUCT., *ad Aen.*, III, 170.

⁷³ DIOD. SIC., IV, 33, 11 ; APD., III, 9, 1. On trouve chez SERV. AUCT., *ad Aen.*, III, 170, une autre tradition, où Corythus est un fils du Troyen Pâris.

⁷⁴ D. BRIQUEL, *Pélasges*, 1984, p. 163-164 ; ID., *Origine lydienne*, 1991, p. 211.

virgilienne. En effet, lorsqu'il approuve la tradition selon laquelle Dardanus est originaire de Tyrrhénie, le poète relaie l'opinion soutenue par les cercles aristocratiques d'Étrurie, mais aussi par celui de Mécène (on connaît les origines étrusques de l'ami d'Auguste)⁷⁵. Tout cela révèle à n'en pas douter l'orientation philo-étrusque de Virgile, à laquelle les Anciens comme les Modernes ont fréquemment fait allusion⁷⁶. Cependant, et là réside l'attitude ambiguë de l'*Énéide*, il n'est pas sans intérêt de constater qu'en choisissant Corythus-Cortone pour en faire la patrie de Dardanus, Virgile met en avant une cité profondément liée aux traditions grecques : que l'on songe à sa prétendue fondation par l'Arcadien Corythus et surtout à la légende, très célèbre dans l'Antiquité, qui évoque les liens de la cité avec les Pélasges⁷⁷. Ainsi, même s'il fait naître Dardanus sur le sol italien, Virgile ne le coupe pas pour autant radicalement du monde hellénique.

Bien différent apparaît le point de vue de Denys. Dans son constant souci d'assurer aux Romains une origine hellénique, celui-ci affirme en effet que les Troyens, qui constituent chez lui la cinquième et dernière vague de colonisation du Latium, sont authentiquement des Grecs. Et pas n'importe quels Grecs : comme les Aborigènes, les Pélasges, les compagnons d'Évandré puis d'Héraclès, les Troyens proviennent, en dernière instance, d'Arcadie⁷⁸. Dardanos, ancêtre d'Énée et des siens, en serait originaire, et c'est au départ de cette région qu'il aurait gagné successivement Samothrace et la Troade. En soulignant l'origine arcadienne de l'ancêtre d'Énée, Denys semble « traite[r] son sujet comme si l'*Énéide* de Virgile n'existait pas »⁷⁹. Il est vrai que la divergence de vues de l'historien et du poète sur cette question constitue sans doute le point de fracture le plus net entre leurs *Énéides* respectives⁸⁰...

⁷⁵ G. COLONNA, *Virgilio*, 1980, p. 12-14, repris par D. BRIQUEL, *Pélasges*, 1984, p. 161-164 ; E. GABBA, *Dionysius*, 1991, p. 117 ; J. LINDERSKI, *Vergil and Dionysius*, 1992, p. 10.

⁷⁶ Virgile a reçu des Anciens le surnom de *uates Etruscus* : PHOCAS, *Vita Verg.*, 22 (*PLM* 5, p. 86). Parmi les Modernes, on se reportera notamment à D. MUSTI, *Tendenze*, 1970, p. 30 ; R. SCUDERI, *Mito eneico*, 1978, p. 88-92 ; A. MOMIGLIANO, *How to Reconcile*, 1984, p. 458 ; D. BRIQUEL, *Pélasges*, 1984, p. 23-24 ; D. MUSTI, *Dionisio*, 1985, p. 84 ; M. PALLOTTINO, *Etruschi*, 1985, p. 412 ; D. BRIQUEL, *Regard des autres*, 1997, p. 114.

⁷⁷ Tous les éléments du dossier sur Cortone sont présentés par D. BRIQUEL, *Pélasges*, 1984, p. 101-168. Pour Virgile comme pour Denys, les Pélasges sont indéniablement un peuple grec : J. LINDERSKI, *Vergil and Dionysius*, 1992, p. 8-9. Sur l'ambiguïté virgilienne, on se reportera aux remarques de G. VANOTTI, *Altro Enea*, 1995, p. 84-85.

⁷⁸ DION. HAL., *AR*, I, 50, 2 ; 61, 1-62, 2.

⁷⁹ J. POUSET, *Voyages d'Énée*, 1989, p. 93. Si D. Musti éprouve « la giustificata impressione che alla mente dell'autore greco fossero presenti la materia e la struttura del poema virgiliano », J. Linderski estime lui aussi que les *Énéides* de Virgile et de Denys d'Halicarnasse sont en tous points inconciliables (D. MUSTI, *Dionisio*, 1985, p. 84 ; J. LINDERSKI, *Vergil and Dionysius*, 1992, p. 3-11).

⁸⁰ Notons que Virgile évoque lui aussi des liens entre Dardanos et l'Arcadie, mais ils sont de tout autre nature : en tant que fils de la Pléiade Électre, Dardanos est le cousin d'Hermès, père de l'Arcadien Évandre, ce qui permet à Énée de recourir à la 'diplomatie généalogique' lorsqu'il rencontre le vieil homme sur le sol de la future Rome (VERG., *Aen.*, VIII, 127-151). Sur le procédé typiquement grec de 'diplomatie généalogique', l'on se reportera notamment aux ouvrages généraux de F. W. WALBANK, *Past*, 1993, p. 15-16 ; O. CURTY, *Parentés légendaires*, 1995 ; C. P. JONES, *Kinship Diplomacy*, 1999 ; S. LUCKE, *Syngeneia*, 2000 ; sur son utilisation par Énée pour s'assurer la bienveillance d'Évandré, voir A. MOMIGLIANO, *How to Reconcile*, 1984, p. 457 ; D. MUSTI, *Evandro*, 1985, p. 440 ; R. JENKINS, *Virgil's Experience*, 1998, p. 542-543.

Une fois de plus, Denys se distingue par son originalité. Par son audace aussi – car c’est à la légende troyenne qu’il touche ici, et l’on en connaît l’importance dans le cœur des Romains ! Ceux-ci se réfèrent de longue date à leur statut d’Énéades pour revendiquer une place à part dans le monde hellénique : au gré de leurs intérêts, ils s’affichent tantôt comme un peuple distinct des Grecs, tantôt comme leurs proches cousins⁸¹. Il convient donc pour l’historien d’Halicarnasse de s’avancer prudemment sur le terrain miné des susceptibilités nationales romaines. C’est pourquoi, lorsqu’il aborde son récit du voyage des Troyens vers le Latium, il ne fait aucune allusion au caractère grec de cette expédition. Progressivement, au fil de la narration, son texte se parsème d’indices en ce sens⁸², mais tout se passe comme si Denys prolongeait le suspense le plus longtemps possible, afin de présenter avec davantage d’éclat la vérité qu’il a minutieusement reconstruite. En situant au terme de son *Énéide* l’affirmation de l’origine grecque des Troyens, Denys a pris le temps de convaincre ses lecteurs du soin apporté à ses recherches et les a préparés à cette révélation. La preuve peut dès lors être administrée, et elle le sera en deux temps. La première étape s’avère assurément la plus délicate : il s’agit de prouver l’origine grecque de Dardanos. Denys s’acquitte brillamment de cette tâche. Face à Virgile qui situe en Italie le berceau de l’ancêtre des Troyens, face à d’autres traditions qui le font partir de Samothrace⁸³, un foyer dont il est malaisé de prouver la grécité, les *Antiquités romaines* situent la naissance de Dardanos en Arcadie. Cette affirmation se trouve sans aucun doute facilitée par l’existence de témoignages qui remontent au II^e siècle a.C.n. et font état du passage d’Énée dans la région : or les Arcadiens, pour revendiquer la présence du Troyen parmi eux, ont probablement fait appel à une prétendue συγγένεια⁸⁴. D’autre part, Denys se réfère expressément à des auteurs anciens (ἄλλοις τισὶ πάλαι), tenants de la thèse de l’origine arcadienne de Dardanos⁸⁵. Denys paraît

⁸¹ On trouvera ci-dessus, p. 76-81, de plus amples références à cette thématique passionnante.

⁸² Les Troyens sont parents des Arcadiens (DION. HAL., *AR*, I, 50, 2, où Denys promet d’expliquer plus en détails cette parenté) et des habitants de Zakynthos (I, 50, 3 – tradition ancienne, puisqu’une inscription remontant au IV^e ou au III^e siècle a.C.n. y fait référence [P. CABANES, *Épire*, 1976, p. 175 et 193]). D’autre part, Latinus, le roi des Aborigènes, évite d’engager le combat contre les Troyens et espère pouvoir faire d’eux, en raison de leur grécité, des alliés (I, 57, 4 et 58, 5). Enfin, les Troyens sont armés *à la grecque* (I, 57, 3) – un détail d’autant plus intéressant que Virgile insiste sur le caractère typiquement *troyen* de leur armement (VERG., *Aen.*, III, 596).

⁸³ C’est le cas par exemple chez Diodore et dans les *Narrations* de Conon (DIOD. SIC., V, 48, 2 ; CON., *Dieg.*, 21 [= PHOT., *Bibl.*, 186]).

⁸⁴ Parmi ces témoignages, Denys cite les *Arkadika* d’Ariaitchos (*FGrH* 316 F 1 [= DION. HAL., *AR*, I, 49, 1]) et une élégie d’Agathyllos d’Arcadie, un poète que nous connaissons grâce aux seules *Antiquités* (*FGrH* 321 F 2 [= DION. HAL., *AR*, I, 49, 2]). On peut également évoquer le témoignage de Polémon d’Ilion conservé par Festus (FEST., *s. u. Salios*, p. 439 LINDSAY]). Pour la datation de cette tradition au II^e siècle a.C.n., on se reportera à N. M. HORSFALL, *Aeneas-Legend*, 1984, p. 13 ; P.-M. MARTIN, *Énée*, 1989, p. 120 ; G. VANOTTI, *Altro Enea*, 1995, p. 146-147. Notons qu’il existe aussi une tradition qui conserve le souvenir de la mort d’Anchise en Arcadie, tradition matérialisée au temps de Pausanias par un Ἀγχίσου μνήμα pour lequel on se gardera, en l’absence de toute indication, de proposer une datation (PAUS., VIII, 12, 8).

⁸⁵ DION. HAL., *AR*, I, 61, 1. L’interpolateur de Servius lie à cette thèse le nom de Varron et d’autres auteurs grecs : *Graeci et Varro humanarum rerum Dardanum non ex Italia, sed de Arcadia, urbe Pheneo, oriundum dicunt* (SERV. AUCT., *ad Aen.*, III, 167 : « les Grecs et Varron dans ses *Antiquités humaines* disent que Dardanus est originaire non d’Italie, mais de la cité arcadienne de Phénée »). J. Poucet souligne utilement qu’il ne faut pas déduire de ce passage la dépendance directe de Denys vis-à-vis de Varron (J. POUCKET, *Voyages d’Énée*, 1989, p.

davantage original encore quand il fait d'Atlas, le grand-père de Dardanos⁸⁶, un roi arcadien – une tradition probablement tardive⁸⁷ mais néanmoins indispensable à Denys pour évoquer l'ancrage arcadien de Dardanos. Enfin, l'arcadisme de Dardanos sort renforcé par son union avec Chrysè, la fille du héros Pallas⁸⁸. On le voit, Denys a mis beaucoup de soin à prouver le caractère arcadien de l'ancêtre des Troyens. Une fois établie l'origine de Dardanos, vient la seconde étape de la démonstration. Et Denys de retracer les péripéties qui ont mené l'ancêtre des Troyens du Péloponnèse à Samothrace puis à la côte asiatique⁸⁹. Il ne lui reste plus alors qu'à égrener l'arbre généalogique qui relie Dardanos à Énée, exercice d'autant plus aisé que, depuis Homère, l'on s'accorde unanimement à voir dans le premier l'ancêtre du second⁹⁰. Au terme de ces deux étapes, Denys a atteint son objectif : démontrer que les Troyens et leur chef Énée ont pour patrie originelle l'Arcadie.

On retrouve dans son *Énéide* tout l'art de Denys, mélange si particulier d'érudition et d'inventivité. Ici encore, son incroyable habileté à manier les informations contradictoires dont il dispose pour les intégrer à sa propre conception de l'histoire fait merveille : la légende troyenne, récemment canonisée par Virgile, se trouve transformée en un monument tout personnel à la gloire de la Grèce. Denys a réussi la prouesse de faire des plus anciens ennemis de la Grèce des Hellènes à part entière. Toutefois, si l'on ne peut que souligner ce tour de force, il convient aussi de rappeler que la démonstration dionysienne trouve des échos dans la politique romaine contemporaine. Nous l'avons vu il y a un instant : si Virgile fait naître Dardanus sur le sol tyrrhénien et apporte par là-même des gages de son orientation philo-étrusque, cela ne signifie pas pour autant qu'il dédaigne le monde grec. Au contraire : l'arrière-plan grec de la cité de Corythus, puis le rôle important joué par deux Grecs, Évandre et Diomède, dans le succès de l'implantation troyenne au Latium, sont autant d'éléments qui indiquent que Virgile a conçu son *Énéide* comme « the poem of the reconciliation between

73). Parmi les Grecs dont parle l'interpolateur de Servius, l'on peut penser bien sûr à l'historien d'Halicarnasse, mais aussi à Strabon, qui fait lui aussi allusion à la naissance de Dardanos en Arcadie (STR., VIII, 3, 19 [C 346]).

⁸⁶ Dardanos est né des amours de Zeus et de la Pléiade Électre, fille d'Atlas : DIOD. SIC., V, 48, 2 ; VERG., *Aen.*, VIII, 134-135 ; DION. HAL., *AR*, I, 61, 1 ; APD., III, 12, 1 ; CON., *Dieg.*, 21 (= PHOT., *Bibl.*, 186) ; EUSTH., *ad Hom. Il.*, XX, 215.

⁸⁷ P.-M. MARTIN, *Énée*, 1989, p. 122. Selon Servius, il existe trois personnages répondant au nom d'Atlas : l'un est Maure, le second Italien, le dernier Arcadien (SERV., *ad Aen.*, VIII, 134). C'est évidemment au troisième d'entre eux que Denys fait allusion. Force est de constater qu'Atlas est rarement mis en rapport avec l'Arcadie ; notons toutefois que l'on trouve allusion à ses liens avec le Péloponnèse chez Pindare, qui fait du Géant le père de Taygète, héroïne éponyme du Mont Taygète (PIND., *O.*, III, 54).

⁸⁸ DION. HAL., *AR*, I, 61, 2 et 68, 3. Pallas est le fils de Lycaon, roi d'Arcadie ; Denys en fait le père de Nikè, compagne d'enfance d'Athéna qui reçoit un culte dans la cité d'Évandre (I, 33, 1). Le lien de Pallas avec la déesse apparaît en une autre occasion dans les *Antiquités romaines*, lorsque Chrysè apporte en guise de dot à son époux Dardanos les *Palladia* et les *ἱερά* des Grands Dieux, présents d'Athéna à ses amis arcadiens (I, 68, 3).

⁸⁹ DION. HAL., *AR*, I, 61, 2-4

⁹⁰ HOM., *Il.*, XX, 215-240. P.-M. Martin a bien montré que les *Antiquités romaines* respectent scrupuleusement la liste traditionnelle des ascendants mâles d'Énée, mais apportent de légères modifications à son ascendance féminine pour la rendre plus prestigieuse encore (P.-M. MARTIN, *Énée*, 1989, p. 123-124 ; voir aussi l'arbre généalogique retracé p. 140, que l'on comparera avec celui, 'virgilien', de G. BINDER, *Grenzüberschreitungen*, 1995, p. 101).

Greeks and Romans »⁹¹, et que ce dessein participait de la volonté augustéenne de régner sur un Empire unifié et pacifié⁹². Dès lors, en faisant des Troyens des Grecs originaires d'Arcadie, Denys ne s'inscrit pas en totale contradiction avec les objectifs poursuivis par l'*Énéide* virgilienne : il ne fait que les radicaliser pour offrir un appui supplémentaire à sa thèse des origines grecques de Rome.

* *
*

Des cinq vagues de colonisation grecque dans le Latium, chacune peut donc être reconduite à l'Arcadie, les unes directement, les autres par la médiation d'un ancêtre comme Dardanos dans le cas des Troyens. Affirmer le caractère arcadien des colons successifs ne pose dans certains cas aucun problème à Denys : il lui suffit de s'en remettre à la tradition. Les compagnons d'Évandre sont en effet unanimement reconnus comme Arcadiens ; quant à la présence d'hommes originaires d'Arcadie parmi les troupes d'Héraclès, elle s'explique aisément par les qualités militaires depuis toujours reconnues à ce peuple. Dans deux autres cas, Denys opère une sélection parmi plusieurs traditions existantes pour mettre en avant celle qui correspond le plus adéquatement à sa propre thèse : c'est le cas avec les Pélasges, qu'il est plutôt de coutume de rattacher à la Thessalie ou à l'Argolide ; c'est le cas aussi avec Dardanos, dont l'on situe parfois le berceau à Samothrace ou – c'est la thèse de Virgile – en Italie. Enfin, pour l'une des ethnies aux origines de l'*Vrbs*, les Aborigènes, Denys se voit dans l'obligation d'élaborer lui-même une théorie délicate afin de placer ceux-ci en relation avec l'Arcadie. Il y réussit par l'entremise des Cénôtres : seul parmi les Anciens, il assimile en effet les Aborigènes à ce peuple arcadien établi dans le sud de la péninsule italienne. On le voit : quel que soit le degré de légitimité de l'ethnogenèse du peuple romain retracée dans le premier livre des *Antiquités romaines*, il faut au moins lui reconnaître le mérite de la cohérence. Ce point établi, il reste alors à s'interroger : pourquoi Denys élabore-t-il une théorie des origines de Rome que l'on pourrait qualifier de 'pan-arcadienne'⁹³ ? Quel est le sens de l'importance donnée à cette région grecque par l'historien d'Halicarnasse ? C'est à ces questions que nous voudrions maintenant tenter d'apporter quelques éléments de réponse.

⁹¹ Selon l'expression de A. MOMIGLIANO, *How to Reconcile*, 1984, p. 458. Sur l'image des Grecs dans l'*Énéide* de Virgile, on se reportera à A. RENGAKOS, *Griechenbild*, 1993, p. 112-124 (*contra*, G. ZECCHINI, *Pensiero politico*, 1997, p. 72 et l'article récent de P. A. PEROTTI, *Virgilio misogreco*, 1998-1999, p. 106-121).

⁹² Malgré certains Modernes qui ont voulu considérer le *saeculum augustum* comme une période hostile aux Grecs (voir p. ex. H. HILL, *Origins of Rome*, 1961, p. 88-93), on n'insistera jamais assez sur le très vif intérêt manifesté par Auguste et les chantres de son régime pour le monde hellénique (voir ci-dessous, p. 216-218).

⁹³ À la suite de J. BAYET, *Arcadisme*, 1920, p. 67 et P.-M. MARTIN, *Énée*, 1989, p. 123.

I. 2. De l'Arcadie comme « hellénisme 'puissance deux' »⁹⁴

Le soin mis par Denys pour rattacher les Romains à l'Arcadie peut à certains égards paraître paradoxal. Car enfin, pour importante qu'apparaisse cette région dans les *Antiquités romaines*, elle n'en est pas moins demeurée au seuil de la vie sauvage. Les Arcadiens en effet précèdent toute civilisation. Ils sont proches encore, de l'avis des autres Grecs, d'un ordre du monde révolu. On les dit autochtones, caractéristique qu'ils partagent en Grèce avec les seuls Athéniens et qui fait d'eux des 'premiers hommes'. Cette tradition plonge ses racines loin dans le temps, puisque Hérodote déjà estime que les Arcadiens sont les premiers habitants du Péloponnèse, les seuls aussi qui aient résisté à l'invasion des Héraclides⁹⁵. Du reste, les Arcadiens eux-mêmes se reconnaissent volontiers dans cette représentation, ainsi que l'atteste la tradition transmise par Pausanias : φασὶ δὲ Ἀρκάδες ὡς Πελασγὸς γένοιτο ἐν τῇ γῇ ταύτῃ πρῶτος. Εἰκὸς δὲ ἔχει τοῦ λόγου καὶ ἄλλους ὁμοῦ τῷ Πελασγῷ μηδὲ αὐτὸν Πελασγὸν γενέσθαι μόνον· ποίων γὰρ ἄν καὶ ἦρχεν ὁ Πελασγὸς ἀνθρώπων;⁹⁶. L'affirmation de l'autochtonie ne vise pas seulement à expliquer l'origine d'un peuple ; elle s'avère aussi éminemment politique. Ainsi, à Athènes, c'est dans le cadre de la cité démocratique du V^e siècle a.C.n. qu'apparaissent le plus fréquemment les références à Érichthonios⁹⁷. Il n'en va pas autrement en Arcadie. Le thème de l'autochtonie y rencontre important succès à la fin du V^e et au IV^e siècles avant notre ère, lorsqu'il est mis en exergue par les partisans de la création d'une confédération arcadienne⁹⁸. Dans le contexte difficile de l'époque, l'Arcadie, « sous la pression de l'histoire, s'efforce de trouver une identité politique qu'elle n'a pas. L'affirmation mythique de l'unité précède sa réalisation politique »⁹⁹.

La grande ancienneté de l'Arcadie se manifeste en outre par l'emploi de l'adjectif προσηληναῖοι pour qualifier ses habitants¹⁰⁰. Les Arcadiens, 'hommes d'avant la lune', ne sont donc pas seulement les premiers habitants du Péloponnèse : ils précèdent aussi

⁹⁴ Selon l'expression de P.-M. MARTIN, *Énée*, 1989, p. 123.

⁹⁵ HDT., II, 171 (où l'autochtonie n'est pas explicitement mentionnée) ; VIII, 73. Voir aussi THC., I, 2, 3.

⁹⁶ PAUS., VIII, 1, 4 : « les Arcadiens affirment que Pélasgos fut le premier homme à naître sur cette terre. Mais on peut dire avec vraisemblance que d'autres hommes naquirent avec Pélasgos et que Pélasgos ne fut pas seul à y vivre, car à quels hommes Pélasgos eût-il alors commandé ? » (trad. M. JOST, C.U.F., 1998).

⁹⁷ Sur l'autochtonie athénienne, on se reportera aux belles pages de N. LORAU, *Enfants d'Athènes*, 1984, notamment p. 35-73 ; EAD., *Invention d'Athènes*, 1993, p. 172-177 ; voir aussi D. BRIQUEL, *Tyrrhènes*, 1993, p. 82-87 ; ID., *Autochtones*, 1994, p. 68-69 ; L. PORCIANI, *Ideologia politica*, 1996, p. 32 ; H. A. SHAPIRO, *Autochthony*, 1998, p. 127-151 ; S. GOTTELAND, *Mythe et rhétorique*, 2001, p. 319-330.

⁹⁸ L'autochtonie des Arcadiens est notamment soulignée dans un discours de l'Arcadien Lycomède conservé par Xénophon (XEN., *Hell.*, VII, 1, 23) ou dans le monnayage de certaines cités comme Mantinée (voir L. BURELLI BERGESE, *Tra 'ethne' e 'poleis'*, 1995, p. 72). Voir aussi DEM., *Leg.*, 261 ; CIC., *De Rep.*, III, 25.

⁹⁹ PH. BORGEAUD, *Pan*, 1979, p. 28 ; voir aussi S. VILATTE, *Aristote et les Arcadiens*, 1984, p. 186 ; L. BURELLI BERGESE, *Tra 'ethne' e 'poleis'*, 1995, p. 72-78.

¹⁰⁰ HIP. RHEG., *FGrH* 554 F 6 et 7 (= SCHOL. APOL. RHOD., IV, 264 et STEPH. BYZ., s. u. Ἀρκάδας) ; ARSTT., fr. 591 ROSE (= SCHOL. APOL. RHOD., IV, 264) ; CALL., *Iamb.*, 1, 56 (fr. 191 PFEIFFER) ; LYC., *Alex.*, 482 ; APOL. RHOD., IV, 264-265 ; PLUT., *QR*, 76. Le terme apparaît pour la première fois, appliqué à Pélasgos, chez un poète lyrique qui est peut-être Pindare (PD., fr. inc. 84 BERGK). Voir aussi OV., *F.*, II, 289-290 ; STAT., *Theb.*, IV, 275.

l'apparition d'un ordre cosmique. Les Prosélènes figurent le peuple de la nuit profonde et inquiétante¹⁰¹, et cette caractéristique les place hors du temps des autres hommes, celui que rythment les phases de la lune. Les Arcadiens vivent dès lors éternellement dans un temps différent, dont le fil semble ne pas se dérouler. Entre passé et présent, où les situer ? Question impossible à trancher puisque, comme le remarque Ph. Borgeaud, « ce ne sont pas seulement les premiers Arcadiens, ceux de l'origine, qu'on appelle 'prosélènes'. Les 'prosélènes' ne constituent pas une population disparue ; il n'y a pas de solution de continuité entre eux et les Arcadiens contemporains des auteurs qui nous en parlent »¹⁰².

L'extraordinaire antiquité des Arcadiens ne reste pas sans conséquence sur leur mode de vie. Outre *προσεληναῖοι*, il est en effet un second adjectif qui vient souvent les définir : les Arcadiens sont dits *βαλανηφάγοι*, 'mangeurs de glands'. Le terme est déjà présent dans le texte d'un oracle rapporté par Hérodote. Aux Spartiates qui veulent conquérir la région, la Pythie annonce le danger de pareille entreprise : πολλοὶ ἐν Ἀρκαδίῃ βαλανηφάγοι ἄνδρες ἔασιν, οἳ σ' ἀποκωλύσουσιν¹⁰³. Le sol arcadien, peu fécond, contraint ses enfants à une nourriture pauvre, où les fruits du chêne occupent une place ailleurs inhabituelle. Cette alimentation des Arcadiens est le corollaire de leur vie aux marges de la civilisation : les Grecs associent traditionnellement, pour mieux les opposer, *βαλανίτης βίος* et *ἀληλεσμένος βίος*¹⁰⁴. Dans une région si fortement marquée par l'archaïsme, Déméter, la déesse dispensatrice de cette 'vie au blé moulu', assure un véritable rôle civilisateur. Grâce à elle, les Arcadiens apprennent à cultiver la terre, à se socialiser, à créer des villes – en un mot, à entrer dans l'humanité civilisée¹⁰⁵. Déméter toutefois peut reprendre ses bienfaits et replonger les Arcadiens dans leur sauvagerie originelle. Les Phigaliens l'ont appris à leurs dépens, qui ont pensé pouvoir délaisser son culte. Pour se venger de leur négligence, la déesse leur envoie un terrible fléau, la famine. L'oracle consulté par les Phigaliens désespérés leur rappelle alors ce dont ils sont redevables à Déméter : Ἀρκάδες Ἀζᾶνες βαλανηφάγοι, οἳ ἰγάλειαν νάσσασθε [...], ἦκετε πευσόμενοι λιμοῦ λύσιν ἀλγινόεντος, μῦθοι δὲ νομάδες, μῦθοι πάλιν ἀγριοδαῖται. Δηὼ μὲν σε ἔπαυσε νομῆς, Δηὼ δὲ νομῆας ἐκ δησισταχύων καὶ ναστοφάγων πάλι θῆκε, νοφισθεῖσα γέρα προτέρων τιμάς τε παλαιάς. Καί

¹⁰¹ Selon une tradition arcadienne, le plus jeune fils du roi arcadien Lycaon est d'ailleurs appelé Nyctimos, 'Homme de la Nuit' (LYC., *Alex.*, 481 ; APD., III, 8, 1-2).

¹⁰² PH. BORGEAUD, *Pan*, 1979, p. 22.

¹⁰³ HDT., I, 66 : « il y a en Arcadie beaucoup d'hommes mangeurs de glands qui te feront obstacle » (trad. PH.-E. LEGRAND, C.U.F., 1932). Sur la définition des Arcadiens comme 'mangeurs de glands', voir aussi APOL. RHOD., IV, 264-265 ; PLUT., *Cor.*, 3, 3 ; AEL., *VH*, III, 39 ; NONN., *Dion.*, XIII, 287.

¹⁰⁴ ATHEN., VI, 642 a ; SUID., *s.u.* ἀληλεσμένον ; EUSTH., *ad Hom. Od.*, XIX, 163 et les commentaires de PH. BORGEAUD, *Pan*, 1979, p. 30-32 ; FR. HARTOG, *Passé revisité*, 1983, p. 163 ; T. H. NIELSEN, *Concept of Arkadia*, 1999, p. 35.

¹⁰⁵ PH. BORGEAUD, *Pan*, 1979, p. 31-34. Voir aussi CL. CALAME, *Mythe et histoire*, 1996, p. 80 : « l'activité agricole et en particulier la culture céréalière, par opposition à l'activité pastorale par exemple, servent elles-mêmes d'expressions métaphoriques à l'achèvement de la civilisation ; l'agriculture et la production des céréales sont donc situées au fondement de la représentation grecque de la vie en société dans une cité ».

σ'ἄλληλοφάγον θήσει τάχα καὶ τεκνοδαίτην, εἰ μὴ πανδήμοις λειβαῖς χόλον ἰλάσσεσθε σήραγγός τε μυχὸν θείαις κοσμήσετε τιμαῖς¹⁰⁶. Pareille mésaventure des Phigaliens vient rappeler le caractère fragile de la conquête de la civilisation par les Arcadiens, et le danger qu'ils courent sans cesse de retourner à la pire des sauvageries.

Pourquoi dès lors, se demandera-t-on, Denys d'Halicarnasse choisit-il de souligner la parenté de Rome avec une région restée aussi proche de la vie sauvage ? Serait-ce là pour lui un moyen détourné d'ironiser sur l'infériorité culturelle des Romains vis-à-vis des Grecs ? Non, évidemment – comment ne pas se rappeler que dans la préface de ses *Antiquités* l'historien remercie Rome de lui avoir transmis la παιδεία¹⁰⁷ ? Il faut donc trouver au pan-arcadisme manifesté par les *Antiquités romaines* une autre explication. Elle réside, croyons-nous, dans la grande antiquité attribuée au peuple arcadien, une antiquité qui n'est pas tant synonyme de non-civilisation que de pureté. Aux yeux de Denys, c'est en Arcadie que l'on trouve l'image la plus authentique, parce que la plus ancienne, de la Grèce. Les lecteurs des *Antiquités romaines* ne s'étonneront pas de cette opinion : ils savent que Denys a coutume d'associer les adjectifs Ἑλληνικός et ἀρχαῖος¹⁰⁸. L'occurrence la plus intéressante de cette réunion adjectivale se trouve sans aucun doute dans un passage de la fin du premier livre, où, après avoir repris de manière synthétique l'exposé des cinq groupes de colons grecs aux origines de Rome, l'historien conclut : τούτων γὰρ οὐδὲν εὖροι τῶν ἐθνῶν οὔτε ἀρχαιότατον οὔτε Ἑλληνικώτατον¹⁰⁹. L'association des deux superlatifs montre on ne peut mieux que pour Denys l'ancienneté garantit l'hellénicité. Les deux concepts sont indissociables dans l'élaboration de sa thèse sur le caractère grec de Rome : il ne lui suffit pas en effet de prouver que Rome est devenue une ville de culture grecque □ à son époque, personne ne songerait à le nier, pas même les Romains¹¹⁰. Il lui faut plutôt insister sur le fait

¹⁰⁶ PAUS., VIII, 42, 6 : « Arcadiens, Azaniens, mangeurs de glands qui avez habité Phigalie [...], vous venez demander à être délivrés de la famine douloureuse, vous, les seuls à avoir été deux fois nomades, les seuls à avoir repris l'alimentation sauvage. Déô mit fin pour vous à la pâture, mais Déô, après vous avoir faits lieurs d'épis et mangeurs de gâteaux, vous a remis à la pâture pour s'être vu retirer les prérogatives d'autrefois et les honneurs anciens. Elle vous amènera bientôt à vous entre-dévorer et à manger vos enfants, à moins que vous n'apaisiez sa bile par des libations collectives et n'illustriez par des honneurs divins le tréfonds de la caverne » (trad. M. JOST, C.U.F., 1998). Sur le caractère sauvage et terrifiant du culte de Déméter Mélaina en Phigalie, voir M. JOST, *Sanctuaires et cultes*, 1985, p. 312-317 ; G. SIEBERT, *Grotte*, 1990, p. 153.

¹⁰⁷ DION. HAL., *AR*, I, 6, 5 ; voir ci-dessus, p. 13.

¹⁰⁸ Voir p. ex. DION. HAL., *AR*, I, 17, 2 ; 21, 1 ; 60, 3 ; 84, 4 ; 89, 2 ; II, 9, 2 ; 30, 5 ; VII, 72, 7.

¹⁰⁹ DION. HAL., *AR*, I, 89, 2 : « on ne saurait en effet trouver de nation plus ancienne ni plus grecque que celles-là » (trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998). L'*editio princeps* de Robert Estienne proposait la correction οὔτε ἀρχαιότερον οὔτε Ἑλληνικώτερον, retenue également par C. Jacoby dans l'édition Teubner. La récente édition de V. Fromentin rétablit le texte des manuscrits.

¹¹⁰ Que l'on songe au fameux adage d'Horace : *Graecia capta ferum uictorem cepit* (HOR., *Epist.*, II, 1, 156), dont on trouve un intéressant commentaire chez A. HENRICHs, *Graecia capta*, 1995, notamment p. 254-255. On n'oubliera pas non plus l'interpellante remarque d'A. Momigliano : « there is no time and no place in which the Romans were free from Greek influences » (A. MOMIGLIANO, *How to Reconcile*, 1984, p. 438 ; voir ci-dessus, p. 61). Sur l'hellénisation des élites romaines à la fin de la République, on se reportera notamment à J.-L. FERRARY, *Philhellénisme*, 1988, p. 497-615 et E. S. GRUEN, *Culture and National Identity*, 1992, p. 223-271, et, pour les questions de bilinguisme, aux importants travaux de M. Dubuisson, notamment *Grec à Rome*, 1992, p. 187-206.

que l'*Vrbs* est grecque *depuis l'origine*, car seule cette ancienneté peut authentifier la grécité de Rome et apporter une réponse définitive aux esprits malveillants qui font de la capitale de l'Empire une cité barbare¹¹¹. Un autre passage des *Antiquités* est intéressant à ce propos. Lorsqu'il évoque les jeux romains, Denys insiste sur leur origine grecque. Cependant, pourrait-on lui objecter, les Grecs courent nus, quand les Romains conservent un περίζωμα autour de la taille. Denys répond à cet argument en montrant que dans les époques les plus anciennes, celles qu'a immortalisées Homère, les Grecs ne se dévêtent pas entièrement pour la course. C'est un Spartiate qui a introduit la nudité lors de la quinzième Olympiade, soit à une date relativement récente. Voilà qui prouve, s'il faut en croire Denys, que les Romains ont su mieux conserver les anciennes traditions grecques¹¹² ! Ancienneté et grécité apparaissent donc comme indissociables dans la reconstruction dionysienne des origines de Rome. Or, quel peuple grec manifeste mieux que les Arcadiens les aspects les plus archaïques de l'hellénisme ? C'est, n'en doutons pas, en vertu de son ancienneté que Denys offre à l'Arcadie une place de choix dans l'histoire romaine¹¹³.

Si l'historien d'Halicarnasse relie chaque phase de colonisation grecque dans le Latium à l'Arcadie, c'est aussi que celle-ci offre l'image de la Grèce la plus pure. Elle apparaît comme le cœur de l'hellénisme – un statut qu'elle doit autant à sa situation géographique, au centre de cette ἀκρόπολις [...] τῆς συμπάσης Ἑλλάδος qu'est le Péloponnèse¹¹⁴, qu'à son rôle de conservatoire des plus anciennes coutumes helléniques. En ce sens, le jugement de Denys ne s'écarte guère de celui émis par d'autres Grecs à l'époque impériale. Si Strabon ne s'attarde pas à décrire la région, il en souligne toutefois la vénérable ancienneté¹¹⁵. Quant à Pausanias, il consacre tout un livre de sa *Périégèse* à l'Arcadie, et ces pages occupent dans son œuvre un statut très particulier. Comme l'a bien montré P. Veyne, la

¹¹¹ DION. HAL., *AR*, I, 4, 2-3. Sur les historiens condamnés par Denys pour leur hostilité aveugle aux Romains, on consultera désormais D. BRIQUEL, *Regard des autres*, 1997, p. 117-152.

¹¹² DION. HAL., *AR*, VII, 72, 2-4. Pour une tradition différente, selon laquelle ce serait le Mégarien Orsippus qui le premier concourut nu, voir PAUS., I, 44, 1. Pour une datation plus tardive des premiers athlètes courant nus, voir THC., I, 6, 5 ; PLT., *Rep.*, V, 3 (452 c) avec les commentaires de J.-P. THUILLIER, *Denys et les jeux*, 1975, p. 567-574. L'usage de concourir vêtu d'un περίζωμα serait en fait d'origine étrusque, si l'on en croit J.-P. THUILLIER, *Jeux*, 1989, p. 231. Voir aussi ci-dessous, p. 182.

¹¹³ Un jugement exprimé également par C. P. Jones : « in Greek myths of kinship, the Arcadians had a special place as a people whose origins lay at the beginning of time, and it is from their antiquity, rather than from their association with rustic innocence, that they gained their appeal as ancestors [of Rome] » (C. P. JONES, *Graia pandetur*, 1995, p. 240). Voir aussi R. PIETTRE, *Origines*, 2000, p. 70, qui souligne la « valeur hautement symbolique de l'Arcadie pour un discours sur les origines ».

¹¹⁴ Selon l'expression de STR., VIII, 1, 3 (C 334). Sur l'importance de la notion de 'centre' et son utilisation par les orateurs de la Seconde Sophistique pour exprimer la perfection, on se reportera à L. PERNOT, *Rhétorique*, 1993, p. 206.

¹¹⁵ STR., VIII, 8, 1 (C 388) : δοκεῖ δὲ παλαιότατα ἔθνη τῶν Ἑλλήνων εἶναι τὰ Ἀρκαδικά, Ἀζᾶνές τε καὶ Παρράσιοι καὶ ἄλλοι τοιοῦτοι. Διὰ δὲ τὴν τῆς χώρας παντελὴ κάκωσιν οὐκ ἂν προσήκοι μακρολογεῖν περὶ αὐτῶν (« les peuples qui habitent l'Arcadie, Azanes, Parrhasiens et autres, paraissent être les plus anciens des peuples grecs. L'état de complète désolation de leur pays nous dispense de nous étendre longuement sur leur compte » [trad. R. BALADIE, C.U.F., 1978]). Le même constat sur la désolation de l'Arcadie apparaît chez DIO CHR., *Tars.*, I, 25.

description de l'Arcadie constitue pour le Périégète « un chemin de Damas »¹¹⁶ : alors que Pausanias a toujours considéré avec un certain mépris les légendes qu'il rapportait, la vieille Arcadie lui permet d'appréhender celles-ci dans une autre perspective et d'y trouver une forme allégorique de vérité. Ce cheminement intellectuel, Pausanias lui-même en rend compte : τούτοις Ἑλλήνων ἐγὼ τοῖς λόγοις ἀρχόμενος μὲν τῆς συγγραφῆς εὐηθείας ἔνεμον πλέον, ἐς δὲ τὰ Ἀρκάδων προεληλυθὼς πρόνοιαν περὶ αὐτῶν τοιάνδε ἐλάμβανον· Ἑλλήνων τοὺς νομιζομένους σοφοὺς δι' αἰνιγμάτων πάλαι καὶ οὐκέτ' ἐκ τοῦ εὐθέος λέγειν τοὺς λόγους, καὶ τὰ εἰρημένα οὖν ἐς τὸν Κρόνον σοφίαν εἶναι τινα εἵκαζον Ἑλλήνων¹¹⁷. Comment s'étonner de ce que pareille révélation prenne place en Arcadie ? Il aura fallu à Pausanias pénétrer dans cette Grèce de la Grèce pour accéder à une compréhension plus profonde de l'âme hellénique et en retrouver toute la pureté.

Peuple autochtone, présent au cœur du Péloponnèse avant même que les astres ne trouvent place dans l'univers, les Arcadiens sont demeurés en lisière du monde civilisé. Leur position n'a jamais cessé de fasciner les autres Grecs : depuis Hérodote jusque Pausanias, historiens et philosophes ont tenté d'éclairer le mystère arcadien et de comprendre cette région, si proche et si lointaine à la fois. L'Arcadie offre aux Grecs l'image idéalisée de leur propre identité. Denys n'échappe pas à ce phénomène. Son Arcadie n'a rien à voir avec l'Arcadie réelle, « ce pays rude, pauvre, si peu idyllique »¹¹⁸ qu'il n'a d'ailleurs sans doute jamais visité¹¹⁹. C'est une Arcadie rêvée, où l'hellénisme semble amplifié de mille résonances archaïques. Ce berceau de la Grèce ne peut qu'être aussi, dans la logique de la théorisation dionysienne, celui de Rome. Voilà pourquoi, tout au long du livre I, les *Antiquités romaines* tissent d'incessants liens entre l'*Vrbs* et l'Arcadie, appelant la première à prendre le relais de la seconde pour faire renaître une pure grécité après les dérives de l'âge hellénistique.

Rome, nouvelle Arcadie ? La capitale de l'Empire présente aux yeux de Denys toutes les marques de noblesse de l'hellénisme le plus ancien, et donc le plus authentique. Au reste, la première ville établie sur le sol même de l'*Vrbs* est bel et bien arcadienne, puisqu'il s'agit de celle d'Évandre. La longue description que propose Denys de la Rome d'Évandre, par son aspect détaillé et systématique, mais surtout par son originalité, mérite que l'on s'y attarde un instant.

¹¹⁶ P. VEYNE, *Les Grecs ont-ils cru*, 1983, p. 106.

¹¹⁷ PAUS., VIII, 8, 3 : « ces récits des Grecs, j'avais personnellement tendance, en commençant mon ouvrage, à les considérer plutôt comme des niaiseries ; mais, parvenu à l'Arcadie, j'ai pris à leur sujet l'attitude prudente que voici : ceux des Grecs que l'on tenait pour sages formulaient autrefois leurs récits en se servant d'énigmes et non pas directement ; j'ai donc conjecturé que les traditions relatives à Kronos sont une sorte de conte philosophique des Grecs » (trad. M. JOST, C.U.F., 1998) ; voir les commentaires de P. VEYNE, *Les Grecs ont-ils cru*, 1983, p. 105-112 ; FR. HARTOG, *Passé revisité*, 1983, p. 167-168 ; R. PIETTRE, *Origines*, 2000, p. 70 et 82-86.

¹¹⁸ P. VEYNE, *Les Grecs ont-ils cru*, 1983, p. 110.

¹¹⁹ Voir ci-dessus, p. 8.

I. 3. L'Arcadie à la loupe : l'établissement du Palatin

Évandre n'est pas un inconnu pour les Anciens. Nombreux sont les témoignages qui évoquent son départ d'Arcadie, son installation sur le futur Palatin, sa rencontre avec Héraclès¹²⁰. Le plus célèbre d'entre eux est, à n'en pas douter, celui livré par l'*Énéide*. Les pages que Virgile consacre à la cité d'Évandre comptent parmi les plus émouvantes de la littérature latine et n'ont pas peu contribué à la diffusion du mythe arcadien dans l'imaginaire occidental¹²¹. La description proposée par Denys¹²² ne rivalise évidemment pas avec la perfection du huitième chant virgilien. Elle ne manque pourtant pas d'intérêt. L'historien d'Halicarnasse y dresse en effet le portrait d'une cité idéale, dotée de tous les éléments fondateurs de la civilisation grecque.

a. La civilisation arcadienne

Les Arcadiens, nous venons de le voir, tiennent de leur ancienneté une position ambiguë dans le monde grec : ils en sont membres à part entière, et pourtant demeurent sur le seuil de l'univers civilisé. L'antiquité dont ils se réclament leur confère une aura énigmatique qui fascine les autres Grecs parce qu'elle leur offre une clé pour comprendre et définir leur propre identité¹²³. Toutefois, au sein de ce peuple sorti des limbes du passé, nombreux sont les héros civilisateurs prêts à apprivoiser le sauvage caractère arcadien. Différents auteurs en témoignent. Ainsi, Pausanias se réfère longuement à leur action en commençant son périple arcadien. Pélasgos, premier homme et premier roi selon les Arcadiens, initie ses sujets à la construction de cabanes et à la confection de vêtements de peau. Son fils Lykaon fonde la première cité du monde grec, Lykosoura. Arcas enfin enseigne aux Arcadiens l'art de faire le pain et de tisser les vêtements¹²⁴. À travers ces énumérations, les légendes arcadiennes sur

¹²⁰ Citons notamment POL., VI, 11 a (= DION. HAL., *AR*, I, 32, 1) ; VARR., *De l. L.*, V, 21 et 53 ; LIV., I, I, 5, 1-2 ; 7, 3 et 8-14 ; OV., *F.*, I, 454-586 et 619-622 ; II, 271-272 et 277-280 ; IV, 61-68 ; V, 79-110 et 643-648 ; PAUS., VIII, 43, 2 ; DIO CASS., fr. 3 DINDORF ; JUST., XLIII, 1, 6-7 ; OGR, 5, 1-7, 4 ; SERV., *ad Aen.*, VIII, 51. Strabon pour sa part juge mythique la venue d'Évandre en Italie (STR., V, 3, 3 [C 230]), une opinion qui serait aussi celle de Posidonios d'Apamée (voir F. MORA, *Pensiero storico-religioso*, 1995, p. 128 et 130).

¹²¹ VERG., *Aen.*, VIII, 97-369 et ce commentaire de S. E. ALCOCK, *Graecia Capta*, 1993, p. 226 : « Arcadia is perhaps the best-known example of Roman literary idealization (and manipulation) of the Greek landscape » ; voir aussi, sur l'Arcadie de Virgile, le commentaire nuancé de R. JENKINS, *Virgil's Experience*, 1998, p. 157-169.

¹²² DION. HAL., *AR*, I, 31, 1-33, 5.

¹²³ FR. HARTOG, *Passé revisité*, 1983, p. 162-168.

¹²⁴ PAUS., VIII, 1, 5 ; 2, 1 ; 4, 1. Il faut souligner toute l'ambivalence de la personnalité de Lycaon, à la fois héros civilisateur et coupable d'un sacrifice humain qui le fait régresser à un stade précivilisationnel : HES., fr. 163 MERKELBACH-WEST (= *Comm. in Aratum*, p. 181 MAASS) ; OV., *Met.*, I, 210-244 ; PAUS., VIII, 2, 3 ; APD., III, 8, 1-2. Parmi les Modernes, on se reportera notamment aux commentaires de PH. BORGEAUD, *Pan*, 1979, p. 48 ; M. JOST, *Sanctuaires et cultes*, 1985, p. 261-263 ; R. PIETTRE, *Origines*, 2000, p. 81 et 92-93.

lesquelles s'appuie Pausanias se montrent attentives à souligner la marche progressive de l'Arcadie vers la civilisation. Bien avant le Périégète, Polybe insiste lui aussi sur l'action civilisatrice des anciens héros arcadiens. En instituant des assemblées, des sacrifices, des chœurs, ceux-ci se sont efforcés, affirme-t-il, de 'domestiquer' (ἐξημεροῦν) leurs compatriotes¹²⁵ et de tempérer la rudesse de leur caractère – une réflexion qui a d'autant plus de poids qu'elle émane d'un 'enfant du pays'. S'il faut en croire le témoignage de Denys d'Halicarnasse, Évandre est du nombre de ces héros civilisateurs. Son action ne concerne pas les Arcadiens eux-mêmes, qui, dans l'optique dionysienne, n'en ont pas besoin, mais est destinée à l'éducation de l'Italie. Dans son exil en effet, Évandre emporte le cœur même de la culture grecque : la cité, l'écriture, la musique.

Denys ne parle pas explicitement de πόλις pour désigner l'établissement arcadien du Palatin : sa taille ne le permet pas. Il s'agit en fait d'une κώμη βραχεία, pâle reflet de l'*Vrbs* future. Les hommes d'Évandre lui donnent pour nom Pallantion, en référence à la cité dont ils sont originaires¹²⁶, et la dotent de tout ce qui rend possible la vie en commun : οἱ δ'οὖν Ἀρκάδες ὑπὸ τῷ λόφῳ συνοικισθέντες τὰ τε ἄλλα διεκοσμοῦντο κτίσματα τοῖς οἴκοθεν νομίμοις χρώμενοι καὶ ἱερὰ ἰδρύονται¹²⁷. Des habitations et des temples, dira-t-on, voilà une définition bien restrictive de l'hellénisme ! Denys le sait, et ne s'arrête pas là. Car si la religion occupe à ses yeux une place essentielle pour définir la grécité de l'établissement palatin, ainsi que nous le verrons bientôt, elle ne suffit pas à ce que l'on puisse parler de cité. C'est pourquoi il poursuit ainsi son exposé : [λέγονται [...] Ἀρκάδες [...]] νόμους τε θέσθαι καὶ τὴν δίκαιαν ἐκ τοῦ θηριώδους ἐπὶ πλεῖστον εἰς ἡμερότητα μεταγαγεῖν τέχνας τε καὶ ἐπιτηδεύματα καὶ ἄλλα πολλά τινα ὠφελήματα εἰς τὸ κοινὸν

¹²⁵ POL., IV, 21, 4, □ un texte auquel on reportera ce commentaire de Fr. Hartog : « le grec, notons-le, n'a pas l'équivalent du mot civilisation. On ne *civilise* pas, on *dompte*, on *apprivoise* une nature sauvage » (FR. HARTOG, *Passé revisité*, 1983, p. 161).

¹²⁶ DION. HAL., *AR*, I, 31, 4 ; voir aussi VARR, *LL*, V, 53 ; LIV., I, 5, 1 ; VERG., *Aen.*, VIII, 51-54 ; PAUS., VIII, 43, 2 ; JUST., XLIII, 1, 6. Pallantion d'Arcadie aurait été fondée par Pallas, le fils de Lycaon : HES., fr. 162 MERKELBACH-WEST (= STEPH. BYZ., *s.u.* Παλλάντιον) ; PAUS., VIII, 3, 1. C'est par un jeu étymologique relativement tardif que l'on a mis en rapport la cité arcadienne et le Palatin romain (J. BAYET, *Arcadisme*, 1920, p. 70-72 ; R. M. OGILVIE, *Commentary*, 1965, p. 52 ; P.-M. MARTIN, *Mythe d'Évandre*, 1974, p. 141-142 ; J. POUSET, *Origines*, 1985, p. 187 ; F. CASTAGNOLI, *Palatino*, 1987, p. 930-931 ; F. MORA, *Pensiero storico-religioso*, 1995, p. 401 ; F. BERNSTEIN, *Consualia*, 1997, p. 426-428). Les habitants de Pallantion ont su se servir de ce rapprochement pour en tirer avantage : au second siècle de notre ère, l'Empereur Antonin le Pieux accordera à leur village le statut de πόλις et leur confèrera la liberté en vertu de leur parenté avec Rome (PAUS., VIII, 43, 1-2 – texte commenté par M. IOZZI, *Sintesi*, 1990-1991, p. 402-403 et K. W. ARAFAT, *Pausanias' Greece*, 1996, p. 188-189). Quant à la statue d'Évandre que Pausanias trouve dans un temple de la cité arcadienne, elle a sans doute été érigée à une date tardive, qu'il faut situer après la conquête de la Grèce par les Romains (PAUS., VIII, 44, 5). Notons enfin qu'une autre tradition existe quant au nom donné par Évandre et ses hommes à la cité du Palatin ; selon Polybe, qui la rapporte, c'est Pallas, le petit-fils d'Évandre mort à la fleur de l'âge qui donne son nom à l'établissement arcadien. Denys critique cette tradition en se basant sur une argumentation *ex silentio* : il n'existe à Rome aucune sépulture en l'honneur de ce Pallas (POL., VI, 11 a [= DION. HAL., *AR*, I, 32, 1]).

¹²⁷ DION. HAL., *AR*, I, 32, 3 : « les Arcadiens donc, après s'être rassemblés au pied de la colline, se mirent à organiser la construction de toutes sortes de bâtiments en suivant les usages de chez eux, et en particulier érigèrent des temples » (trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998).

καταθεῖναι, καὶ διὰ αὐτὰ πολλῆς ἐπιμελείας τυγχάνειν πρὸς τῶν ὑποδεξαμένων¹²⁸. La loi et les bienfaits qui l'accompagnent placent les Arcadiens dans une position de civilisateurs vis-à-vis des Aborigènes qui occupent à l'époque le Latium. Certes, ces Aborigènes sont eux aussi originaires d'Arcadie : Denys a consacré beaucoup d'attention à le démontrer. Ils ne mènent pas une existence complètement sauvage, puisque eux aussi ont fondé des cités¹²⁹. Néanmoins, les Aborigènes se rattachent à un état de civilisation moins avancé, ce qui s'explique peut-être par les guerres incessantes qu'ils ont dû mener depuis leur installation en Italie¹³⁰. À ces hommes encore frustes, Évandre et les siens offrent un modèle de civilisation basé sur la loi. C'est ce νόμος précisément qui trace la frontière entre les établissements aborigènes voués à l'oubli et la cité d'Évandre, née pour un grand destin. La prospérité et la vaillance guerrière des premiers ne suffisent pas à leur garantir la pérennité¹³¹, tandis que la seconde accèdera à la gloire, malgré des origines modestes¹³², parce qu'elle se place d'emblée sous le signe de la loi et donc de la civilisation.

Les bienfaits apportés par les Arcadiens dans la péninsule italienne ne se limitent pas à la mise en place d'une culture civique. Denys en effet met au crédit d'Évandre et de ses hommes l'introduction de l'alphabet grec en Italie¹³³. Par cette affirmation, il ne fait rien d'autre que suivre une tradition bien établie, que Fabius Pictor, Cincius Alimentus et Gellius transmettent déjà¹³⁴, et que nombre d'auteurs cautionnent¹³⁵. C'est que les Romains, frappés par la ressemblance de leur premier alphabet et des lettres grecques, ont tôt reconnu leur dette envers la Grèce □ « juste conscience de la réalité des choses », selon D. Briquel¹³⁶ □ et, pour expliquer cet héritage, l'ont rattaché au premier héros grec dont l'installation sur le sol de la

¹²⁸ DION. HAL., *AR*, I, 33, 4 : « on dit aussi que [les Arcadiens] instituèrent des lois, qu'ils contribuèrent au plus haut point à faire passer la vie quotidienne de la sauvagerie à la civilisation, qu'ils apportèrent à la communauté humaine des arts, des coutumes, et beaucoup d'autres bienfaits, et que c'est pour ces raisons qu'ils furent traités avec beaucoup de considération par ceux qui les avaient accueillis » (trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998).

¹²⁹ Sur les cités aborigènes, voir DION. HAL., *AR*, 14, 1-15, 2 et 16, 5. Les chapitres 14 et 15, qui concernent les cités établies dans l'*ager Reatinus*, ont été inspirées à Denys par Varron, originaire de cette région : voir ci-dessus, p. 117 et n. 14.

¹³⁰ Sur ces guerres, voir DION. HAL., *AR*, I, 16, 1 et 5 ; 20, 1-2 et 4 ; 22, 1.

¹³¹ Les villes aborigènes, affirme Denys, ont été prospères, mais rares sont celles qui subsistent à son époque (DION. HAL., *AR*, I, 14, 1). Il n'en va pas autrement pour l'établissement des Pélasges à l'embouchure du Pô (I, 18, 4) et pour nombre d'autres cités habitées par les Pélasges (I, 20, 4-5 et 23, 1).

¹³² Denys insiste beaucoup sur le contraste entre la κώμη βραχεῖα d'Évandre et la grandeur de Rome κατά τε οἰκίσεως μέγεθος καὶ κατὰ δυναστείας ἀξίωσιν καὶ τὴν ἄλλην ἅπασαν εὐτυχίαν (DION. HAL., *AR*, I, 31, 3 : « à la fois par les dimensions de son établissement, par l'estime où l'on tient sa puissance et par sa prospérité dans tous les domaines » [trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998]).

¹³³ DION. HAL., *AR*, I, 33, 4.

¹³⁴ FAB. PICT., fr. 1 PETER (= fr. 2 CHASSIGNET) ; CINC. ALIM., fr. 1 PETER (= fr. 1 CHASSIGNET) ; GELL. HIST., fr. 3 PETER (= fr. 2b CHASSIGNET) ; ces trois témoignages sont cités par MAR. VICT., *Ars gram.* (H. KEIL, *Gr. Lat.* 6, p. 23).

¹³⁵ P. ex. LIV., I, 7, 8 ; HYG., *Fab.*, 277, 2 ; TAC., *Ann.*, XI, 14, 3 ; O.G.R., 5, 3 ; MAX. VICT., *Ars gram.*, (H. KEIL, *Gr. Lat.* 6, p. 194). Certains auteurs attribuent la diffusion de l'alphabet grec en Italie à Carmenta, la mère d'Évandre : HYG., *Fab.*, 277, 2 ; SERV., *Comm. in artem Donati*, (H. KEIL, *Gr. Lat.* 4, p. 421) ; [SERG.], *Expl. in artem Donati*, (H. KEIL, *Gr. Lat.* 4, p. 519) ; ISID., *Orig.*, I, 4, 1 et V, 39, 11.

¹³⁶ D. BRIQUEL, *Origine de l'écriture*, 1988, p. 252.

future *Vrbs* est unanimement admise : Évandre¹³⁷. C'est ainsi qu'autour de l'Arcadien se sont cristallisées les traditions sur l'introduction de l'écriture en Italie¹³⁸. Denys d'Halicarnasse s'en tient à ce jugement, mais il se trouve des auteurs pour aller plus loin que lui. En effet, une fois établie l'identité des alphabets grec et latin, il est tentant de penser que les langues qu'ils transcrivent sont elles aussi équivalentes : « l'idée sous-jacente à nombre de textes, c'est en fait que les héros grecs qui apportaient l'alphabet ont aussi 'semé' leur langue en Italie »¹³⁹. Cette théorie est répandue dans l'Antiquité. Pour nombre d'érudits grecs et romains, le latin doit beaucoup au dialecte éolien. Varron, pour ne citer que lui, évoque à plusieurs reprises les apports éoliens qui ont permis la constitution de la langue latine¹⁴⁰. L'érudit de Réate va plus loin encore, puisqu'il attribue à Évandre la propagation de l'éolien dans le Latium¹⁴¹. Cette affirmation peut surprendre, puisqu'il est généralement admis qu'éolien et arcadien constituent des groupes dialectaux différents, mais telle n'était pas la conception des Anciens : Strabon affirme que l'éolien est bien la langue des Arcadiens¹⁴². Il n'y a dès lors pas de contradiction à voir l'éolien transmis par des hommes d'Arcadie. Par rapport à cette tradition qui fait d'Évandre l'introducteur de la langue grecque en Italie, Denys se tient en retrait. Il admet certes que le latin s'est formé par la sédimentation, autour d'un noyau éolien, d'éléments barbares¹⁴³, mais il ne peut attribuer à Évandre la diffusion de l'éolien en Italie. C'est que, selon les *Antiquités romaines*, les Aborigènes et les Pélasges, arrivés en Italie bien avant lui, sont eux aussi des Arcadiens. Denys reconnaît implicitement que l'éolien a gagné l'Italie par leur intermédiaire, et réserve à Évandre le prestige de la transmission des lettres grecques.

Enfin, si l'on en croit le témoignage dionysien, Évandre aurait importé en Italie des instruments de musique nouveaux : λέγονται [...] πρῶτοι [...] διακομίσαι [...] Ἀρκάδες

¹³⁷ Le personnage d'Évandre se prête d'autant mieux à ce rôle de propagateur de l'alphabet grec que, selon certaines traditions, c'est son père Hermès qui en serait l'inventeur : PLT., *Phaedr.*, 274 c-d ; GELL. HIST., fr. 2 PETER (= fr. 2a CHASSIGNET) ; CIC., *De nat. Deor.*, III, 56 ; HYG., *Fab.*, 277, 2.

¹³⁸ D. MUSTI, *Evandro*, 1985, p. 439 ; D. BRIQUEL, *Origine de l'écriture*, 1988, p. 254-258.

¹³⁹ FR. DESBORDES, *Idées romaines*, 1990, p. 145.

¹⁴⁰ VARR., *De l. L.*, V, 25 ; 101 et 102 ; RR, III, 12, 6 ; fr. 270 et 296 FUNAIOLI. Voir aussi QUINT., *Inst. Or.*, I, 6, 31 ; SOL., I, 1. Pour une étude de la théorie éolienne du latin avant Varron, voir E. GABBA, *Latino*, 1963, p. 189-190 ; D. BRIQUEL, *Pélasges*, 1984, p. 450-453.

¹⁴¹ VARR., fr. 295 FUNAIOLI (= LYD., *De mag.*, 5).

¹⁴² STRAB., VIII, 1, 2 (C 333) et les remarques de E. GABBA, *Latino*, 1963, p. 190 ; D. BRIQUEL, *Pélasges*, 1984, p. 447-449.

¹⁴³ DION. HAL., *AR*, I, 90, 1 : Ῥωμαῖοι δὲ φωνὴν μὲν οὐτ'ἄκρα Βάρβαρον οὐτ'ἀπηρτισμένως Ἑλλάδα φθέγγονται, μικτὴν δὲ τινα ἐξ ἀμφοῖν, ἧς ἐστὶν ἡ πλείων Αἰόλις, τοῦτο μόνον ἀπολαύσαντες ἐκ τῶν πολλῶν ἐπιμιξιῶν, τὸ μὴ πᾶσι τοῖς φθόγγοις ὀρθοεπεῖν, τὰ δὲ ἄλλα, ὅποσα γένους Ἑλληνικοῦ μηνύματ' ἐστὶ ὡς οὐχ ἕτεροί τινες τῶν ἀποικισάντων διασφύζοντες (« les Romains parlent une langue qui n'est ni tout à fait barbare ni complètement grecque, mais un mélange des deux, dont la dominante est éolienne ; la seule conséquence qu'ils aient subie de ces nombreux mélanges est de ne pas prononcer correctement tous les sons articulés, mais tous les autres traits, qui indiquent une origine grecque, ils les ont conservés comme aucune autre colonie ne l'a fait » [trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998]). Voir aussi I, 20, 3, où Denys fait dériver *Velia* du terme grec désignant les marais, ἔλος, qui aurait été précédé d'un digamma dans un état ancien de la langue ; or le digamma initial est considéré par les Anciens comme une caractéristique de l'éolien (VARR., fr. 270 FUNAIOLI ; QUINT., *Inst. Or.*, I, 4, 8).

καὶ μουσικὴν τὴν δι' ὀργάνων, ἃ δὴ λύραι τε καὶ τρίγωνα καὶ αὐλοὶ καλοῦνται, τῶν προτέρων ὅτι μὴ σύριγξι ποιμενικαῖς οὐδενὶ ἄλλῳ μουσικῆς τεχνήματι χρωμένων¹⁴⁴. La musique assume une fonction importante en Arcadie, comme l'indique le long développement que Polybe consacre à la question¹⁴⁵. Polybe insiste sur la place prépondérante de la musique dans la παιδεία arcadienne, et y voit la raison de la douceur du caractère de ses compatriotes. Et d'ajouter : μουσικὴν γάρ [...] πᾶσι μὲν ἀνθρώποις ὄφελος ἀσκεῖν, Ἀρκάσι δὲ καὶ ἀναγκαῖον¹⁴⁶. Aux yeux de Polybe, la musique permet de tempérer l'austérité de l'existence dans la rude Arcadie, et dès lors de socialiser et civiliser les gens du pays¹⁴⁷. Le bon roi Évandre, en héros civilisateur, ne pouvait l'ignorer.

b. Le panthéon des Arcadiens

La religion constitue de tout temps un pôle important dans la vie des πόλεις. Pour présenter l'établissement du Palatin comme une véritable cité grecque, Denys ne peut dès lors faire l'économie d'une évocation de sa vie religieuse. Il s'acquitte de cette tâche avec toute la minutie qu'on lui connaît, mais aussi, une fois encore, avec une réelle originalité.

Les auteurs anciens sont unanimes pour lier au souvenir d'Évandre celui de la venue d'Héraclès en Italie : Évandre accueille le héros grec, reconnaît en lui un futur dieu et, sans attendre sa divinisation, lui dédie un autel, faisant ainsi de l'*Ara Maxima* le premier centre du culte héracléen¹⁴⁸. Dans la représentation dionysienne de la cité d'Évandre, Héraclès occupe

¹⁴⁴ DION. HAL., *AR*, I, 33, 4 : « on dit [...] que les Arcadiens furent les premiers à introduire [...] la musique produite par des instruments appelés lyres, trigones et flûtes, alors que ceux qui les précédèrent en ces lieux n'utilisaient pas d'autres instruments de musique que les syrinx des bergers » (trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998).

¹⁴⁵ POL., IV, 20, 1-21, 12 ; voir aussi PLUT., *De Mus.*, 32 (1142 e-f).

¹⁴⁶ POL., IV, 20, 4 : « la musique [...] est un exercice utile à tous les hommes, mais surtout nécessaire aux Arcadiens » (trad. J. DE FOUCAULD, C.U.F., 1972). Sur l'importance de la musique dans la παιδεία arcadienne, voir A. BRELICH, *Paides e parthenoi*, 1969, p. 209-214 ; PH. BORGEAUD, *Pan*, 1979, p. 37-39 ; FR. HARTOG, *Passé revisité*, 1983, p. 165-166 ; J. R. F. MARTINEZ-LACY, *Concept of Culture*, 1991, p. 87-88.

¹⁴⁷ POL., IV, 20, 7 et IV, 21, 1-4.

¹⁴⁸ La venue d'Héraclès à Rome est connue déjà par Acilius (ACIL., *FGrH* 813 F 1 = fr. 1 PETER = fr. 1 CHASSIGNET = *FRH* 5 F 1 [= STR., V, 3, 3]). Voir aussi LIV., I, 7, 3-15 ; VERG., *Aen.*, VIII, 185-275 ; OV., *F.*, I, 542-584 ; PLUT., *QR*, 18 ; 32 ; 90. Strabon estime cette tradition légendaire (μυθώδης : STR., V, 3, 3 [C 230]) ; quant à l'auteur de l'*Origo gentis Romanae*, il en donne une étrange version, où Héraclès apparaît sous le nom de Trécaranus (*OGR*, 6, 1-7). On trouvera un bon aperçu sur le culte d'Héraclès à l'*Ara Maxima* chez G. DUMEZIL, *RRA*, 1974, p. 433-439 ; B. LIOU-GILLE, *Cultes 'héroïques'*, 1980, p. 15-83 ; F. COARELLI, *Foro Boario*, 1988, p. 61-77 ; ID., *Ara Maxima*, 1996, p. 15-17. Héraclès est tôt adopté dans l'*Vrbs*, comme l'atteste la représentation de son arrivée sur l'Olympe qui décorait un temple du Forum Boarium : cette statue de terre-cuite est généralement datée de 520 a.C.n. : A. SOMMELLA MURA, *Gruppo di Eracle*, 1981, p. 59-64 ; C. AMPOLO, *Roma arcaica*, 1987, p. 85-87 ; F. COARELLI, *Foro Boario*, 1988, p. 230-234 ; M. MENICHETTI, *Archeologia del potere*, 1994, p. 104-105 ; T. P. WISEMAN, *Remus*, 1995, p. 39 ; D. BRIQUEL, *Regard des autres*, 1997, p. 38-39 ; ID., *Référence à Héraklès*, 1999, p. 110-112.

donc, on ne s'en étonnera pas, une place importante¹⁴⁹ : sur ce point, les *Antiquités romaines* ne se distinguent pas de la tradition la plus répandue. En revanche, Denys fait montre d'originalité en évoquant le culte rendu à d'autres dieux dans la cité arcadienne du Palatin. Au sein de ce panthéon, on retrouve bien entendu Pan, le dieu le plus ancien et le plus honoré d'Arcadie¹⁵⁰. Son sanctuaire, le premier construit par les hommes d'Évandre, est situé au pied du Palatin, en un site appelé *Lupercal* ; un autel est érigé dans une grotte¹⁵¹. Par cette évocation, Denys met en rapport le culte de Pan et la fête romaine des *Lupercalia*, que les Romains célèbrent chaque année en février¹⁵² □ un rapprochement justifié, selon lui, par l'étymologie : *Lupercal* traduirait *Lykaion*, nom d'une montagne d'Arcadie où le culte de Pan est si vivace que le dieu porte l'épithète *Lykaios*¹⁵³. En consacrant le *Lupercal* au dieu-berger

¹⁴⁹ Les *Antiquités romaines* proposent deux versions de la venue d'Héraclès en Italie, l'une légendaire (ὁ μὲν μυθικὸς λόγος), l'autre véridique (ὁ δ' ἀληθέστερος λόγος), présentées respectivement en I, 39, 1-40, 6 et I, 41, 1-42, 4. La version jugée véridique fait d'Héraclès un général grec luttant contre les tyrans, et instaurant des νομίμους βασιλείας καὶ σωφρονικὰ πολιτεύματα καὶ βίων ἔθη φιλάνθρωπα καὶ κοινοπαθῆ (I, 41, 1 : « des monarchies respectueuses des lois, des gouvernements modérés, et des règles de vie fondées sur l'amour entre les hommes et la sympathie mutuelle » [trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998]). Cette peinture d'Héraclès en héros civilisateur permet à Denys de résoudre les incohérences de la légende : οὐτε γὰρ ὁ χώρος ἐν τρίβῳ τοῖς εἰς Ἄργος ἐξ Ἰβηρίας ἀναγκαζόμενοι οὔτε τοῦ διελθεῖν ἔνεκα τὴν χώραν τοσαύτης ἂν ἡξιώθη τιμῆς (DION. HAL., *AR*, I, 41, 2 : « car ce pays [l'Italie] ne se trouve pas sur le chemin de ceux qui doivent aller d'Espagne à Argos, et ce n'est pas la simple traversée de cette région qui aurait pu lui valoir une telle gloire » [trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998] ; voir aussi I, 42, 4). Sur la distinction entre discours mythique et discours véridique chez les historiens grecs, on se reportera aux remarques formulées par V. FROMENTIN, *Attitude critique*, 1988, p. 318-326 ; J.-M. ANDRÉ, *Idéologie et traditions*, 1992, p. 19-20 ; T. J. LUCE, *Livy and Dionysius*, 1995, p. 226-227 ; CL. CALAME, *Mythe et histoire*, 1996, p. 35-39 ; voir aussi ci-dessus, p. 41.

¹⁵⁰ DION. HAL., *AR*, I, 32, 3 (Ἀρκάσι γὰρ θεῶν ἀρχαιότατος τε καὶ τιμιώτατος ὁ Πάν). Stéphane de Byzance rapporte pour sa part que Πανία □ le Pays de Pan – est employé comme un synonyme d'Ἀρκαδία (STEPH. BYZ., *s. u.* Ἀρκάς). Selon Ph. Borgeaud, qui a consacré une étude au dieu, Pan constitue « le parfait produit de la montagneuse et champêtre Arcadie, la projection divine de ses bergers et de ses chevrers » (PH. BORGEAUD, *Pan*, 1979, p. 15). Sur le culte de Pan en Arcadie, voir aussi M. JOST, *Sanctuaires et cultes*, 1985, p. 456-476.

¹⁵¹ DION. HAL., *AR*, I, 32, 4-5 et 79, 8. Cette grotte, qui ne figure pas sur les plus anciennes représentations des *Lupercalia*, n'a toujours pas été mise au jour, soit qu'elle n'ait jamais existé (C. DULIERE, *Lupa romana* 1, 1979, p. 86-87, estime que seule la nature rocheuse de l'endroit a suggéré le motif de la grotte), soit que les éboulements fréquents du Palatin en aient définitivement condamné l'accès (H. LAVAGNE, *Operosa antra*, 1988, p. 205-211). Quoi qu'il en soit, on ne s'étonnera pas de ce qu'un culte d'apparence aussi primitive et rustique que les *Lupercalia* (Cicéron qualifie la *sodalitas* des Luperques de *fera [...] pastoricia atque agrestis* : CIC., *Pro Cacl.*, 26) soit centré autour d'une grotte. D'autre part, il est intéressant de noter qu'en Arcadie le culte de Pan n'est jamais rattaché aux grottes ; dans le reste du monde hellénique, en revanche, il est de coutume d'honorer le dieu dans des antres sacrés symbolisant, aux yeux des Grecs, l'archaïsme de sa région natale (PH. BORGEAUD, *Pan*, 1979, p. 75-81 ; M. JOST, *Sanctuaires et cultes*, 1985, p. 459-460 ; H. LAVAGNE, *Operosa antra*, 1988, p. 57-62 ; T. H. NIELSEN, *Concept of Arkadia*, 1999, p. 39-40).

¹⁵² DION. HAL., *AR*, I, 32, 5 ; le même rapprochement se trouve chez LIV., I, 5, 1-2 ; VERG., *Aen.*, VIII, 343-344 ; MACR., I, 22, 2 ; [GELAS.], *Adu. Luperc.*, 11.

¹⁵³ Malgré l'opinion de T. P. Wiseman, on ne peut déduire des scholies au *Phèdre* de Platon qu'au III^e siècle a.C.n. déjà Ératosthène mentionnait la célébration du culte romain de Pan en un lieu nommé Λούπερκον (SCHOL. PLT. *Phaedr.*, 244 b, cité de manière tronquée par T. P. WISEMAN, *God of the Lupercal*, 1995, p. 18, n° 4, comme l'a bien montré P. MARCHETTI, *Romulus*, 2002, p. 79, n. 8). Les Modernes ont pour habitude de rattacher *Lykaion* et *Lupercal* au nom du loup (λύκος ou *lupus*) : voir PH. BORGEAUD, *Pan*, 1979, p. 46 et n. 6 ; M. JOST, *Sanctuaires et cultes*, 1985, p. 250-251 ; P. BONNECHERE, *Sacrifice humain*, 1994, p. 89 pour le grec et R. M. OGILVIE, *Commentary*, 1965, p. 51 ; G. DUMEZIL, *RRA*, 1974, p. 352 ; A. W. J. HOLLEMAN, *Lupus*, 1985, p. 609-610 ; T. P. WISEMAN, *Remus*, 1995, p. 77-78 et 87 pour le latin. Le sanctuaire de Pan sur le Mont Lycée est décrit par PAUS., VIII, 38, 5.

et en y célébrant un sacrifice ancestral¹⁵⁴, Évandre fonde un rituel que les Romains, affirme Denys, n'ont jamais abandonné¹⁵⁵. Notons dès à présent que cette constance des Romains vis-à-vis des cultes instaurés par les hommes d'Évandre est régulièrement soulignée dans les *Antiquités romaines*. Denys se plaît ainsi à préciser que Nikè est toujours honorée sur le Palatin, que Déméter continue à recevoir de la part des Romaines des sacrifices sans libation de vin, et que les chevaux se voient toujours accorder un jour de repos à l'occasion de la fête de Poséidon Hippios¹⁵⁶.

Nous reviendrons dans un instant sur les implications, pour la thèse dionysienne, de cette exceptionnelle longévité des cultes arcadiens¹⁵⁷. Attardons-nous plutôt maintenant sur l'originalité du panthéon de la cité du Palatin telle que les *Antiquités romaines* le reconstruisent. Car si Héraclès est lié de longue date à la Rome d'Évandre, si Pan y trouve tout naturellement sa place en vertu de son origine arcadienne, les autres divinités évoquées par Denys ne manquent pas de susciter l'étonnement. La présence de Nikè, tout d'abord, intrigue : le succès de la déesse s'avère très limité en Arcadie, et seules deux monnaies d'époque impériale la représentent¹⁵⁸. Quant à la légende qui en fait une fille de l'Arcadien Pallas, elle semble tardive elle aussi, et apparaît explicitement chez le seul Denys¹⁵⁹. Il convient dès lors de s'interroger sur les raisons qui l'ont poussé à mentionner le culte de Nikè dans la cité d'Évandre. Sans doute, pourrait-on avancer, l'historien d'Halicarnasse a-t-il voulu placer aux origines une déesse qui a tellement œuvré pour la gloire de Rome. Pareille solution s'insère parfaitement dans le dessein général des *Antiquités* ; elle n'épuise cependant pas toutes les possibilités d'interprétation. Au lendemain d'Actium, en effet, c'est-à-dire à l'époque du séjour de Denys à Rome, le temple consacré à la Victoire sur le Palatin connaît une ferveur toute particulière et occupe une place centrale dans la mise en place du régime augustéen¹⁶⁰. En offrant à ce temple une fondation arcadienne, l'historien d'Halicarnasse en

¹⁵⁴ DION. HAL., *AR*, I, 32, 4 (τὴν πατρίων θυσίαν).

¹⁵⁵ DION. HAL., *AR*, I, 32, 5 ; les *Lupercalia* du 15 février existaient, selon les Anciens, dès avant la fondation de l'*Vrbs* par Romulus : LIV., I, 5, 1-3 ; DION. HAL., *AR*, I, 80, 1. La fête ne fut officiellement supprimée qu'à la fin du cinquième siècle de notre ère, sur ordre du pape Gélase I^{er} (à moins qu'il ne s'agisse de Félix III ? voir T. P. WISEMAN, *God of the Lupercal*, 1995, p. 17).

¹⁵⁶ DION. HAL., *AR*, I, 32, 5-33, 2.

¹⁵⁷ Voir ci-dessous, p. 145-147.

¹⁵⁸ L'une des pièces est frappée à Mantinée, l'autre à Thelpousa : M. JOST, *Sanctuaires et cultes*, 1985, p. 530 et pl. 11, 4. Notons d'autre part que, selon Pausanias, les Mantinéens ont consacré à Olympie une statue de Nikè (PAUS., V, 26, 6). Sur le culte de Nikè en Arcadie, voir M. JOST, *Sanctuaires et cultes*, 1985, p. 530-531.

¹⁵⁹ Le lien entre Nikè et le Lycaonide Pallas s'explique par l'homonymie de ce dernier et du Titan Pallas, traditionnellement présenté comme le père de Nikè (HES., *Theog.*, 383-385 ; BACCHYL., *Epigr.* 1 MAEHLER [= ANTH. PAL., VI, 313] ; APD., I, 2, 4).

¹⁶⁰ L'*aedes Victoriae*, fondé au début du III^e siècle a.C.n. après la victoire sur les Samnites, connaît une importante réfection dans les années qui suivent Actium : malgré le silence des sources littéraires, l'archéologie ne laisse pas de doute à ce sujet. Comment s'en étonner ? Le temple de la Victoire est en effet voisin de la zone choisie par Octave pour ériger sa résidence et le temple de son protecteur Apollon. Notons d'autre part que la cité fondée par le *Princeps* pour commémorer Actium témoigne elle aussi de sa dévotion pour la Victoire, puisqu'elle est appelée Nicopolis. Sur tout ceci, on consultera les pages éclairantes de M. J. STRAZZULLA, *Principato di Apollo*, 1990, p. 111-125.

rehausse encore le prestige. Faut-il voir là un acte servile d'allégeance envers le pouvoir ? Peut-être, mais pas seulement : Denys, pour des raisons qui lui sont propres, partage sincèrement l'enthousiasme suscité par la victoire d'Octave, qui permet, à ses yeux, le triomphe définitif des idéaux classiques sur la vulgarité orientale. Il voit en elle une étape décisive dans l'histoire culturelle universelle¹⁶¹. Voilà qui explique sans doute la place de choix réservée à Nikè dans la cité d'Évandre¹⁶².

Quant à Déméter et Poséidon Hippios, qui appartiennent selon Denys au panthéon de la première Rome, ils sont bien connus en Arcadie. Dans les régions de Thelpousa et de Phigalie, une légende est célèbre, qui raconte comment la déesse se transforma en jument pour échapper aux avances de Poséidon et comment celui-ci, faisant à son tour usage de la ruse, s'unit à Déméter sous la forme d'un étalon¹⁶³. Denys connaît certainement cette tradition, et associe donc dans la ville d'Évandre les deux divinités. Du culte de Déméter, il dit peu de choses, si ce n'est qu'il est célébré par des femmes ὡς Ἑλληνισι νόμος¹⁶⁴. Poséidon retient davantage son attention, en raison de l'étrange fête qui lui est consacrée : τὴν ἑορτὴν Ἱπποκράτια μὲν ὑπ' Ἀρκάδων, Κωνσουάλια δὲ ὑπὸ Ῥωμαίων λεγόμενα κατεστήσαντο, ἐν ᾗ παρὰ Ῥωμαίοις ἐξ ἔθους ἐλινύουσιν ἔργων ἵπποι καὶ ὄρεῖς καὶ στέφονται τὰς κεφαλὰς ἄνθεσι¹⁶⁵. Aucun autre témoignage n'évoque les *Hippokratia* arcadiennes auxquelles Denys fait allusion, et, s'il existe bien à Mantinée un festival consacré à Poséidon Hippios, il est généralement désigné sous le nom de Ποσειδαια¹⁶⁶. Il est donc impossible de déterminer où Denys a puisé son information quant aux *Hippokratia*. L'assimilation qu'il propose de cette fête avec les *Consualia* n'est pas moins problématique. Comme Poséidon Hippios, Consus est lié au monde des chevaux, une particularité commune qui n'a pas échappé aux Anciens¹⁶⁷. Entre les deux divinités toutefois, l'on serait bien en peine de trouver d'autres points communs, et Denys lui-même éprouve manifestement quelque gêne à les

¹⁶¹ DION. HAL., *AR*, I, 6, 5 ; 7, 2 et surtout *DAO*, I, 1-4, 1.

¹⁶² Notons encore que, comme le souligne le témoignage dionysien, le τέμενος consacré à Nikè surplombe le Lupercal – une relation topographique qui n'a rien de fortuit. Elle reflète en effet la disposition athénienne : dans la cité attique, la grotte où est honoré Pan est située sous le temple de Nikè qui marque l'entrée de l'Acropole (ARISTOPH., *Lys.*, 911-912 ; PAUS., I, 28, 4 ; R. GARLAND, *Introducing New Gods*, 1992, p. 47-63). Il est probable que ce schéma ait guidé les concepteurs romains de l'*aedes Victoriae* : la construction du temple s'est accompagnée d'importants travaux d'aménagements de la zone Sud-Ouest du Palatin, dont T. P. Wiseman a souligné les nombreuses implications (T. P. WISEMAN, *God of the Lupercal*, 1995, p. 4 et 10-13).

¹⁶³ PAUS., VIII, 25, 5-7. De cette union naissent tantôt le cheval Arion et une déesse dont le nom est connu des seuls initiés, tantôt la déesse arcadienne Despoina.

¹⁶⁴ DION. HAL., *AR*, I, 33, 1 – une expression que l'on peut considérer comme la traduction du fameux *Graeco ritu*.

¹⁶⁵ DION. HAL., *AR*, I, 33, 2 : « ils instituèrent la fête appelée *Hippokratia* par les Arcadiens et *Consualia* par les Romains, et pendant laquelle il est de coutume à Rome que les chevaux et les mules interrompent tout travail et aient la tête couronnée de fleurs » (trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998) ; voir aussi PLUT., *QR*, 48 et *Rom.*, 15, 3-4.

¹⁶⁶ *IG* IV, 1136 (= *IG* IV₂, 1, 629) ; PAUS., VIII, 10, 1 et les remarques de M. JOST, *Sanctuaires et cultes*, 1985, p. 133 et 292 ; S. TRAMONTI, *Antica festività*, 1996, p. 102 ; F. BERNSTEIN, *Consualia*, 1997, p. 425.

¹⁶⁷ LIV., I, 9, 6 ; STR., V, 3, 2 (C 230) ; PLUT., *QR*, 48 et *Rom.*, 15, 3-4. Voir G. DUMEZIL, *RRA*, 1974, p. 278 et 288 ; S. TRAMONTI, *Neptunalia*, 1989, p. 112-113 ; B. LIOU-GILLE, *Enlèvement*, 1991, p. 347.

assimiler : en un autre passage, où il évoque la fondation des *Consualia* par Romulus, il distingue d'ailleurs nettement Poséidon du 'dieu des desseins secrets' qui n'est autre que Consus¹⁶⁸. Malgré la complexité et l'obscurité des *Consualia*, Denys n'a pas pour autant renoncé à placer Poséidon Hippios, grand dieu arcadien¹⁶⁹, au sein de l'établissement du Palatin.

Aux côtés d'Hercule et de Pan, Nikè, Déméter et Poséidon viennent apporter une épaisseur au panthéon arcadien de la ville d'Évandre. Il reste à se demander quelles considérations ont poussé Denys à évoquer ces divinités plutôt que d'autres¹⁷⁰. Certains historiens ont estimé que les cultes instaurés par les compagnons d'Évandre sont ceux-là même que l'on rend à Pallantion : Denys, qui affirme que les Arcadiens installés à Rome proviennent de cette petite cité arcadienne, aurait calqué le panthéon de l'établissement romain sur celui de sa métropole¹⁷¹. Rien n'indique que l'on puisse accorder crédit à cette opinion. En effet, ni la *Périégèse* de Pausanias ni les fouilles effectuées sur le site de Pallantion ne viennent lui donner raison : le culte principal de la bourgade semble avoir été celui des *Καθαροὶ Θεοί* avant que le succès de la pseudo-étymologie associant Pallantion et Palatin ne pousse la cité arcadienne à célébrer sa parenté avec Rome¹⁷². À cette théorie sans doute vaut-il mieux préférer l'opinion exprimée par M. Jost, selon laquelle « le texte des *Antiquités* reflète l'image que se faisait Denys d'Halicarnasse du panthéon arcadien »¹⁷³. Tel est à ce jour la meilleure façon d'expliquer les choix de l'historien, et elle correspond bien à

¹⁶⁸ DION. HAL., *AR*, II, 30, 3 et 31, 2-3 ; cette distinction se base sur un argument solide : on ne connaît dans le monde grec aucun autel souterrain consacré à Poséidon. Denys, de son propre aveu (II, 31, 3), se sent peu à l'aise pour traiter de la difficile question des *Consualia* et du dieu auquel cette cérémonie est dédiée. Ce malaise s'exprime par une contradiction : lorsqu'il évoque l'organisation de la fête par Romulus (II, 30, 3), il ne fait aucune référence aux Arcadiens placés pourtant, dans le livre précédent, aux origines de la fête (I, 32, 3) – laissant entendre que celle-ci est une création du premier roi. Certains Modernes se sont attachés à expliquer l'aporie. Ainsi, G. Capdeville pense que le témoignage dionysien permet de retracer l'évolution de la fête au cours des siècles, et loue le souci d'exactitude de l'historien (G. CAPDEVILLE, *Institutions religieuses*, 1993, p. 168 ; voir aussi J.-P. THUILLIER, *Jeux*, 1989, p. 239 ; G. FREYBURGER, *Valeur religieuse*, 1993, p. 343-344 ; F. BERNSTEIN, *Consualia*, 1997, p. 432-433). F. Mora quant à lui estime qu'il faut distinguer les récits de fondation d'une fête et ceux des événements postérieurs liés à celle-ci ; si les *Antiquités romaines* évoquent les *Consualia* de Romulus, c'est pour rappeler qu'ils ont servi de théâtre au rapt des Sabines, et non pour nier la fondation arcadienne de la fête (F. MORA, *Pensiero storico-religioso*, 1995, p. 22-23 et 390-391). Sur le malaise éprouvé par Denys face à Consus, voir aussi J. SCHNÄBELE, *Vocabulaire*, 1989, p. 407 ; J. R. JANNOT, *Enlèvement des Sabines*, 1992, p. 138 ; F. ZEVI, *Demarato*, 1995, p. 308-309.

¹⁶⁹ Sur l'importance de son culte en Arcadie, voir M. JOST, *Sanctuaires et cultes*, 1985, p. 284-292 ; F. BERNSTEIN, *Consualia*, 1997, p. 424-425.

¹⁷⁰ On peut s'étonner, par exemple, de l'absence du dieu souverain Zeus, dont le culte est très répandu en Arcadie. Quant à Hermès, il figure lui aussi au rang des absents de ce panthéon, alors même que les Arcadiens le considèrent comme un de leurs dieux principaux, et parfois comme leur ancêtre (ESCHL., *Psychagogoi*, *TrGF* 3 F 273 [= SCHOL. ARISTOPH., *Ran.*, 1266] ; voir aussi VERG., *Aen.*, VIII, 138). Son absence est d'autant plus étrange que Denys suit la tradition qui en fait le père d'Évandre (I, 31, 1).

¹⁷¹ W. IMMERWAHR, *Kulte*, 1, 1891, p. 38, 80, 105 ; R. STIGLITZ, *Grossen Göttinnen*, 1967, p. 68-70.

¹⁷² PAUS., VIII, 44, 5-6. Sur l'identification du site de Pallantion et les résultats des recherches archéologiques qui y ont été menées, voir M. JOST, *Sanctuaires et cultes*, 1985, p. 197-199 ; E. ØSTBY, *Templi*, 1990-1991, p. 53-93. Sur les raisons politiques qui ont présidé, en 1940, à la campagne de fouilles menée à Pallantion par une équipe italienne, voir A. DE FRANCISCIS, *Scavi di Pallantion*, 1990-1991, p. 27.

¹⁷³ M. JOST, *Sanctuaires et cultes*, 1985, p. 198 ; voir aussi p. 292 : « [la liste des cultes arcadiens implantés à Rome] constitue une sorte de résumé des grands cultes arcadiens au I^{er} siècle a.C.n. ».

ce que nous savons de ses méthodes de travail. La modélisation opérée par Denys à partir de ses connaissances générales sur l’Arcadie explique parfaitement qu’il ait retenu Pan, Déméter et Poséidon Hippios dans la cité du Palatin. Il faut cependant ajouter à cette observation que, pour le cas d’Héraclès, dont le culte est assez mineur en Arcadie¹⁷⁴, comme pour celui de Nikè, c’est la réalité romaine qui prend le dessus et pousse Denys à les insérer dans le panthéon de la cité d’Évandre.

c. Denys et la permanence de l’établissement arcadien

On se rappelle les cinq vagues d’émigration grecque recensées par Denys d’Halicarnasse : aux Aborigènes et aux Pélasges succédaient Évandre, Héraclès, Énée et leurs hommes. Présenter les deux premiers groupes a demandé à l’historien de patientes recherches, et sa reconstruction possède un caractère personnel marqué. Avec Évandre et les migrations ultérieures, la narration gagne en légitimité : elle s’aventure en terrain connu. Pour les contemporains de Denys, en effet, la légende arcadienne fait partie intégrante du patrimoine romain. Elle a su progressivement s’affirmer, jusqu’à devenir officielle, et rares sont les voix qui s’élèvent pour la mettre en doute. Cela ne signifie pas pour autant que le récit des *Antiquités romaines* ne se distingue pas des autres traditions. Bien au contraire ! L’historien d’Halicarnasse a perçu l’importance de cette légende en voie de canonisation pour étayer sa thèse des origines grecques de Rome. Il confère dès lors à l’établissement arcadien un rôle de premier plan. En le dotant des principaux bienfaits de la civilisation grecque, en y acclimatant un panthéon complet, Denys fait preuve d’originalité par rapport aux autres récits : il ne chante pas la vie simple des Arcadiens, mais dépeint au contraire une cité parfaitement organisée – véritable πόλις sur le sol romain, et ce avant même la Guerre de Troie ! Ce n’est pas tout : s’il veut montrer que le peuple romain est d’origine grecque, Denys doit insister sur un fait important, la permanence dans le Latium des différentes vagues de migration grecque. Il ne suffit pas d’affirmer que des Grecs sont venus sur ces terres et y ont vécu, encore faut-il montrer qu’entre eux et les Romains il n’y a aucune solution de continuité. Denys en est conscient, et son souci de prouver la pérennité de l’établissement arcadien constitue à nos yeux la principale originalité de sa présentation.

Lorsqu’il évoque les cultes emmenés par Évandre et les siens depuis leur Arcadie natale, Denys d’Halicarnasse ne manque jamais une occasion de souligner que les Romains les honorent toujours. Ainsi d’Héraclès et de Nikè, des *Lupercalia* et des *Consualia*¹⁷⁵. Ainsi

¹⁷⁴ EAD., *ibid.*, 1985, p. 532-534.

¹⁷⁵ DION. HAL., *AR*, I, 39, 4 (Héraclès) ; I, 32, 5 (Nikè) ; I, 32, 5 et 80, 1 (les *Lupercalia*) ; I, 33, 2 (les *Consualia*). Denys précise que le temps a effacé le souvenir de certaines autres fondations arcadiennes, mais que

aussi du culte rendu à Déméter¹⁷⁶. Il est d'ailleurs intéressant de constater, à propos de cette dernière divinité, que Denys n'hésite pas à se démarquer des traditions les mieux établies pour insister sur la continuité de sa présence à Rome. Les Anciens considéraient généralement que la déesse avait gagné Rome aux premiers temps de la République, lorsque le dictateur Postumius l'avait appelée dans l'*Vrbs* pour tenter de mettre un terme au conflit patricio-plébéien¹⁷⁷. Pour Denys il n'en est rien : avec Postumius, ce n'est pas à l'introduction de Déméter à Rome que l'on assiste, mais tout simplement à la fondation d'un nouveau temple¹⁷⁸... Dans les *Antiquités romaines*, la permanence des cultes institués par Évandre et ses hommes est systématiquement soulignée, et permet à Denys de démontrer l'existence d'un noyau arcadien de la religion romaine¹⁷⁹.

De même, l'historien d'Halicarnasse semble, de manière significative, accorder moins d'importance à la figure d'Évandre qu'à la communauté arcadienne elle-même. Le lecteur attentif remarque en effet que, dans les chapitres consacrés à la première πόλις du Palatin, Denys fait des Arcadiens, et non de leur chef, les instaurateurs des différents cultes et les propagateurs de la civilisation grecque¹⁸⁰. Il met ainsi l'accent sur un groupe humain qui vit, donne la vie, et est donc appelé à une certaine permanence, plutôt que sur un héros civilisateur isolé, dont l'œuvre s'éteindrait en même temps que lui. Il n'est pas question, dans les *Antiquités romaines*, de lointains descendants d'Évandre qui se réclameraient de lui¹⁸¹. En revanche, lorsqu'il évoque l'enfance de Romulus et Rémus, Denys prend soin de préciser que le berger Faustulus, qui recueille les jumeaux, est d'origine arcadienne¹⁸². Tout le récit de la jeunesse de Romulus et Rémus baigne d'ailleurs dans une atmosphère 'arcadienne' : c'est au pied du Lupercal, où les compagnons d'Évandre honoraient Pan, que les jumeaux sont découverts. Plus tard, les événements qui mèneront à la reconnaissance de leur origine royale sont eux aussi placés sous le signe de l'Arcadie, puisque c'est en célébrant les *Lupercalia* que

nombre d'entre elles sont toujours à l'honneur chez les Romains (I, 33, 3). On soulignera avec V. FROMENTIN, *Attitude critique*, 1988, p. 319 que « le postulat implicite [de Denys] suppose que la religion est par nature conservatrice ».

¹⁷⁶ DION. HAL., *AR*, I, 33, 1.

¹⁷⁷ TAC., *Ann.*, II, 49, 1 ; voir aussi CIC., *Pro Balbo*, 55. Tite-Live évoque le temple de Cérès pour la première fois lors de la crise causée par Sp. Cassius en 488 a.C.n. (LIV., II, 41, 10), ce qui ne veut pas dire pour autant que le Padouan ne retenait pas la date de fondation traditionnelle (R. M. OGILVIE, *Commentary*, 1965, p. 342-343).

¹⁷⁸ DION. HAL., *AR*, VI, 17, 2 et 94, 3. Voir aussi E. GABBA, *Dionysius*, 1991, p. 137 ; ID., *Dionigi e Varrone*, 2000, p. 192-193.

¹⁷⁹ E. GABBA, *Dionysius*, 1991, p. 136 ; PH. BORGEAUD, *Remarques*, 1993, p. 187 ; G. POMA, *Dionigi e la religione*, 1994, p. 543 ; F. MORA, *Pensiero storico-religioso*, 1995, p. 130 et 400-403. Denys promet en I, 33, 3 un développement sur ce noyau arcadien ; il ne nous est pas parvenu, soit qu'il ait été perdu, soit que Denys n'ait pas tenu son engagement. Le fait que l'historien souhaite traiter le sujet plus en profondeur montre assez l'importance qu'il accorde à l'origine arcadienne de la religion romaine.

¹⁸⁰ Tous les verbes marquant l'idée de fondation (κατασκευάζομαι [I, 31, 3] ; τίθημι [I, 31, 4], ιδρύομαι [I, 32, 3] ; καθίστημι [I, 33, 2]...) ou d'introduction (διακομίζω [I, 33, 4] ; μετάγω [I, 33, 4]...) portent la marque du pluriel et ont pour sujet οἱ Ἀρκάδες.

¹⁸¹ Denys se contente de rappeler une tradition selon laquelle de l'union d'Héraclès et de Launa, la fille d'Évandre, serait né un fils, Pallas, mort à l'adolescence (I, 32, 1 et 43, 1-2).

¹⁸² DION. HAL., *AR*, I, 84, 3.

Romulus et Rémus sont attaqués par les bergers de Numitor – une attaque qui permettra les retrouvailles des jumeaux et de leur grand-père, puis la fondation de l'*Vrbs*, mais c'est là une autre histoire¹⁸³...

* *

*

Pour étayer sa thèse et montrer en quoi Rome est, dès l'origine, une πόλις Ἑλληνίς, Denys s'attache donc, tout au long de sa narration, à défendre la permanence arcadienne sur le sol de l'*Vrbs*. Le respect que les Romains n'ont jamais cessé de témoigner à l'égard de l'héritage évandréen s'avère aux yeux de l'historien le gage de la supériorité de leur Empire : issus de cinq vagues de colonisation arcadiennes, les Romains tiennent de leurs ancêtres Prosélènes un hellénisme à nul autre pareil. Quant à Rome elle-même, née d'une cité humble mais idéale puisqu'elle fonde sa civilisation sur la loi, les lettres et la célébration des dieux, elle est appelée au destin le plus glorieux. Son Empire partage avec l'Arcadie, qui l'a nourri, le goût de l'éternité...

¹⁸³ DION. HAL., *AR*, I, 79, 8 ; 80, 1-2.

II. Athènes ou l'école de l'excellence

Le premier livre des *Antiquités romaines* se place, nous l'avons vu, sous le signe de l'Arcadie. Terre mère de l'hellénisme, cette région péloponnésienne semble suspendue dans le temps. Ses habitants, les Prosélènes, précèdent tout comput chronologique et ne cessent dès lors, génération après génération, d'osciller entre archaïsme et civilisation. L'Arcadie, pourrait-on dire, est un pays *anhistorique*. Et ce statut convient à merveille à la reconstruction dionysienne de la genèse du peuple romain. Il permet en effet de conférer à l'*Vrbs* un fonds d'hellénisme éternel, vierge des contingences historiques puisqu'il précède ou accompagne la période de la guerre de Troie, seuil traditionnel où, aux yeux des Grecs, le monde du mythe bascule dans l'histoire¹⁸⁴.

Le décor est donc planté d'une Rome devant à sa quintuple ascendance arcadienne d'être grecque avant même l'avènement de l'histoire... Denys se doit désormais d'aborder des temps moins lointains, sortis de la brume consubstantielle à l'Arcadie. Il ne fera dès lors plus guère allusion à celle-ci¹⁸⁵. D'autres Grecs vont prendre le relais. Il s'agit principalement des habitants des deux cités phares de l'Hellade, celles qui résument sa nature, sa valeur et ses contradictions – Athènes et Sparte¹⁸⁶. Leur suprématie sur le monde grec est à ce point absolue que Denys ne sait quel sort réserver aux autres cités : à quoi bon parler de celles-ci, écrit-il, quand on a évoqué les sœurs ennemies¹⁸⁷ ?

On compte dans les *Antiquités romaines* soixante-seize références à Athènes. C'est beaucoup si l'on songe que la cité attique n'a guère à intervenir dans une histoire des premiers

¹⁸⁴ Ou du moins dans un temps que l'on peut mesurer : les Χρονογραφίαι d'Ératosthène débutent en effet avec la prise d'Ilion. Quant à Isocrate, il affirme : ἐκεῖθεν γὰρ δίκαιον τὰς πίστεις λαμβάνειν τοὺς ὑπὲρ τῶν πατρίων ἀμφισβητοῦντας (ISOCR., *Paneg.*, 54 : « c'est à partir de ce moment en effet que des preuves doivent être cherchées par les gens qui discutent sur les traditions » [trad. G. MATHIEU et É. BREMOND, C.U.F., 1967]). O. DE CAZANOVE, *Détermination chronographique*, 1992, p. 95, estime que la prise de Troie constitue pour les Grecs « le carrefour principal de leur propre passé » ; voir aussi CL. MOATTI, *Raison de Rome*, 1997, p. 77-79 ; S. GOTTELAND, *Mythe et rhétorique*, 2001, p. 213-214.

¹⁸⁵ On trouve seulement trois mentions de l'Arcadie en dehors des passages consacrés aux vagues de migration grecque (DION. HAL., *AR*, I, 79, 8 ; 80, 1 ; 84, 3) ; elles ont toutes trois pour fonction d'insister sur la permanence arcadienne sur le sol de Rome (voir ci-dessus, p. 145-147).

¹⁸⁶ Sur leur désignation comme les ὀφθαλμοὶ τῆς Ἑλλάδος, présente chez Aristote et courante encore sous l'Empire (ARST., *Rhet.*, III, 10 [1411 a 4-6] ; PLUT., *Praec.* 6 [803 a] ; AEL. ARSTD., VIII, 21 LENZ ; XI, 64 LENZ), voir P. LERZA, *Immagine*, 1982, p. 220-221 et G. NENCI, *Ophtalmoi*, 1991-1994, p. 111-121. Cimon emploie une métaphore du même ordre lorsqu'il enjoint les Athéniens de venir en aide aux Spartiates victimes d'un tremblement de terre, afin d'éviter à la Grèce de demeurer boiteuse (PLUT., *Cim.*, 16, 10).

¹⁸⁷ DION. HAL., *AR*, XIV, 6, 3-4 = XIV g PITTIA : οἱ Ῥωμαῖοι [...] πολιτείαν ἐγνώσαν τοῖς κρατηθεῖσι χάρισασθαι [...] οὐ τὴν αὐτὴν διάνοιαν λαβόντες τοῖς ἀξιούσι τῆς Ἑλλάδος ἄρχειν οὔτ' Ἀθηναίοις οὔτε Λακεδαιμονίοις· τί γὰρ δεῖ περὶ τῶν ἄλλων Ἑλλήνων λέγειν ; (« les Romains [...] décidèrent d'accorder généreusement le droit de cité aux vaincus ; [...] ils n'adoptèrent pas la même conception que ceux qui prétendaient diriger la Grèce, Athéniens ou Lacédémoniens. Que dire en effet des autres Grecs ? » ([trad. S. PITTIA, *Fragments*, 2002])).

siècles de Rome. Ce n'est pourtant pas étonnant. Pour un penseur comme Denys, Athènes occupe une place très significative, et constitue un point de référence absolu. La cité conserve à ses yeux tout le prestige du temps où elle s'affichait comme la capitale culturelle du monde grec. Si les vicissitudes de la période hellénistique ont terni cette image et manqué emporter l'Ἀττική μουσα καὶ ἀρχαία καὶ αὐτόχθων¹⁸⁸, le mouvement classiciste de l'époque augustéenne, dont Denys est l'un des principaux acteurs, lui rend sa gloire passée. Dès lors Denys ne manque pas une occasion d'évoquer Athènes dans sa reconstruction du plus ancien passé romain. Les deux villes se nourrissent réciproquement par leurs destins d'exception : alors que la *pax Romana* assure la victoire définitive de la pure culture athénienne sur la décadence 'asiatique'¹⁸⁹, Athènes offre à l'Empire de Rome le miroir de sa propre excellence.

La cité de Périclès apparaît donc dans les *Antiquités romaines* comme le point de référence ultime pour l'*Vrbs*. Denys d'Halicarnasse inscrit l'histoire de Rome dans le cadre tracé par Athènes : les dimensions spatiales et chronologiques de celle-ci fournissent une base solide pour expliquer le développement romain ; l'histoire liée au nom d'Athènes imprègne les premiers siècles de Rome, qui saura se montrer, en certaines occasions, meilleure encore que son modèle. Ce sont ces quelques points que nous voudrions successivement aborder.

II. 1. Athènes comme référence spatiale

À deux reprises, les *Antiquités romaines* comparent la superficie d'une cité italienne à celle d'Athènes. Il s'agit, dans le premier cas, de la cité étrusque de Véies. Denys écrit à son propos : τρίτος [Ῥωμύλῳ] συνέστη πόλεμος πρὸς ἔθνους Τυρρηνικοῦ τὴν μεγίστην ἰσχὺν ἔχουσας τότε πόλιν, ἣ καλεῖται μὲν Οὐιοί, ἀπέχει δὲ τῆς Ῥώμης ἀμφὶ τοὺς ἑκατὸν σταδίους, κεῖται δ' ἐφ' ὕψηλῳ σκοπέλῳ καὶ περιρρώγος μέγεθος ἔχουσα ὅσον Ἀθῆναι¹⁹⁰. On connaît l'opulence de Véies, plus proche voisine des Romains et longtemps leur principale rivale¹⁹¹. Mais que sait-on de son étendue ? C'est l'archéologie qui vient ici

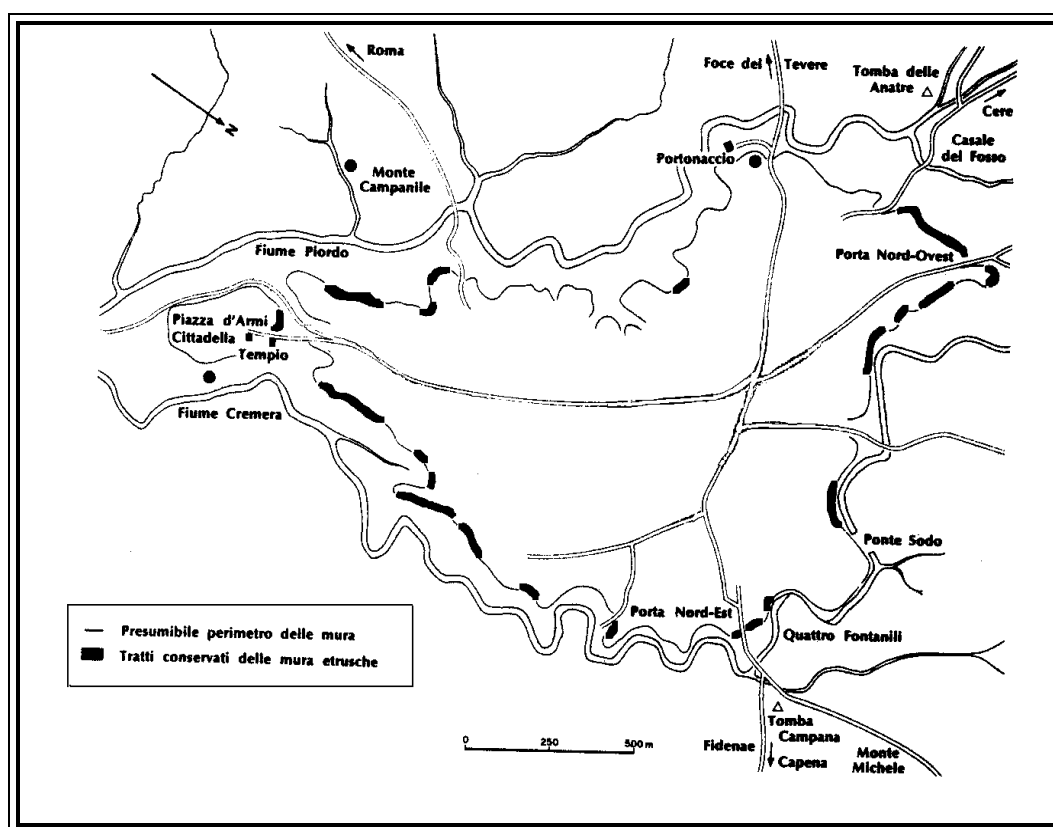
¹⁸⁸ Comme Denys le déplore dans le fameux préambule à son ouvrage sur les anciens orateurs (DION. HAL., *DAO*, 1, 6 : « la Muse attique, qui est la Muse ancienne et authentique » [trad. G. AUJAC, C.U.F., 1978]).

¹⁸⁹ Pour un aperçu plus complet de la question, voir ci-dessous, p. 216-218.

¹⁹⁰ DION. HAL., *AR*, II, 54, 3 : « [Romulus] entreprit une troisième guerre contre la cité dont la puissance était à cette époque la plus grande au sein de la nation tyrrhénienne, et qui s'appelait Véies. Elle se trouve approximativement à cent stades de Rome. Elle est située sur une éminence rocheuse escarpée et a une superficie identique à celle d'Athènes » (trad. J. SCHNÄBELE, *La Roue à Livres*, 1990).

¹⁹¹ Sur la richesse de Véies, voir LIV., V, 20, 1 ; 21, 17 ; 22, 8 ; 24, 5-6 ; DION. HAL., *AR*, II, 55, 4 ; III, 6, 1 (où Denys insiste sur la polyanthropie de Véies, symbole de richesse : L. GALLO, *Popolosità*, 1980, p. 1246) ; 57, 5 ; PLUT., *Cam.*, 2, 3. L'opulence de la cité est notamment mise en avant dans le débat qui secoue Rome au lendemain de l'invasion gauloise : pourquoi ne pas quitter l'*Vrbs* et s'installer dans la ville étrusque récemment conquise, proposent alors les tribuns de la plèbe ? Ce débat, où Camille occupe une place centrale, est rapporté par Tite-Live et Plutarque (LIV., V, 24, 5-25, 3 puis 50, 8-54 7 ; PLUT., *Cam.*, 7, 3-4 ; 9, 1 ; 11, 2 ; 31, 2-32, 3) ;

nous renseigner. Les fouilles indiquent en effet que la cité est entourée, à partir de la fin du V^e siècle a.C.n.¹⁹², d'un circuit de murs englobant une surface au sol de quelque 190 hectares. Le chiffre impressionne : on notera par comparaison que l'enceinte de Caeré couvre 148 hectares, celle de Tarquinia 121, et celle de Vulci 90¹⁹³. Véies se place donc sans conteste, pour ce qui est de la superficie, au rang de première cité de l'Étrurie, comme l'affirme le témoignage de Denys. Toutefois, il importe de constater que l'indétermination du passage dionysien ne permet pas d'établir définitivement si l'historien évoque la superficie de la cité proprement dite, entourée de ses remparts, ou celle du territoire véien. Il est possible en effet que, lorsque Denys fait allusion à la 'grandeur' (μέγεθος) de Véies, l'espace pris en considération soit plus vaste que celui de la ville *stricto sensu*, et corresponde au territoire avoisinant directement soumis au contrôle des Véiens, dont on a pu évaluer la superficie à quelque 350 hectares¹⁹⁴.



Carte 2 : Véies (d'après M. TORELLI, *Etruria*, 1993, p. 15)

il est très probable que Denys d'Halicarnasse l'ait lui aussi évoqué, dans les livres XII et XIII, partiellement conservés, de ses *Antiquités romaines* (voir p. ex. XII, 15, 1 sur les qualités du site de Véies).

¹⁹² J. WARD-PERKINS, *Veii*, 1961, p. 32 ; ID., *Veio*, 1966, p. 1107 ; R. THOMSEN, *King*, 1980, p. 234-235 ; T. J. CORNELL, *Beginnings*, 1995, p. 202 ; *contra*, M. TORELLI, *Etruria*, 1993, p. 15 et G. CIFANI, *Documentazione archeologica*, 1998, p. 363-364, qui insistent sur le fait que cette datation ne constitue rien d'autre qu'un *terminus ante quem* et sont convaincus de l'existence d'une enceinte antérieure.

¹⁹³ Tous ces chiffres sont avancés par C. AMPOLO, *Formazione della città*, 1980, p. 168 et 175 ; ID., *Città riformata*, 1988, p. 232 ; P. FONTAINE, *Véies*, 1993, p. 221 ; T. J. CORNELL, *Beginnings*, 1995, p. 204 ; D. BRIQUEL, *Rois*, 2000, p. 119-120

¹⁹⁴ J. B. WARD-PERKINS, *Veio*, 1966, p. 1107 ; voir aussi M. TORELLI, *Etruria*, 1993, p. 14.

Dans un second passage, c'est Rome elle-même qui est jugée, dès l'époque du roi Servius Tullius, aussi étendue qu'Athènes : εἰ δὲ τῷ τείχει [τῷ] δυσευρέτω μὲν ὄντι διὰ τὰς περιλαμβανούσας αὐτὸ πολλαχόθεν οἰκήσεις, ἔχνη δέ τινα φυλάττοντι κατὰ πολλοὺς τόπους τῆς ἀρχαίας κατασκευῆς, βουλευθείη μετρεῖν αὐτὴν κατὰ τὸν κύκλον τὸν περιέχοντα Ἀθηναίων τὸ ἄστυ, οὐ πολλῶ τιμι μείζων ὁ τῆς Ῥώμης ἢ αὐτῷ φανείη κύκλος¹⁹⁵ – un jugement repris dans un autre livre des *Antiquités* : τοῦ περιβόλου τῆς πόλεως ὄντος ἐν τῷ τότε χρόνῳ, ὅσος Ἀθηναίων τοῦ ἄστεος ὁ κύκλος¹⁹⁶. La référence – cette fois indubitable – à l'enceinte (τείχος) de Rome nous renvoie à la délicate question d'une fortification de l'*Vrbs* sous le règne de Servius Tullius. Denys en effet, qui rapporte comment l'avant-dernier roi de Rome a intégré Viminal et Esquilin à l'espace urbain avant de fortifier la cité¹⁹⁷, partage un point de vue largement diffusé par les Anciens¹⁹⁸ : l'*Vrbs*, puissante déjà au temps de Servius, n'a pu se passer d'une enceinte digne de ce nom¹⁹⁹. Les Modernes se montrent plus circonspects. Longtemps, ils ont affiché leur foi en l'existence d'une enceinte servienne, mais aujourd'hui de nombreux débats s'élèvent quant à la réalité de celle-ci²⁰⁰. Les vestiges les mieux conservés de la première enceinte romaine indiquent qu'elle remonte au IV^e siècle a.C.n. : le tuf employé ne laisse aucun doute à ce sujet, puisqu'il provient des carrières de Grotta Oscura, inaccessibles aux Romains avant la conquête de Véies²⁰¹. Cette datation correspond par ailleurs à ce que nous apprend un passage

¹⁹⁵ DION. HAL., *AR*, IV, 13, 5 : « si, en se basant sur l'enceinte, dont l'accès est malaisé à cause des habitations qui s'y sont adossées un peu partout, mais qui conserve en de nombreux endroits des vestiges de l'ancienne construction, l'on voulait mesurer l'étendue de la cité et la comparer avec le mur encerclant la ville d'Athènes, on constaterait que le périmètre de Rome est légèrement plus grand ».

¹⁹⁶ DION. HAL., *AR*, IX, 68, 2 : « à cette époque, l'enceinte de l'*Vrbs* était la même que celle encerclant la ville d'Athènes ».

¹⁹⁷ DION. HAL., *AR*, IV, 13, 2-14, 1.

¹⁹⁸ Voir LIV., I, 44, 3 (qui parle pour sa part du Quirinal et du Viminal) ; STR., V, 3, 7 (C 234). Ces deux auteurs attribuent à Servius Tullius la création d'un *agger*, courant tout autour de la ville selon Tite-Live, entre les seuls Esquilin et Viminal selon Strabon, c'est-à-dire le long de la portion orientale du 'mur servien' qui est la moins bien protégée d'éventuels assaillants. Denys, qui évoque lui aussi l'*agger* de l'Esquilin, situe son apparition sous le règne de Tarquin le Superbe (DION. HAL., *AR*, IV, 54, 2). En IX, 68, 3-4, Denys rapporte des informations supplémentaires sur le talus, sur la profondeur du fossé qui l'accompagne, sur la longueur du trait ainsi fortifié (sept stades, soit 1295 mètres, un chiffre reconnu comme extrêmement précis, puisque l'*agger* de l'Esquilin s'étendait sur un peu plus de 1300 mètres selon les relevés présentés par F. COARELLI, *Roma*, 1995, p. 24).

¹⁹⁹ Les Anciens, qui font des fortifications le symbole d'un état de civilisation avancé, ne peuvent concevoir une cité sans son enceinte : voir par exemple la fameuse expression ἀτειχίστων ὄντων chez Thucydide (I, 2, 2). Dès lors, Rome est régulièrement présentée comme une ville fortifiée dès sa naissance, puisque la première enceinte est prétendument érigée par Romulus (CIC., *De Rep.*, II, 11 ; LIV., I, 7, 2-3 ; DION. HAL., *AR*, II, 37, 1). À la suite du fondateur, Numa (DION. HAL., *AR*, II, 62, 5), Tullus Hostilius (DION. HAL., *AR*, III, 1, 5), Ancus Marcius (CIC., *De Rep.*, II, 33 ; LIV., I, 33, 6 ; DION. HAL., *AR*, III, 43, 1 ; FLOR., I, 1, 4), Tarquin l'Ancien (LIV., I, 36, 1 et 38, 6 ; DION. HAL., *AR*, III, 67, 4) et Tarquin le Superbe (DION. HAL., *AR*, IV, 54, 2 ; PLIN., *NH*, III, 67) auraient tous augmenté le périmètre urbain en fortifiant de nouvelles collines. Servius Tullius aurait systématisé le tout. La tradition fait en outre très fréquemment allusion aux murs de Rome dans la narration consacrée aux débuts de la période républicaine (voir p. ex., chez le seul Denys, V, 44, 1 ; VIII, 22, 2 ; 38, 3 ; IX, 68, 2).

²⁰⁰ Pour un historique des théories avancées par les Modernes, voir G. CIFANI, *Documentazione archeologica*, 1998, p. 359-362.

²⁰¹ Cette enceinte, dont des portions significatives ont été mises au jour, était longue de onze kilomètres, et couvrait une superficie d'environ 425 hectares (C. AMPOLO, *Formazione della città*, 1980, p. 168 et 175 ; É. FREZOULS, *Rome ville ouverte*, 1987, p. 373 ; C. AMPOLO, *Città riformata*, 1988, p. 231 et 234 ; ID., *GRT*, 1988, p. 81 ; T. J. CORNELL, *Beginnings*, 1995, p. 198 ; G. CIFANI, *Documentazione archeologica*, 1998, p. 380 ; D.

de Tite-Live, selon lequel une collecte de fonds au bénéfice de l'enceinte est organisée en 378 a.C.n.²⁰². Aux yeux de Tite-Live, dont nous avons vu qu'il mentionne les fortifications érigées par Romulus et ses successeurs²⁰³, il ne s'agit que d'une réfection, consécutive à la prise de l'*Vrbs* par les Gaulois. Aux yeux des Modernes, les choses ne sont pas si claires. Pour les uns, proches en cela du raisonnement livien, l'enceinte du IV^e siècle a.C.n. supplante un circuit de fortifications antérieur, qui correspondrait aux fameux remparts de Servius Tullius. La découverte de portions de mur en *cappellaccio*, remontant au VI^e siècle a.C.n., fournit un argument de poids aux partisans de cette hypothèse, puisqu'elle inscrit leurs convictions dans la matérialité²⁰⁴. Pour les autres en revanche, les travaux du IV^e siècle a.C.n. s'apparentent davantage à la création d'un réseau de fortifications unifié qu'à sa restauration. Rien n'indique, affirment-ils, que les vestiges de *cappellaccio* mis au jour formaient une enceinte continue. Bien au contraire : si tel secteur jugé fragile a pu se voir doté d'un rempart dès le VI^e siècle a.C.n., d'autres positions, naturellement mieux défendues, ne l'étaient pas. Dès lors, dans l'état actuel des connaissances, il apparaît bien téméraire de conclure qu'une enceinte unitaire a été érigée sous le règne de Servius Tullius²⁰⁵. Il faut noter en outre, pour renforcer l'argumentation des historiens peu convaincus de l'existence d'un mur ceignant la 'Rome étrusque', que dans le monde méditerranéen du VI^e siècle a.C.n. rares sont les cités d'une importance comparable à Rome dotées de fortifications²⁰⁶. Si l'on excepte les villes ioniennes, exposées au danger perse²⁰⁷, et les cités de Sicile et de Grande-Grèce, elles aussi menacées par les populations indigènes²⁰⁸, force est de constater que les centres fortifiés sont rares. Il

BRIQUEL, *Rois*, 2000, p. 119-120), ce qui place Rome au rang des plus grandes cités du monde italien. Cette étendue exceptionnelle peut s'expliquer par la nécessité de disposer d'aires *intra-muros* destinées à la culture potagère, et de zones de refuge pour la population du territoire environnant en temps de guerre ; pareil phénomène a d'ailleurs été mis en lumière pour les établissements grecs d'Italie méridionale (sur le concept d'*'area di rispetto'*, voir A. MUGGIA, *Area di rispetto*, 1997 [*non uidi*] ; G. CIFANI, *Documentazione archeologica*, 1999, p. 381, n. 84).

²⁰² LIV., VI, 32, 1.

²⁰³ Voir ci-dessus, p. 151, n. 199.

²⁰⁴ M. ANDREUSSI, '*Murus Servii Tullii*', 1996, p. 319-324. G. Cifani propose un catalogue des 21 fragments de murs qui pourraient avoir appartenu à des fortifications du VI^e siècle a.C.n. (G. CIFANI, *Mura arcaiche*, 1997, p. 623-627 et *Documentazione archeologica*, 1998, p. 365-377).

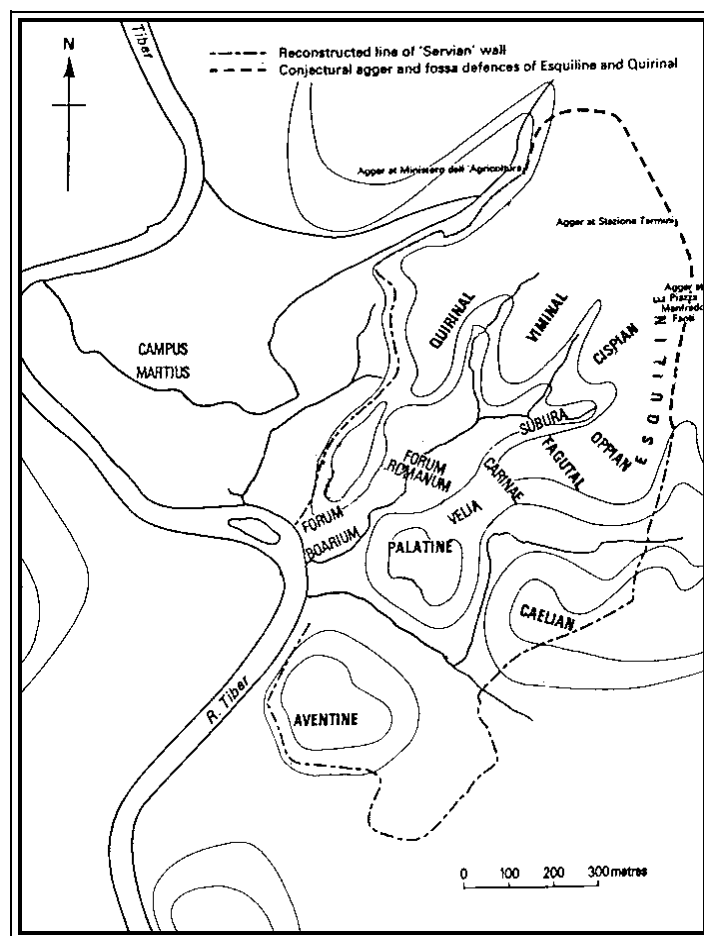
²⁰⁵ R. THOMSEN, *King*, 1980, p. 218-235 ; C. AMPOLO, *Città riformata*, 1988, p. 231 ; J. POU CET, *Grands travaux*, 1992, p. 230-231 ; ID., *De l'archéologie*, 1992, p. 119-120 ; R. R. HOLLOWAY, *Archaeology*, 1994, p. 91-102 ; T. J. CORNELL, *Beginnings*, 1995, p. 198-202 (qui retient pour seul élément de fortification de l'*Vrbs* au VI^e siècle a.C.n. l'*agger* entre Quirinal et Esquilin, et estime que les autres collines étaient défendues par leur position naturelle) ; F. MORA, *Pensiero storico-religioso*, 1995, p. 304-305 ; W. KUHOFF, *GRT*, 1995, p. 41 ; CHR. J. SMITH, *Early Rome*, 1996, p. 152-153 ; E. GABBA, *Roma dei Tarquini*, 1998, p. 7 ; J. POU CET, *Rois de Rome*, 2000, p. 177-178 ; 231 ; 312 ; 323 ; M. HUMM, *Servius Tullius*, 2001, p. 227.

²⁰⁶ Des cités plus petites possèdent en revanche un système défensif à haute époque : dans le Latium, c'est le cas par exemple de Lavinium, entourée de murs dès le VII^e siècle a.C.n. (J. POU CET, *Latium protohistorique* 1, 1978, p. 589-590 ; G. DURY-MOYAERS, *Énée*, 1981, 128-129 ; M. TORELLI, *Lavinio*, 1984, p. 5-7 ; R. R. HOLLOWAY, *Archaeology*, 1994, p. 139-141 ; T. J. CORNELL, *Beginnings*, 1995, p. 199 et 201 ; F. COARELLI, *Roma*, 1995, p. 20 ; C. J. SMITH, *Early Rome*, 1996, p. 134).

²⁰⁷ HDT., I, 141 et 163, avec les remarques de F. E. WINTER, *Greek Fortifications*, 1971, p. 297 ; T. J. CORNELL, *Beginnings*, 1995, p. 202 ; Y. GARLAN, *Fortifications*, 1999, p. 334.

²⁰⁸ H. TREZINY, *Techniques grecques*, 1986, p. 186-189 ; P. DUCREY, *Muraille*, 1995, p. 248 et 252. H. Tréziny, dans un article récent, avance comme autre explication du caractère exceptionnellement précoce des enceintes de

n'est pas certain qu'Athènes elle-même s'abrite derrière une enceinte avant les Guerres Médiques²⁰⁹ □ quant à Sparte, sa réputation de ville dépourvue de murs et défendue par la seule vaillance de ses citoyens constitue un *topos* parmi les Grecs²¹⁰.



Carte 3 : La prétendue enceinte servienne
(d'après A. MOMIGLIANO, *Origins of Rome*, 1989, p. 62)

Quoi qu'il en soit, Denys d'Halicarnasse ne trompe pas ses lecteurs en insistant sur le caractère exceptionnel de la superficie de Véies et de Rome. À ses yeux – et qui le contredirait sur ce point ? – les vastes territoires compris dans leurs enceintes constituent un

Grande-Grèce les rivalités entre les cités grecques elles-mêmes pour le contrôle de riches territoires agricoles (H. TREZINY, *Fortifications*, 1999, p. 243).

²⁰⁹ Le débat sur l'existence d'éventuels 'pre-Persian Walls' n'est pas tranché, malgré les propos sans ambiguïté de Thucydide. L'historien affirme en effet qu'au terme de la Seconde Guerre Médique, les Athéniens reconstruisent leur enceinte dont il ne subsiste que peu de choses (THC., I, 89, 3 et 93, 2 ; voir aussi HDT., IX, 13 ; ANDOC., *Myst.*, 108). Ainsi donc, si l'on se réfère à Thucydide, Athènes aurait été entourée d'un mur sans doute dès la domination de Pisistrate, mais cette fortification se serait rapidement révélée insuffisante. Pour une présentation nuancée des problèmes, on se reportera à S. HORNBLLOWER, *Commentary* 1, 1997, p. 135. Voir aussi, parmi les partisans de l'existence d'une enceinte à la fin du VI^e siècle a.C.n., F. E. WINTER, *Greek Fortifications*, 1971, p. 61-64 ; Y. GARLAN, *Poliorkétique*, 1974, p. 91 ; R. LONIS, 'Astu', 1983, p. 98 et A. CARANDINI, *Nascita di Roma*, 1997, p. 509 ; parmi les opposants, T. J. CORNELL, *Beginnings*, 1995, p. 202.

²¹⁰ PLT., *Lois*, VI, 778 d-779 b ; ARSTT., *Pol.*, VII, 11, 8-12 (1330 b 32-1331 a 18) ; PLUT., *Lyc.*, 19, 12.

gage indéniable de puissance²¹¹. Il reste toutefois à s'interroger sur la pertinence de la comparaison de ces cités avec Athènes. La question est délicate. Si on laisse de côté l'incertitude quant à l'existence d'un 'pre-Persian Wall', que sait-on des remparts athéniens ? Construits ou reconstruits en 478 a.C.n., au lendemain de Salamine, malgré l'inquiétude exprimée par les Spartiates de voir Athènes se doter d'une enceinte²¹², ils constituent seulement la première étape d'un long processus de fortification, qui s'étale sur plusieurs décennies. Peu après, en effet, les Athéniens décident d'aménager et de fortifier le port du Pirée²¹³. Ils entreprennent en outre de relier leur cité à ses ports de Phalère et du Pirée au moyen de murs érigés respectivement en 458 et 456 a.C.n. et couvrant une distance de six et demi kilomètres pour le premier contre sept et demi kilomètres pour le second²¹⁴. Jugeant trop vaste l'espace compris entre ces deux murs, Périclès met un terme à la longue entreprise de fortification en décidant, en 446 a.C.n., de la construction d'un mur central, parallèle au 'Long Mur' du Pirée, et que l'on désigne généralement comme 'Long Mur du Sud'²¹⁵. Cet impressionnant système défensif rend la situation d'Athènes comparable à celle d'une île, à laquelle seule la mer donne accès²¹⁶. Et même au temps de la défaite, en 404 a.C.n., les Spartiates ne pourront s'emparer de la cité avant sa reddition □ comment s'étonner dès lors qu'au nombre des conditions des vainqueurs figure le démantèlement des Longs Murs²¹⁷ !

La superficie comprise dans un tel appareil défensif fait de la cité de Périclès une des plus vastes du monde grec : on peut estimer qu'Athènes et Le Pirée, auquel elle est reliée par

²¹¹ Sur le rôle des enceintes comme « ultimate symbol of power », voir R. A. MC NEAL, *Historical Methods*, 1970, p. 312 et les analyses de Y. GARLAN, *Poliorecétique*, 1974, p. 92-97 ; ID., *Fortifications*, 1999, p. 334-340 ; H. TREZINY, *Fortifications*, 1999, p. 242.

²¹² THC., I, 89, 3-93, 2 ; PLUT., *Them.*, 19, 1-3.

²¹³ THC., I, 93, 3-7 ; PLUT., *Them.*, 19, 3-6. L'enceinte du Pirée s'étend selon Thucydide sur soixante stades, soit un peu plus de onze kilomètres (THC., II, 13, 7).

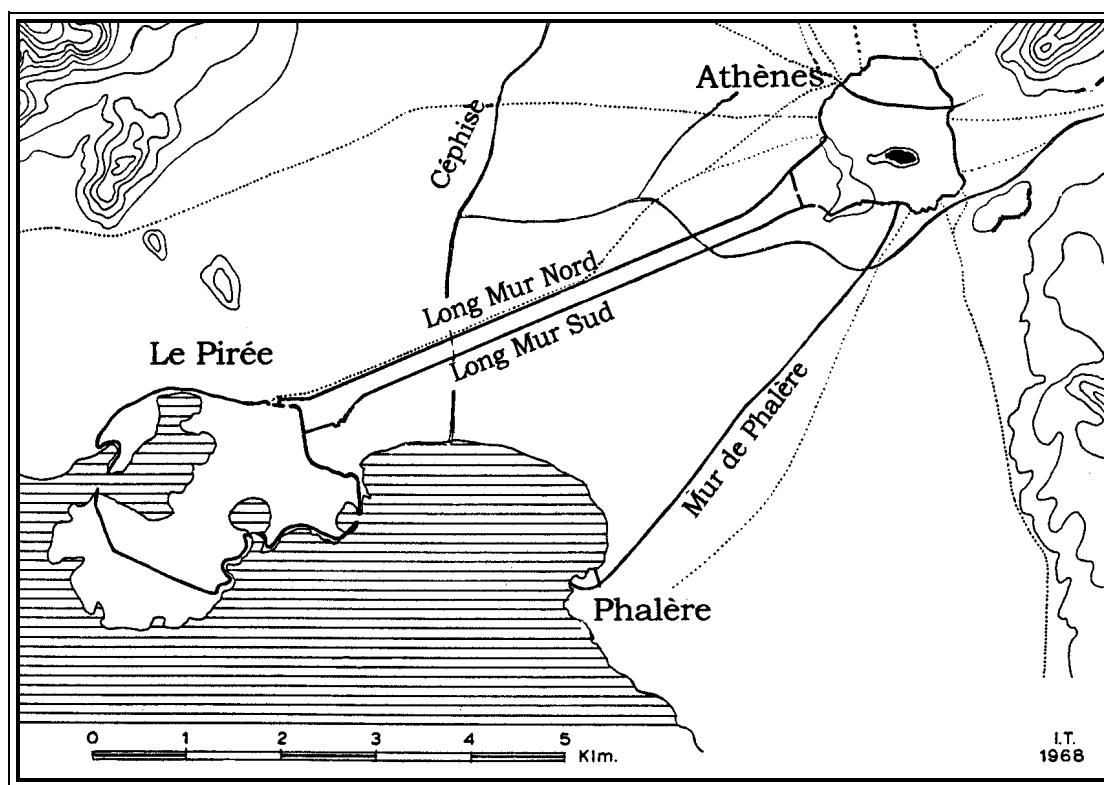
²¹⁴ THC., I, 69, 1 ; 107, 1 et 4 ; 108, 3 ; PLUT., *Cim.*, 13, 6-7 (qui fait remonter trop haut la date de leur construction). Les Athéniens se sont appuyés, pour construire ces murs, sur le modèle des Longs Murs qu'ils avaient eux-mêmes érigés entre Mégare et le port de Nisée, en 459 (THC., I, 103, 4 et IV, 109, 1). Des Longs Murs seront également construits à Patras (THC., V, 52, 2 ; PLUT., *Alc.*, 15, 6), Argos (THC., V, 82, 5-6 ; PLUT., *Alc.*, 15, 4-5) et Corinthe (STR., VIII, 6, 22 [C 380]). Sur ce type de fortifications, voir A. W. LAWRENCE, *Greek Aims*, 1979, p. 155-158 ; R. GARLAND, *Piraeus*, 1987, p. 22-26 et 167-169 ; W. K. PRITCHETT, *Thucydides' Pentekontaetia*, 1995, p. 122-131. Sur la longueur des Murs vers Phalère et Le Pirée, voir THC., II, 13, 7. Sur Phalère comme premier port d'Athènes, voir HDT., VI, 116.

²¹⁵ ANDOC., *De Pace*, 7 ; PLT., *Gorg.*, 455 e ; PLUT., *Per.*, 13, 7-8.

²¹⁶ THC., I, 143, 5 ; [PS.-]XEN., *Ath. Pol.*, II, 14-16 ; voir aussi PLT., *Crit.*, 111 a, et les commentaires de S. VILATTE, *Insularité*, 1993, p. 36-44. Sur l'intérêt manifesté envers les îles par les penseurs politiques anciens, voir E. GABBA, *True History*, 1981, p. 55-80, et notamment p. 57 pour Athènes.

²¹⁷ THC., V, 26, 1 ; XEN., *Hell.*, II, 2, 20 et 22 ; 3, 11 ; ESCHN., *Amb.*, 77 ; ISOCR., *Contre Lochitès*, 11 ; DION. HAL., *AR*, XI, 1, 3 ; STR., IX, 1, 15 (C 396) ; PLUT., *Lys.*, 14, 8 ; AEL. ARSTD., *Panath.*, 252. Athènes entreprend au début du IV^e siècle a.C.n. la réfection de ses Longs Murs (XEN., *Hell.*, IV, 8, 10 ; PAUS., I, 2, 2 ; le mur de Phalère, rendu inutile par la construction du Long Mur du Sud, n'est pas relevé). Toutefois, avec les progrès de la poliorecétique, il devient de plus en plus difficile de défendre pareil type de fortification : vers 200 a.C.n., selon le témoignage de Tite-Live, les Longs Murs sont en ruine (LIV., XXXI, 26, 8). Lors du siège d'Athènes par Sylla en 87-86 a.C.n., le Romain utilise les matériaux des Longs Murs pour construire ses machines de siège (APP., *Mithr.*, 30) ; la ville prise, il entreprend de démolir systématiquement les derniers vestiges (STR., IX, 1, 15 [C 396] ; PLUT., *Syl.*, 14, 5 ; PAUS., I, 20, 4-7). À l'époque impériale, il n'en reste donc plus rien (STR., IX, 1, 15 [C 396] ; PAUS., I, 2, 2).

les Longs Murs, s'étendent sur environ 585 hectares²¹⁸. Pareille taille peut difficilement entrer en comparaison avec les territoires de Véies et même de Rome ! Les affirmations de Denys sont-elles pour autant mensongères ? Les choses ne sont pas aussi simples, car l'historien d'Halicarnasse prend soin de préciser qu'il ne compare pas la superficie de Rome avec celle de la πόλις athénienne, mais avec celle de l'ἄστυ²¹⁹. Il ne s'agit pas là d'une simple nuance. En règle générale, ἄστυ est utilisé pour évoquer « un centre urbain avec remparts et portes »²²⁰, par opposition à la campagne²²¹. Appliqué à Athènes, le terme prend une connotation particulière. Il peut certes être employé dans le sens courant de zone urbaine opposée aux δῆμοι ou à la χώρα²²², mais il s'enrichit également de significations plus précises²²³. Ainsi, alors que la πόλις athénienne, c'est-à-dire l'État athénien, s'étend sur toute



Carte 4 : Athènes, les Longs Murs et le Pirée
(d'après J. TRAVLOS, *Bildlexikon*, 1971, p. 164)

²¹⁸ C. AMPOLO, *Formazione della città*, 1980, p. 168 et 175 ; T. J. CORNELL, *Beginnings*, 1995, p. 204.

²¹⁹ DION. HAL., *AR*, IV, 13, 5 et IX, 68, 2.

²²⁰ M. CASEVITZ, *Mon 'astu'*, 1983, p. 77.

²²¹ Sur onze emplois de ἄστυ dans les *Antiquités romaines*, six opposent ainsi très nettement ville et campagne : II, 28, 3 ; IV, 13, 4 ; IV, 85, 2 ; X, 1, 4 (bis) ; XI, 9, 4.

²²² Voir p. ex. HDT., I, 60 et 62 ; V, 64 ; VI, 105-106 et 115-116 ; VIII, 51 ; IX, 3 ; ARISTOPH., *Nub.*, 46-48 ; *Ach.*, 33 ; concernant les exemples hérodotéens, on se reportera à l'analyse de M. CASEVITZ, *Mon 'astu'*, 1983, p. 75-81.

²²³ On se rappellera que, depuis les réformes de Clisthène, ἄστυ possède notamment un sens 'administratif', et désigne l'un des trois districts de l'Attique (ARSTT., *Ath. Pol.*, 21, 4) ; or, dans le système clisthénien, l'ἄστυ inclut non seulement la ville, mais aussi la plaine et une partie de la côte (P. J. RHODES, *Commentary*, 1981, p. 252 ; R. LONIS, *'Astu'*, 1983, p. 99-100).

l'Attique, ἄστυ tend à désigner la ville d'Athènes à l'exclusion du reste de l'Attique, et notamment du Pirée²²⁴. Une connotation particulièrement fréquente depuis les événements de 404-403 a.C.n., au cours desquels les démocrates athéniens, abandonnant l'ἄστυ à l'oligarchie des Trente, ont trouvé refuge dans la ville portuaire : il est alors courant, dans les textes de l'époque, d'opposer οἱ ἐκ τοῦ ἄστεως et οἱ ἐκ τοῦ Πειραιέως²²⁵. Denys ne peut l'ignorer. Il ne fait donc pas de doute que, lorsqu'il compare les superficies de l'*Vrbs* et de l'ἄστυ athénienne, il ne prend pas en compte Le Pirée, ce qui rapproche sensiblement la taille de la cité attique de celle de Rome.

Comment s'étonner de voir Denys choisir Athènes comme point de référence spatiale lorsqu'il évoque d'autres cités ? La cité attique, une des plus vastes du monde classique, fait figure de repère presque obligatoire. En revanche, la relative précision de la comparaison dionysienne ne manque pas de susciter la surprise. Nous laisserons de côté le cas de Véies, puisque le texte de Denys ne permet pas de déterminer s'il évoque la cité elle-même ou son territoire lorsqu'il procède à une comparaison avec Athènes ; en outre, l'allusion à l'étendue exceptionnelle de la cité étrusque a davantage pour fonction de souligner la gloire de l'*Vrbs*, qui s'attaque dès le règne de Romulus à d'importants voisins, que de marquer l'intérêt suscité par Véies. Le rapprochement avec la cité attique se révèle plus pertinent dans le cas de Rome : il est exact que la superficie englobée dans l'enceinte républicaine de l'*Vrbs* s'apparente à celle de l'Athènes classique, à condition que l'on ne prenne pas en compte Le Pirée. Notons au bénéfice de l'historien d'Halicarnasse que pour fournir pareilles évaluations de la superficie des cités, il a dû se livrer à une véritable enquête. En effet, à l'époque où Denys compose ses *Antiquités romaines*, le mur républicain de Rome a perdu toute fonction défensive, et, du propre aveu de l'historien, il est devenu malaisé d'en suivre le tracé. Il n'en va pas autrement à Athènes : les Longs Murs ne subsistent qu'à l'état de ruine depuis le III^e siècle a.C.n., et l'enceinte de l'ἄστυ proprement dite conserve peu de traces de sa gloire passée²²⁶. Pour évoquer le périmètre de Rome et d'Athènes, Denys effectue dès lors de patientes recherches. Recherches sur le terrain : au cours de son séjour romain, il a tenté de suivre le parcours de l'enceinte dont il attribue la création à Servius Tullius : sa remarque sur la difficulté de discerner le mur parmi les habitations ne laisse pas de doute à ce propos²²⁷. Recherches livresques aussi : c'est probablement dans les ouvrages d'érudits que l'historien d'Halicarnasse a puisé les mesures précises des enceintes romaine et athénienne. En ce qui

²²⁴ PLT., *Conv.*, 172 a ; ARSTT., *Ath. Pol.*, 50, 2 et 51, 1-3 ; PS.-ARSTT., *Rhet. ad Alex.*, 8, 6 (1429 b 8-12). La porte qui ouvre l'enceinte du Pirée sur la route menant à Athènes s'appelle d'ailleurs l'ἄστεως πύλη : R. GARLAND, *Piraeus*, 1987, p. 166.

²²⁵ LYS., 34, 2 (= DION. HAL., *De Lys.*, 33, 2) ; ARSTT., *Ath. Pol.*, 38, 1-40, 3 ; XEN., *Hell.*, II, 4, 26 ; 29 ; 35-37.

²²⁶ Voir ci-dessus, p. 154, n. 217.

²²⁷ S. EK, *Herodotismen*, 1942, p. 18-20 estimait que Denys n'avait qu'une connaissance indirecte, 'scolaire', des monuments auxquels il faisait référence □ un point de vue qui a été catégoriquement réfuté, à bon droit, par A. ANDREN, *Roman Monuments*, 1960, p. 88-104 et I. E. M. EDLUND, *Livy and Dionysius*, 1980, p. 28-29 ; voir aussi ci-dessus, p. 9-10 et 38.

concerne cette dernière, rien ne vient d'ailleurs indiquer que Denys en a une connaissance personnelle : la référence à Athènes, cité-phare du monde classique, n'est rien d'autre qu'un *topos*²²⁸, mais possède, dans l'économie des *Antiquités romaines*, un avantage non négligeable, celui de mettre en relation la puissance de Rome et celle des plus riches heures athéniennes.

II. 2. Athènes comme référence chronologique

Cependant, c'est surtout en tant que point de référence chronologique qu'Athènes se trouve insérée dans les *Antiquités romaines* : sur soixante-seize mentions de la cité, trente concernent l'indication du nom de l'archonte en fonction. L'importance que Denys accorde à insérer le passé romain dans le temps athénien²²⁹ appelle quelques éléments d'explication. On sait l'historien d'Halicarnasse passionné par les questions de chronologie. Dans ses *Opuscules rhétoriques*, elles occupent une place fondamentale : c'est sur base d'une chronologie serrée que Denys accepte ou rejette l'attribution de tel ou tel discours à un orateur, et son attention constante à pareille problématique lui a valu d'être reconnu comme le « fondateur de la critique pseudépigraphique »²³⁰. Néanmoins, c'est évidemment dans son œuvre historique que Denys attache le plus d'importance à la chronologie. Elle constitue dans bien des cas l'instrument sur lequel il se base quand il lui faut trancher entre différentes versions d'un même épisode – une opération dont nous rendrons compte par deux exemples significatifs. Il s'agit, dans un premier cas, de savoir si Numa a bel et bien été disciple de Pythagore, une opinion particulièrement répandue chez les Anciens. Denys s'insurge : chronologiquement, il est impossible que le roi de Rome ait suivi l'enseignement du philosophe, puisque quatre générations séparent l'avènement du premier de l'arrivée du second en Italie²³¹. Un autre

²²⁸ Il n'est pas sûr que Denys ait jamais visité Athènes : voir ci-dessus, p. 8.

²²⁹ Pour un commentaire sur la pratique semblable de Diodore de Sicile, qui lui aussi, dans la partie de son œuvre où il aborde la période républicaine de Rome, mêle temps athénien et romain, voir F. CASSOLA, *Diodoro*, 1982, p. 728 ; sur la source chronographique utilisée par le Sicilien, voir ID., *ibid.*, p. 770 et *Origini di Roma*, 1991, p. 275.

²³⁰ Selon le titre d'un article de M. Untersteiner. L'auteur y passe en revue de nombreuses discussions menées par Denys quant aux attributions d'œuvres rhétoriques ou historiques, et conclut en soulignant le caractère sérieux et innovateur de l'argumentation dionysienne (M. UNTERSTEINER, *Critica pseudepigrafica*, 1959, p. 76-81 ; voir aussi W. K. PRITCHETT, *Dionysius*, 1975, p. XVIII-XXII ; G. ARRIGHETTI, *Letteratura e biografia*, 1993, p. 240). Dans son traité consacré à *Dinarque*, Denys fait de l'évaluation chronologique (ἡ τῶν χρόνων διάγνωσις) l'élément prépondérant pour distinguer les discours authentiques (λόγοι γνήσιοι) des autres (λόγοι ψευδεπίγραφοι) (DION. HAL., *De Din.*, 9, 2 ; pour l'utilisation concrète de ce critère, voir notamment *Amm.* I, 3, 1-2 ; *De Din.*, 11, 1-6 et 8-10 ; 13, 1-8). Les dates que Denys attribue aux premiers discours de Démosthène ont cependant été récemment remises en question par R. L. FOX, *Demosthenes*, 1997, p. 170-176.

²³¹ DION. HAL., *AR*, II, 59, 1-3. Pareille critique est également formulée chez CIC., *De Rep.*, II, 28-29 et LIV., II, 18, 2-3 ; voir sur cette question E. GABBA, *Tradizione letteraria*, 1966, p. 154-163 ; ID., *Collegia*, 1984, p. 85 ; N. BERTI, *Decadenza morale*, 1989, p. 48-54 ; A. DEREMETZ, *Sagesse de Numa*, 1995, p. 41-42 ; M. HUMM, *Pythagorisme* 1, 1996, p. 340-345 ; A. STORCHI MARINO, *Numa e Pitagora*, 1999, notamment p. 17-44 et M. MAHE-SIMON, *Pythagorisme*, 1999, p. 149-152. Plutarque s'autorise davantage de liberté chronologique : PLUT.,

passage des *Antiquités* vient illustrer l'utilisation par Denys de critères chronologiques : pour contrer Fabius Pictor et nombre de ses successeurs, qui font du dernier roi de Rome le fils de Tarquin l'Ancien, Denys s'efforce de démontrer l'absurdité de pareille hypothèse et suggère l'introduction d'une génération intermédiaire entre les deux Tarquins, faisant ainsi du second le petit-fils du premier²³² – une solution originale, justifiée par un bon sens chronologique dont notre historien n'est pas peu fier : ὁ γὰρ χρόνος ταύτην μοι τὴν ὑπόληψιν βεβαιοῖ²³³.

Néanmoins, pour pouvoir proposer une argumentation basée sur la chronologie, encore faut-il disposer d'un système fiable de mesure du temps. Or l'on sait les difficultés générées dans l'Antiquité par l'absence de chronologie universellement partagée. Le temps s'écoule ici au gré des successions de magistrats éponymes, là il suit les entrées en fonction de prêtres – c'est un temps de nature locale, qui comme tel ne peut servir à l'élaboration d'une histoire dépassant le cadre étroit des cités. Ainsi Thucydide, s'il veut éviter les contingences imposées par les multiples systèmes en vigueur chez les protagonistes de la Guerre du Péloponnèse²³⁴, est-il obligé de rythmer son œuvre selon l'immuable alternance des saisons²³⁵. À la même époque apparaissent les premiers travaux consacrés à l'établissement d'une chronologie 'universelle', basée sur les Olympiades et fournissant un cadre de référence pour les événements postérieurs à 776 a.C.n.. Les pionniers en la matière sont Hippias d'Élis et Hippys de Rhégium, qui les premiers dressent la liste des vainqueurs olympiques, mais il faudra attendre le III^e siècle a.C.n. et les efforts d'Ératosthène pour que se développe un système

Num., I, 3-4 et 8, 5-9, avec le commentaire de L. DE BLOIS et J. A. E. BONS, *Platonic Philosophy*, 1992, p. 161-162 ; R. PRESTON, *Roman Questions*, 2001, p. 103-104. Pour M. Piérart, si Denys utilise ici un comput par générations et non par années, c'est pour mieux frapper l'imagination de son lecteur (M. PIERART, *Dates*, 1989, p. 13).

²³² DION. HAL., *AR*, IV, 6, 1-7, 5 ; voir ci-dessus, p. 39-40.

²³³ DION. HAL., *AR*, IV, 64, 3 : « la chronologie confirme mon hypothèse ». Dans sa critique de Fabius Pictor, Denys se réfère au seul Calpurnius Pison (CALP. PIS., fr. 15 PETER = fr. 17 CHASSIGNET = *FRH* 7 F 17 [= DION. HAL., *AR*, IV, 7, 5]). On comparera aux affirmations dionysiennes les réserves exprimées par LIV., I, 46, 4 ou PLUT., *Popl.*, 14, 1. L'insertion d'une génération supplémentaire de Tarquins est reconnue légitime par les Modernes, et ce depuis Lorenzo Valla, auteur d'une *Disputatio [...] duo Tarquinii, Lucius ac Arruns, Prisci Tarquinii filiine an nepotes fuerint, aduersus Liuium* ; elle est aujourd'hui mise en cause par O. DE CAZANOVE, *Chronologie des Bacchiades*, 1988, p. 616-624 ; ID., *Détermination chronographique*, 1992, p. 87-90. Sur cette question, voir aussi ci-dessous, p. 389-390.

²³⁴ Voir notamment THC., II, 2, 1, où l'historien établit un synchronisme entre des systèmes éponymiques (prêtresses d'Argos, éphores spartiates, archontes athéniens, dont les entrées en charge respectives à des moments différents de l'année rendent l'opération plus délicate encore), événementiels (la bataille de Potidée) et naturels (le début du printemps). Cette multiplication des marqueurs chronologiques apporte une véritable solennité à l'événement rapporté, l'attaque de Platées par les Thébains, qui marque le début de la Guerre du Péloponnèse (S. HORNBLLOWER, *Commentary* 1, 1991, p. 236 ; ID., *Introduction*, 1994, p. 25-26). Voir aussi THC., V, 25, 1 où la date de la paix de Nicias est déterminée par l'indication de l'éphore de Sparte et de l'archonte athénien (passage commenté par G. J. D. AALDERS, *Historische periodisering*, 1986, p. 3-4).

²³⁵ THC., II, 1 ; V, 20, 2-3 et 26, 1. On ne manquera pas de se rapporter aussi au commentaire critique de Denys : οὐ γὰρ σαφέστερα γέγονεν ἢ διαίρεσις τῶν χρόνων ἀλλὰ δυσπαρακολουθητότερα κατὰ τὰς ὥρας (DION. HAL., *De Thuc.*, 9, 4 « loin de gagner en clarté, cette division chronologique par saisons est plus difficile à suivre » [trad. G. AUJAC, C.U.F., 1991] ; voir aussi *De Thuc.*, 9, 6-10 ; *Ad Pomp.*, 3, 13). On a coutume de voir dans cette répartition de la narration thucydidéenne entre les saisons une véritable révolution, plaçant l'histoire au rang de science ; pour une critique de ce point de vue, voir D. BOUVIER, *Temps chronique*, 2000, p. 125-131.

vraiment efficace de calcul du temps²³⁶. S'inscrivant dans la lignée du savant alexandrin et de ses successeurs, notamment Apollodore d'Athènes²³⁷, Denys établit lui aussi des 'tables de concordance' visant à transcender les particularismes chronologiques et consacre un ouvrage, aujourd'hui perdu, à l'harmonisation du temps grec et du temps romain : ὅτι δέ εἰσιν οἱ κανόνες ὑγιεῖς, οἷς Ἑρατοσθένης κέκρηται, καὶ πῶς ἂν τις ἀπευθύνῃ τοὺς Ῥωμαίων χρόνους πρὸς τοὺς Ἑλληνικούς, ἐν ἑτέρῳ δεδήλωται μοι λόγῳ²³⁸. Cet ouvrage devait consister, au minimum, en une concordance des dates olympiques avec les magistratures éponymes grecques et avec le système chronologique romain basé sur les règnes et les consulats ; peut-être contenait-il également une brève présentation des événements survenus chaque année. Quoi qu'il en soit, le traité chronographique de Denys remontait haut dans le temps, puisqu'il y est question d'Inachos²³⁹, et progressait jusqu'à l'époque augustéenne – en témoigne la datation du consulat de Tibère et de Calpurnius Pison à la première année de la cent trente-septième Olympiade²⁴⁰. Sans doute a-t-il été rédigé bien avant les *Antiquités romaines*, et constitue-t-il l'étape préalable aux recherches historiques de Denys²⁴¹.

Au fil de la narration dionysienne, les points de repère chronologiques varient. Dans le premier livre, consacré au passé le plus ancien de l'*Vrbs*, le temps ne se compte pas encore par années, mais par générations : c'est que la précision n'est pas possible pour une époque si reculée ! Ce comput générationnel se module autour d'un événement central, la guerre de Troie. Aussi Denys prend-il soin de situer la migration des Enôtres dix-sept générations avant la guerre²⁴² ou encore l'arrivée d'Évandros en Italie une génération après celle des Pélasges, et

²³⁶ Pour Hippias d'Élis : *FGrH* 6 F 2 (= PLUT., *Num.*, 1, 6) ; pour Hippias de Rhégium : *FGrH* 554 F 1 et 3 (= ZENOB., *Prou.*, 3, 42 et ANTIG., *Hist. mir.*, 121), et les remarques de S. HORNBLLOWER, *Introduction*, 1994, p. 23-24 ; C. W. HENDRICK, *Prehistory*, 2002, p. 13-18. Sur l'utilisation des Olympiades en Grande-Grèce et en Sicile, voir S. MAZZARINO, *PSC* 1, 1966, p. 212 et 2, 2, 1966, p. 423. Sur Ératosthène, voir P. PEDECH, *Méthode historique*, 1964, p. 434-435 ; S. MAZZARINO, *PSC* 2, 1, 1966, p. 110-111 ; O. DE CAZANOVE, *Chronologie des Bacchiades*, 1988, p. 632-633 ; K. CLARKE, *Between Geography and History*, 1999, p. 11. Les acquis dus aux recherches de ces chronographes sont tardivement mis en œuvre par les historiens : Timée est le premier à utiliser la datation par Olympiades (A. MOMIGLIANO, *Atene*, 1966, p. 40 ; E. J. BICKERMAN, *Chronology*, 1980, p. 75 ; S. HORNBLLOWER, *Introduction*, 1994, p. 46 ; D. BOUVIER, *Temps chronique*, 2000, p. 121, n. 18). Polybe, éternel contempteur du Sicilien, lui emprunte toutefois ce mode de structuration du temps (POL., XII, 1, 1 ; sur les systèmes de mesure du temps utilisés par Polybe, voir P. PEDECH, *Méthode historique*, 1964, p. 456-467).

²³⁷ Apollodore écrit, au II^e siècle a.C.n., des Χρονικά en vers, basés sur les archontats athéniens et couvrant la période comprise entre la chute de Troie et 120-119 a.C.n. Malgré l'attitude manifestement anti-romaine d'Apollodore, qui ne mentionne pas la fondation de l'*Vrbs* dans son ouvrage, Denys a certainement connaissance de ses travaux : E. GABBA, *Storiografia*, 1974, p. 633 ; J.-L. FERRARY, *Philhellénisme*, 1988, p. 230-232 ; E. GABBA, *Dionysius*, 1991, p. 198-199 ; CL. E. SCHULTZE, *Roman Chronology*, 1995, p. 204.

²³⁸ DION. HAL., *AR*, I, 74, 2 : « la valeur de la méthode utilisée par Ératosthène et le moyen qui permet d'harmoniser temps romain et temps grec ont été exposés par moi dans un autre livre » (trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998). Ce traité de chronographie est mentionné par Clément d'Alexandrie sous le titre de Χρόνοι ou Χρονικά (DION. HAL., *FGrH* 251 F 1 [= CLEM. ALEX., *Strom.*, I, 102, 1] ; voir aussi DION. HAL., *FGrH* 251 F 4 (= SUID., s. u. Εὐριπίδης τραγικός).

²³⁹ DION. HAL., *FGrH* 251 F 1 (= CLEM. ALEX., *Strom.*, I, 102, 1).

²⁴⁰ DION. HAL., *AR*, I, 3, 4, calcul dont la pertinence est avérée par CL. E. SCHULTZE, *Roman Chronology*, 1995, p. 195 et 200.

²⁴¹ EAD., *ibid.*, 1995, p. 193 ; voir aussi ci-dessus, p. 39.

²⁴² DION. HAL., *AR*, I, 11, 2.

soixante ans, c'est-à-dire deux générations, avant la guerre de Troie²⁴³. Lorsque, seize générations après celle-ci, Romulus fonde Rome²⁴⁴, l'affrontement helléno-troyen perd son rôle de référent chronologique par excellence. Il est remplacé par un système mixte : dorénavant, les événements sont datés en fonction des Olympiades et des archontes éponymes athéniens²⁴⁵. Ce passage d'un type de mesure du temps à un autre offre à Denys l'occasion d'une mise au point, d'un exercice combinatoire, qui s'exprime ainsi : τῷ δ' ἐξῆς ἔτει τῆς Νεμέτορος ἀρχῆς, δευτέρῳ δὲ καὶ τριακοστῷ καὶ τετρακοσιοστῷ μετὰ τὴν Ἰλίου ἄλωσιν, ἀποικίαν στείλαντες Ἀλβανοὶ Ῥωμύλου καὶ Ῥώμου τὴν ἡγεμονίαν αὐτῆς ἐχόντων κτίζουσι Ῥώμην ἔτους ἐνεστῶτος πρώτου τῆς ἐβδόμης Ὀλυμπιάδος, ἣν ἐνίκαστάδιον Δαϊκλῆς Μεσσήνιος, ἄρχοντος Ἀθήνησι Χάροπος ἔτος τῆς δεκαετίας πρώτου²⁴⁶. Cette synchronisation constitue l'ultime référence à la chute de Troie dans les *Antiquités romaines*²⁴⁷.

Ainsi, à partir de la fondation romuléenne de la cité, avec les règnes successifs puis surtout la mise en place de la République, les chronologies olympique et athénienne sont conjointement utilisées pour ponctuer le temps romain²⁴⁸. Pour la période royale, elles sont mentionnées lors de l'avènement de chaque roi²⁴⁹, mais on ne les retrouve pas au cours de la narration, Denys adoptant dans cette partie de son œuvre un traitement de l'information davantage thématique qu'annalistique²⁵⁰. En revanche, à partir de la chute de Tarquin le Superbe, les événements sont consignés année après année, au gré du renouvellement des

²⁴³ DION. HAL., *AR*, I, 31, 1. Voir aussi I, 11, 1 (les Aborigènes sont des Grecs qui s'établissent en Italie plusieurs générations avant la guerre de Troie) ; 22, 3 et 5 (selon certains auteurs, les Sikèles gagnent la Sicile trois générations avant la guerre de Troie ; d'autres situent la traversée 80 ans avant le conflit ; d'autres encore estiment qu'elle a eu lieu bien après la fin de ce dernier) ; 26, 1 (le malheur frappe les Pélasges d'Italie deux générations avant la guerre).

²⁴⁴ DION. HAL., *AR*, I, 9, 4 ; 45, 3 et 73, 3.

²⁴⁵ Les formules utilisées pour désigner l'Olympiade ou l'archonte éponyme sont stéréotypées : pour l'Olympiade, il est généralement fait mention du nom du vainqueur de la course (on notera quelques exceptions dans les *Antiquités romaines* : I, 74, 4 et 6 ; 75, 3 ; II, 59, 2-3 ; IV, 62, 6 ; IX, 1, 1 ; XI, 62, 1) ; dans le cas de l'archonte éponyme, on retrouve systématiquement, malgré les divergences, le doublet composé des termes ἄρχειν et Ἀθηναίους (D. M. LEWIS, *Themistocles' Archonship*, 1973, p. 757-758).

²⁴⁶ DION. HAL., *AR*, I, 71, 5 : « l'année qui suivit l'avènement de Numitor, soit la quatre cent trente-deuxième après la prise de Troie, les Albains envoyèrent une colonie dont les chefs étaient Rémus et Romulus, et fondèrent Rome au début de la première année de la septième Olympiade, qui vit la victoire à la course du stade de Daïclès le Messénien, pendant la première des dix années de l'archontat de Charops à Athènes » (trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998). Voir aussi I, 74, 1-75, 3. Sur l'archontat de Charops, voir ARSTT., *Ath. Pol.*, 3, 1.

²⁴⁷ Si l'on excepte DION. HAL., *AR*, II, 2, 3, où Denys reprend les données présentées en I, 71, 5.

²⁴⁸ Ce principe ne souffre que quelques rares exceptions : en VIII, 83, 1, l'archonte athénien est nommé sans qu'il soit question de l'Olympiade ; en revanche, en I, 3, 4 ; 7, 2 ; 8, 2 ; II, 58, 3 et VII, 1, 5, seule l'Olympiade est indiquée.

²⁴⁹ DION. HAL., *AR*, I, 75, 3 (avènement de Romulus) ; III, 1, 3 (avènement de Tullus Hostilius) ; III, 36, 1 (avènement d'Ancus Marcius) ; III, 46, 1 (avènement de Tarquin l'Ancien) ; IV, 1, 1 (avènement de Servius Tullius) ; IV, 41, 1 (avènement de Tarquin le Superbe). On remarquera que le début du règne de Numa est daté par la seule mention de l'Olympiade (II, 58, 3).

²⁵⁰ Dans sa présentation des règnes successifs, Denys balance en effet son exposé entre activités politiques intérieures et guerres entreprises à l'extérieur (II, 30, 1 [Romulus] ; III, 1, 5 [Tullus Hostilius] ; 42, 4 [Ancus Marcius] ; 67, 1 [Tarquin l'Ancien] ; IV, 26, 6 [Servius Tullius]).

consuls. Cette présentation rigoureusement annalistique permet à Denys de mentionner de façon systématique, tous les quatre ans, le nom de l'archonte athénien et l'ouverture d'une nouvelle Olympiade²⁵¹ : cela donne à son texte une structuration régulière supplémentaire. Il est intéressant de noter à ce propos que, à partir du livre V qui marque l'avènement de la République, chaque livre des *Antiquités romaines* s'ouvre sur un panorama chronologique complet : Denys y indique la nouvelle Olympiade, le nom de l'archonte athénien et ceux des consuls romains. Cela révèle le soin apporté par l'historien d'Halicarnasse à la répartition de la matière au sein de son œuvre : chaque livre couvre une période allant du début d'une Olympiade à la fin d'une autre. On le voit : chez Denys, le découpage en livres n'est pas laissé au hasard mais obéit à de stricts impératifs²⁵².

Le caractère systématique de la référence aux Olympiades et aux archontes athéniens, qui revient tous les quatre ans, montre assez qu'aux yeux de Denys la chronologie n'a pas pour unique fonction d'offrir un instrument de critique historique, permettant de déterminer la date d'un discours ou la nécessité d'insérer une génération entre Tarquin l'Ancien et Tarquin le Superbe. Elle représente bien plus que cela : une véritable armature du récit, dont elle vient ponctuer la complexité. Scander le temps fait partie de la démarche de tout historien. L'opération répond au besoin qu'éprouve celui-ci de maîtriser la structuration de son œuvre. Ainsi, elle lui permet, en cas de nécessité, de prendre quelque liberté avec un agencement strictement linéaire de sa narration □ c'est ce que confesse Polybe au moment d'entreprendre le récit du conflit entre Antiochus et Ptolémée : καὶ πρῶτον ἐπιχειρήσομεν δηλοῦν [...] τὸν ὑπὲρ Κοίλης Συρίας Ἀντιόχῳ καὶ Πτολεμαίῳ συστάντα πόλεμον, [2] σαφῶς μὲν γινώσκοντες ὅτι κατὰ τὸν καιρὸν τοῦτον, εἰς ὃν ἐλήξαμεν τῶν Ἑλληνικῶν, ὅσον οὐπω κρίνεσθαι συνέβαινε καὶ πέρας λαμβάνειν αὐτόν, αἰρούμενοι δὲ τὴν τοιαύτην ἐπιστασιν καὶ διαίρεσιν τῆς ἐνεστώσης διηγήσεως. [3] Τοῦ μὲν γὰρ μὴ τῆς τῶν κατὰ μέρος καιρῶν ἀκριβείας διαμαρτάνειν τοὺς ἀκούοντας ἱκανὴν τοῖς φιλομαθοῦσι πεπεῖσμεθα παρασκευάζειν ἐμπειρίαν ἐκ τοῦ τὰς ἐκάστων ἀρχὰς καὶ συντελείας

²⁵¹ DION. HAL., *AR*, V, 1, 1 ; 37, 1 ; 50, 1 ; VI, 1, 1 ; 34, 1 ; 49, 1 ; VII, 1, 5 ; 3, 1 ; VIII, 1, 1 ; 77, 1 ; 83, 1 ; IX, 1, 1 ; 18, 1 ; 37, 1 ; 56, 1 ; 61, 1 ; X, 1, 1 ; 26, 1 ; 53, 1 ; XI, 1, 1 ; 62, 1. On notera que, quelques années avant Denys, Diodore ne procédait pas autrement ; sur la chronologie à l'œuvre chez le Sicilien, on verra F. CASSOLA, *Diodoro*, 1982, p. 728 ; K. S. SACKS, *Diodorus Siculus*, 1990, p. 64-65 ; CL. MOATTI, *Raison de Rome*, 1997, p. 77.

²⁵² Les premiers historiens n'ont pas divisé leurs œuvres en livres : les différents λόγοι d'Hérodote ne correspondent pas au découpage traditionnellement retenu ; quant à Thucydide, il se base sur l'alternance des saisons, ce que ne reflète pas l'agencement des huit livres de son œuvre (J. IRIGOIN, *Titres*, 1997, p. 127-128). Il semble que c'est Éphore qui le premier, au IV^e siècle a.C.n., divise ses écrits en livres ; Denys suit ce qui, à son époque, est devenu la norme. Le titre qu'il a lui-même attribué à son œuvre (DION. HAL., *AR*, I, 4, 1 : ἀρχαιολογία) et le nombre de livres, déterminé dès avant la rédaction (l'existence d'une seconde *Préface* au début du livre XI montre assez que Denys avait pour projet de traiter le passé romain en deux décades ; voir aussi L. PORCIANI, *Forma proemiale*, 1997, p. 115-121), ont inspiré Flavius Josèphe pour ses vingt livres d'*Antiquités juives* : S. BOWMAN, *Josephus*, 1987, p. 362-363 ; E. GABBA, *Dionysius*, 1991, p. 214-216 ; S. HORNBLLOWER, *Introduction*, 1994, p. 51 ; J. IRIGOIN, *Titres*, 1997, p. 131 ; CL. E. SCHULTZE, *Authority*, 2000, section 2.

παρυπομιμνήσκειν, καθ'όποιους ἐγίνοντο καιροὺς τῆς ὑποκειμένης ὀλυμπιάδος καὶ τῶν Ἑλληνικῶν πράξεων²⁵³. Pour Denys, les choses sont quelque peu différentes, puisqu'il n'a pas à rendre compte, dans une histoire des origines de Rome, de théâtres d'opération si vastes qu'ils justifient des ruptures chronologiques. Toutefois, la scansion du temps occupe chez lui aussi une place déterminante : elle inscrit son objet d'étude dans un cadre temporel conventionnel²⁵⁴, défini par des institutions culturelles (les Olympiades) et politiques (les archontats) *grecques*.

Ainsi donc, les *Antiquités romaines* qui, du moins à partir de l'instauration de la République au livre V, sont constituées d'une succession de cycles de quatre ans, ne se contentent pas de reproduire la chronologie consulaire chère à toute l'annalistique latine. Pourquoi ? On pourrait arguer que, l'œuvre étant destinée à apprendre l'histoire romaine aux Grecs²⁵⁵, Denys s'est soucié de procurer des indications chronologiques qui font sens pour son public. Il y a plus cependant. En effet, dans sa scansion du temps, Denys se montre cohérent avec son projet global, la présentation de Rome en πόλις Ἑλληνίς : après avoir unifié dans son opusculé chronographique les temps grec et romain, voici qu'il coule l'histoire de l'*Vrbs* dans un cadre temporel hellénique. Encore aurait-il pu se limiter à mentionner les Olympiades successives, repère chronologique par excellence du monde grec, et ne pas faire allusion aux archontes athéniens²⁵⁶. Ce n'est pas la solution qu'il retient. En utilisant le marqueur chronologique athénien, il consacre du même coup l'importance de la cité attique dans sa propre conception de la Grèce²⁵⁷. Et en mêlant intimement histoire romaine et temps athénien, il tend à attribuer à l'une le prestige de l'autre, à confondre deux villes qui sont aussi, à ses yeux, les deux pôles principaux du monde hellénique passé, présent et à venir. Ainsi, de même que, par la comparaison de la superficie de Rome à celle d'Athènes, Denys insistait sur la similitude entre elles, de même ici les Romains évoluant

²⁵³ POL., V, 31, 1-3 : « nous commencerons par exposer [...] la guerre qui éclata pour la Coélé-Syrie entre Antiochus et Ptolémée, [2] en sachant parfaitement qu'à la date où nous avons laissé l'histoire de la Grèce, elle n'avait pas encore tout à fait reçu de décision ni pris fin, mais nous avons préféré cet arrêt et cette division dans le cours de notre récit. [3] Car pour éviter que les auditeurs se trompent sur la date exacte de chaque fait particulier, nous sommes assuré de leur en procurer une connaissance scientifiquement suffisante en leur rappelant au passage, au commencement et à la fin de chacun d'eux, à quelle date de l'olympiade en cours et de l'histoire grecque il s'est produit » (trad. P. PEDECH, C.U.F., 1977, légèrement modifiée). Sur la combinaison des modes chronologiques chez Polybe, on verra F. W. WALBANK, *Symploké*, 1974, p. 202-210.

²⁵⁴ Alors que les Modernes sont conscients de ce que la temporalité mise en œuvre dans une étude historique s'élabore « à travers la manière de découper les événements et le choix des principes de leur dynamique, ou encore à travers la narration », Denys ne se distingue pas de la pratique commune des Anciens : pour lui, le temps n'est pas construit par l'historien – c'est un temps de convention, « une donnée extérieure à l'œuvre » (C. DARBO-PESCHANSKI, *Fabriquer du continu*, 1995, p. 26-27).

²⁵⁵ DION. HAL., *AR*, I, 4, 2-5, 4.

²⁵⁶ C'est ce que fit Polybe : voir p. ex. POL., I, 3, 1 ; 5, 1 ; II, 41, 1 et 11 ; 71, 6 ; III, 1, 11 ; IX, 1, 1. Sur l'attitude contrastée de Polybe et de Denys vis-à-vis d'Athènes, voir ci-dessous, p. 174-175.

²⁵⁷ Notons en outre que le seul nom de mois grec utilisé dans les *Antiquités romaines* appartient au calendrier athénien. Il s'agit du mois de Thargélion, au cours duquel Troie tombe aux mains des Achéens : DION. HAL., *AR*, I, 63, 1.

dans un cadre chronologique athénien deviennent un peu les concitoyens de Périclès : le destin des deux cités se trouve irrémédiablement lié...

II. 3. Athènes comme référence historiographique

Marqueur spatial et temporel, Athènes est également utilisée dans les *Antiquités romaines* comme un point de référence historiographique : l'histoire de la cité attique et de son Empire a acquis une telle force de résonance qu'on la trouve tout naturellement évoquée à plusieurs reprises dans les *Antiquités romaines*. Néanmoins, seules quelques pages de l'histoire athénienne sont retenues par Denys. Lesquelles, et pourquoi ? C'est à ces deux questions qu'il nous faut maintenant tenter d'apporter une réponse.

L'histoire d'Athènes dans les *Antiquités romaines* commence avec Solon. Le législateur est explicitement évoqué à deux reprises seulement, et néanmoins joue un rôle important dans les débats politiques romains tels qu'ils sont représentés par Denys²⁵⁸. Nous aurons dans un prochain chapitre davantage le loisir d'examiner la place tenue par Solon dans les *Antiquités*²⁵⁹. Qu'il nous soit simplement permis ici d'anticiper quelque peu et de présenter l'un ou l'autre point essentiel. Solon apparaît chez Denys comme le modèle sur lequel se base l'action politique de la *gens Valeria*, la plus favorable au peuple parmi les grandes familles romaines. Il est évoqué comme le concepteur de la *seisachthie*, vaste opération de remise des dettes dont les Valerii souhaitent s'inspirer pour leur propre cité²⁶⁰ ; de façon plus générale, il est aussi considéré chez Denys comme le père de la démocratie athénienne – un point de vue qui appelle certaines remarques. C'est à partir de la fin du V^e siècle a.C.n., et surtout au siècle suivant, avec les textes d'Isocrate et d'Aristote, que le Sage apparaît dans cette fonction, devenant le porte-parole des opposants à la démocratie radicale qui caractérise ces années²⁶¹. La référence à Solon que l'on trouve dans les *Antiquités romaines* renvoie donc à l'image d'une démocratie idéale, attentive aux citoyens les plus pauvres mais s'efforçant néanmoins de refréner les excès que peut générer la concession d'un grand pouvoir à la foule²⁶². C'est

²⁵⁸ DION. HAL., *AR*, II, 26, 2 et V, 65, 1, références auxquelles on ajoutera une citation dans les *Opuscules rhétoriques* (*De Isocr.*, 8, 2).

²⁵⁹ Voir ci-dessous p. 438-439 et 447-450.

²⁶⁰ DION. HAL., *AR*, V, 65, 1 ; sur la *seisachthie* solonienne, voir notamment ARSTT., *Ath. Pol.*, 6, 1 et PLUT., *Sol.*, 15, 3-6.

²⁶¹ Voir notamment les références à Solon dans le fameux amendement de Clitophon en 411 a.C.n. (ARSTT., *Ath. Pol.*, 29, 3) ; la figure démocratique de Solon est popularisée par Isocrate et par la *Constitution d'Athènes* aristotélicienne (ISOCR., *Ant.*, 231-236 et *Areop.*, 16, ce dernier texte étant commenté par DION. HAL., *De Isocr.*, 8, 1-5 ; ARSTT., *Ath. Pol.*, 5, 1-14, 3).

²⁶² Dans son commentaire de l'*Aréopagitique* d'Isocrate, Denys affirme, dans la lignée de l'orateur athénien, que la démocratie doit être davantage affaire de modération (σωφροσύνη) que de licence (ἀκολασία) : DION. HAL., *De Isocr.*, 8, 3.

précisément ce type de démocratie ‘modérée’ que certains Romains souhaitent instaurer, prétend Denys, au lendemain de la chute de Tarquin le Superbe, en se réclamant – comment pourrait-il en aller autrement ? – de l’exemple athénien : δημοκρατίαν δὲ συνεβούλευον ὥσπερ Ἀθήνησι καταστήσαι, τὰς ὕβρεις καὶ τὰς πλεονεξίας τῶν ὀλίγων προφερόμενοι καὶ τὰς στάσεις τὰς γινομένας τοῖς ταπεινοῖς πρὸς τοὺς ὑπερέχοντας ἐλευθέρᾳ τε πόλει τὴν ἰσονομίαν ἀποφαίνοντες ἀσφαλεστάτην οὕσαν καὶ πρεπωδεστάτην τῶν πολιτειῶν²⁶³. On le voit : le Solon des *Antiquités romaines* appartient davantage à l’Athènes classique qu’à la cité du VI^e siècle a.C.n., et son image est modelée sur le Solon d’Isocrate et d’Aristote, deux contempteurs de la démocratie jugée outrancière de leur époque.

Descendons le cours du temps. On ne trouve chez Denys aucune allusion à Pisistrate et à ses descendants, pas plus qu’aux réformes de Clisthène. En revanche, les Guerres Médiques revêtent une importance toute particulière. Comment s’en étonner ? On a souvent souligné leur impact dans les jeux politiques de la Grèce classique : Athènes par exemple sut faire usage de ses incroyables victoires pour affirmer la légitimité de son Empire, tout en reconnaissant parfois, avec un art consommé du cynisme, qu’il ne s’agissait là que d’un prétexte²⁶⁴. Il est fréquent, dès le V^e siècle a.C.n. et jusqu’aux derniers temps de l’Empire romain, que cités et individus revendiquent le souvenir de la défaite perse. Les épisodes sont nombreux qui attestent de ce phénomène. Retenons notamment qu’après sa victoire du Granique, Alexandre le Grand fait consacrer sur l’Acropole des trophées perses²⁶⁵ ; un autre témoignage éclatant de l’engouement pour les Guerres Médiques consiste dans le rachat par un riche Syrien du site de Salamine pour en faire cadeau aux Athéniens – ce qui vaut au donateur le titre de ‘nouveau Thémistocle’, et le mépris de Dion de Pruse²⁶⁶. Les rhéteurs du début de notre ère ne sont pas en reste, qui font de la victoire d’Athènes sur les Perses un de leurs sujets de prédilection²⁶⁷. Tout au long de la domination romaine, la référence au conflit

²⁶³ DION. HAL., *AR*, IV, 72, 3 : « ils conseillaient d’établir une démocratie comme à Athènes, reprochant tant les actes insolents et cupides des oligarques que les révoltes nées parmi les citoyens pauvres contre les nantis, et montrant que pour une cité libre l’égalité des droits est la plus sûre et la mieux adaptée des constitutions ».

²⁶⁴ THUC., V, 89 : ἡμεῖς τοίνυν οὔτε αὐτοὶ μετ’ὀνομάτων καλῶν, ὥς ἢ δικαίως τὸν Μῆδον καταλύσαντες ἄρχομεν (« eh bien, nous n’allons pas, en ce qui nous concerne, recourir à de grands mots, en disant que d’avoir vaincu le Mède nous donne le droit de dominer » [trad. J. DE ROMILLY, C.U.F., 1967]). On verra notamment sur ce texte célèbre les intéressantes remarques de S. SWAIN, *Thucydides*, 1993, p. 41 ; G. BONELLI, *Esercizio del potere*, 1995, p. 44-56. Denys critique l’insertion de ce texte – le fameux Dialogue des Méliens □, qu’il juge indigne des Athéniens, dans l’*Histoire* de Thucydide : DION. HAL., *De Thuc.*, 38, 2-39, 1 et 39, 6-41, 6 et le commentaire de M. FOX, *Rhetoric in History*, 2001, p. 83. Sur le *topos* de la douceur d’Athènes, voir J. DE ROMILLY, *Douceur*, 1979, p. 97-112.

²⁶⁵ ARR., I, 16, 7 ; PLUT., *Alex.*, 16, 17-18.

²⁶⁶ Cet événement se situe au premier siècle de notre ère. On se reportera au texte de DIO CHRYS., XXXI, 116 et aux commentaires de G. W. BOWERSOCK, *Augustus and the Greek World*, 1965, p. 96 ; T. L. SHEAR, *Athens*, 1981, p. 366-367 ; A. J. S. SPAWFORTH, *Persian-Wars Tradition*, 1994, p. 243-244 ; P. VEYNE, *Identité grecque*, 1999, p. 549. Pausanias mentionne pour sa part l’action d’un certain Aratos qui, à la fin du III^e siècle a.C.n., convainc les Macédoniens de revendre Salamine aux Athéniens pour la somme de 150 talents (PAUS., II, 8, 6).

²⁶⁷ Parmi de très nombreuses attestations, on ne retiendra ici que le long excursus de AEL. ARSTD., *Panath.*, 95-184.

perse constitue en effet pour les Hellènes un puissant moyen d'affirmer leur identité, voire même leur unité. Le thème est tellement populaire que, dans ses *Conseils politiques*, Plutarque recommande de ne pas en faire usage devant le peuple : ce serait là, affirme-t-il, se comporter en démagogue²⁶⁸. Cette remarque du sage de Chéronée vient prouver que les « grands souvenirs, transmis par l'école, l'éphébie, les chansons, n'avaient pas perdu leur pouvoir mobilisateur »²⁶⁹ et laisse transparaître une certaine animosité des Grecs envers toute domination étrangère. C'est sans doute en partie pour conjurer cette menace que les Romains s'efforcent de s'appropriier le souvenir des Guerres Médiques, ce qui leur permet du même coup de placer sous un jour favorable leur guerre contre les Parthes²⁷⁰. Aussi Auguste fait-il représenter à Rome, deux ans avant notre ère, un combat naval où les adversaires sont désignés comme 'Athéniens' et 'Perses', et que remportent, comme il se doit, les premiers. Le geste n'étonne guère dès lors qu'on le relie au départ successif de Gaius Caesar pour une campagne contre le roi parthe : Rome assimile Parthes et Mèdes, et s'approprie du même coup le glorieux héritage athénien²⁷¹.

Dans ce climat marqué par une véritable « Persian-Wars mania »²⁷², Denys ne peut manquer d'évoquer le conflit. Il le fait à deux reprises. Le premier passage mentionnant les Guerres Médiques est celui que l'historien consacre à la pratique de l'éloge funèbre, un usage qui, selon lui, serait né à Rome avant d'être exporté en Grèce. C'est en effet au consul P. Valérius Publicola qu'il revient de prononcer la première *laudatio* de l'histoire, en l'honneur de son collègue Brutus mort au combat peu après l'établissement de la République. Seize ans plus tard, les Grecs s'inspirent de ce modèle pour honorer les morts de Marathon ; il en va de même au lendemain des batailles de l'Artémision, de Salamine et de Platées qui ponctuent la seconde Guerre Médique²⁷³. On peut formuler deux remarques à propos de l'exkursus dionysien sur la pratique comparée de l'éloge funèbre chez les Romains et chez les Athéniens. Il faut noter tout d'abord que Denys lie l'apparition de l'ἐπιτάφιος λόγος à la célébration des Grecs tombés dans la lutte contre l'envahisseur perse. Ce faisant, il partage un point de vue communément accepté par les Anciens, qui associent nombre d'institutions aux glorieuses années situées entre Marathon et Platées²⁷⁴. D'autre part, l'ἐπιτάφιος célèbre la 'belle mort',

²⁶⁸ PLUT., *Praec.*, 17 (814 c).

²⁶⁹ P. VEYNE, *Identité grecque*, 1999, p. 540 ; voir aussi M.-H. QUET, *Rhétorique*, 1978, p. 58-59 ; L. PERNOT, *Rhétorique 2*, 1993, p. 741-743 ; S. SWAIN, *Hellenism and Empire*, 1996, p. 65 et 167.

²⁷⁰ A. J. S. SPAWFORTH, *Persian-Wars Tradition*, 1994, p. 240-243 et 245.

²⁷¹ AUG., *RG*, 23 ; OV., *Ars am.*, I, 171-174 ; DIO CASS., LV, 10, 7. Cet épisode est commenté par G. W. BOWERSOCK, *Augustus and the East*, 1984, p. 174-176 ; CL. NICOLET, *Inventaire du monde*, 1988, p. 64 ; A. J. S. SPAWFORTH, *Persian-Wars Tradition*, 1994, p. 238 et 242 ; PH. HARDIE, *Barbarian Other*, 1994, p. 302 ; K. GALINSKY, *Resonances*, 1994, p. 302.

²⁷² Selon l'expression de A. J. S. SPAWFORTH, *Persian-Wars Tradition*, 1994, p. 246.

²⁷³ DION. HAL., *AR*, V, 17, 3-4 ; voir aussi PLUT., *Publ.*, 9, 10-11. Sur le traitement de cet épisode par Denys, voir aussi ci-dessous, p. 413-414.

²⁷⁴ Voir notamment DIOD. SIC., XI, 33, 3 ; parmi les Modernes, on se reportera à N. LORAUX, *Invention d'Athènes*, 1993, p. 78-85 pour la réfutation de cette datation : l'ἐπιτάφιος n'apparaît pas avant la décennie 470-460 a.C.n.

la mort transcendée par le courage des citoyens au combat²⁷⁵. En soulignant la gloire (εὐκλεία) des Athéniens tombés durant les Guerres Médiques²⁷⁶, Denys vient rappeler tout le prestige qui demeure associé à celles-ci, près de cinq siècles après les événements.

La ‘Seconde Préface’ des *Antiquités romaines* comporte une autre référence aux Guerres Médiques²⁷⁷. Dans ce texte, Denys s’explique sur sa conception de l’histoire et du métier d’historien : il ne suffit pas, affirme-t-il, de rapporter la victoire sur les Perses acquise par les Athéniens et les Lacédémoniens en deux batailles navales et un combat terrestre ; le lecteur ne se contente pas non plus d’apprendre le nombre des soldats en présence, fût-il aussi disproportionné que lors de la guerre contre les Perses²⁷⁸. Non. Pour que l’histoire soit utile à tous les citoyens, et particulièrement aux philosophes et aux hommes politiques²⁷⁹, il faut leur fournir davantage d’informations concernant les lieux de l’action, les motivations, les chefs des armées en présence. Et Denys de poursuivre son raisonnement, prenant cette fois pour exemple l’autre événement majeur du V^e siècle grec, la Guerre du Péloponnèse : on ne peut évoquer seulement l’issue du conflit, marquée par les sévères mesures de Sparte à l’encontre des Athéniens, sans prendre en compte les luttes internes qui déchirent Athènes et la contraignent à accepter les conditions de l’ennemi²⁸⁰. Ainsi donc, les deux conflits du V^e siècle athénien se trouvent conjointement évoqués dans la ‘Seconde Préface’ de Denys, un passage dont l’importance dans l’économie de l’œuvre a été plus d’une fois soulignée par les Modernes²⁸¹. Le fait que Denys y donne à lire deux pages de l’histoire d’Athènes au V^e siècle s’avère dès lors particulièrement significatif, et il importe de s’interroger sur cette insertion. La raison en est double, semble-t-il. Il faut noter, tout d’abord, le caractère paradigmatique

²⁷⁵ DION. HAL., *AR*, V, 17, 5 : ἡ περὶ τὸν θάνατον ἀρετή. Sur la ‘belle mort’, voir N. LORAUX, *Invention d’Athènes*, 1993, p. 120-141, et notamment p. 121 pour un commentaire du texte de Denys ; EAD., *Expériences de Tirésias*, 1989, p. 77-91 sur les différences entre ‘belle mort’ athénienne et spartiate ; on consultera en outre deux beaux articles du recueil *La mort, les morts dans les sociétés anciennes* : N. LORAUX, *Mourir*, 1982, p. 27-43 ; J.-P. VERNANT, *Belle mort*, 1982, p. 45-76.

²⁷⁶ DION. HAL., *AR*, V, 17, 6.

²⁷⁷ DION. HAL., *AR*, XI, 1, 1-2. Ce passage fait vraisemblablement allusion à la seconde Guerre contre les Perses, marquée par deux victoires sur mer (l’Artémision et Salamine) et une victoire sur terre (Platées).

²⁷⁸ Denys cite les chiffres de trois millions de Barbares face à 110000 Grecs coalisés : DION. HAL., *AR*, XI, 1, 2 – chiffres proposés déjà par Hérodote (IX, 28-30 et 32) et généralement considérés excessifs par les Modernes.

²⁷⁹ DION. HAL., *AR*, XI, 1, 1 : ὅσοι περὶ τὴν φιλόσοφον θεωρίαν καὶ περὶ τὰς πολιτικὰς διατρίβουσι πράξεις (« ceux qui s’occupent de spéculation philosophique ou des affaires de l’État »). Pour un commentaire de ce passage, on se reportera notamment à V. FROMENTIN, *Définition de l’histoire*, 1993, p. 180-181 ; voir aussi ci-dessus, p. 27-29.

²⁸⁰ DION. HAL., *AR*, XI, 1, 3. N. Loraux a bien montré comment il était difficile pour les orateurs Athéniens d’évoquer la Guerre du Péloponnèse, synonyme de défaite et d’humiliation. Nombreux sont ceux qui, comme Lysias, choisissent de passer l’événement sous silence ; d’autres affrontent la question de l’échec final athénien en en transformant le sens : ce n’est pas leur supériorité qui a permis aux Lacédémoniens de l’emporter, mais les dissensions régnant entre les Athéniens. Cette interprétation est la seule qui soit « logique du point de vue de l’athénocentrisme » (N. LORAUX, *Invention d’Athènes*, 1993, p. 163 ; voir aussi p. 161-163). C’est à ce schéma d’explication que semble se rapporter Denys.

²⁸¹ H. VERDIN, *Fonction de l’histoire*, 1974, p. 294-303 ; S. GOZZOLI, *Polibio e Dionigi*, 1976, p. 168-169, n. 61 ; G. POMA, *Tra legislatori e tiranni*, 1984, p. 154-156 et 164 ; H. A. GÄRTNER, *Discours*, 1989, p. 218 ; L. PORCIANI, *Forma proemiale*, 1997, p. 91-95.

que revêt aux yeux des Grecs l'histoire athénienne. C'est que les événements vécus par Athènes sont porteurs de sens tant pour ses alliés que pour ses ennemis²⁸². Or la 'Seconde Préface' dionysienne se place précisément dans la perspective des παραδείγματα : ῥᾱστα γὰρ οἱ ἄνθρωποι τὰ τε ὠφελοῦντα καὶ βλάπτοντα καταμανθάνουσιν, ὅταν ἐπὶ παραδειγμάτων ταῦτα πολλῶν ὁρώσι²⁸³. Il n'est donc pas étonnant que, lorsqu'il entend démontrer la nécessité de présenter en détail chaque fait historique pour fournir aux lecteurs des exemples édifiants, Denys s'appuie sur les événements les plus marquants de l'histoire athénienne. Il est une seconde raison qui nous paraît déterminer l'insertion des Guerres Médiques et de la Guerre du Péloponnèse au début du livre XI : pour l'historien d'Halicarnasse, la cité attique fait figure de point de référence historiographique. En appeler au souvenir de la lutte contre les Perses puis de la Guerre de Péloponnèse, n'est-ce pas se référer, on ne peut plus clairement, aux maîtres de l'historiographie grecque, Hérodote²⁸⁴ et Thucydide ? Athènes fut pour le premier une terre d'adoption, pour le second une patrie ingrate ; elle a incontestablement partie liée avec l'émergence de l'histoire, et dès lors Denys ne peut manquer de l'évoquer dans un passage de son œuvre où la coloration historiographique est si nette. Si Denys parle des deux conflits majeurs du V^e siècle athénien dans sa 'Seconde Préface', c'est donc pour se placer sous les auspices des grands historiens classiques²⁸⁵.

Le dernier épisode de l'histoire athénienne auquel il est fait allusion dans les *Antiquités romaines* transporte le lecteur sur le champ de bataille de Chéronée. La défaite qu'Athènes, alliée aux Thébains, y subit en 338 a.C.n. met un terme définitif à sa liberté et à sa domination sur le monde grec²⁸⁶. De nouveau, comme dans son évocation de la prise d'Athènes par Sparte à la fin de la Guerre du Péloponnèse, Denys n'attribue pas la défaite à la supériorité des Macédoniens, mais à des problèmes internes à la cité, en l'occurrence une trop stricte politique de concession du droit de cité. Cette pirouette lui permet de sauver partiellement l'honneur athénien – mieux vaut être victime de soi-même que de l'ennemi²⁸⁷ !

²⁸² LYS., *Epit.*, 43, commenté par N. LORAUX, *Invention d'Athènes*, 1993, p. 167.

²⁸³ DION. HAL., *AR*, XI, 1, 5 : « les gens comprennent plus aisément où est l'utile et où est le dommageable lorsqu'ils les voient confrontés à de nombreux exemples ». Sur la fonction morale et symbouleutique des exemples chez Denys, voir H. VERDIN, *Fonction de l'histoire*, 1974, p. 298-301 ; voir aussi S. P. OAKLEY, *Commentary* 1, 1997, p. 74-75, et ci-dessus, p. 27-29. Le terme παράδειγμα apparaît rarement dans les *Antiquités romaines*, mais possède toujours la même signification d'exemple utile à l'édification du lecteur : voir aussi V, 56, 1 et 75, 1.

²⁸⁴ Auquel il est très nettement fait référence, puisque Denys dénombre les forces en présence du côté grec et du côté perse en se basant sur les chiffres du Père de l'Histoire : voir ci-dessus, p. 166, n. 278.

²⁸⁵ Une attitude très courante à l'époque impériale, s'il faut en croire les railleries de Lucien : οὐδεὶς ὅστις οὐχ ἱστορίαν συγγράφει· μᾶλλον δὲ Θουκυδίδαι καὶ Ἡρόδοτοι καὶ Ξενοφῶντες ἡμῖν ἅπαντες (LUC., *Hist. conscr.*, 2 : « il n'est plus personne qui n'écrive de l'histoire – et de surcroît ils sont tous pour nous des Thucydides, des Hérodotes, des Xénophons ! », avec le commentaire de C. P. JONES, *Lucian*, 1986, p. 61-62). Voir aussi FLAV. JOS., *BJ*, I, 13-14.

²⁸⁶ DION. HAL., *AR*, II, 17, 2 (ἡ προστασία τῆς Ἑλλάδος καὶ ἡ ἐλευθερία ἡ πάτριος).

²⁸⁷ Voir ci-dessus, p. 166 et n. 280.

Pour Denys ainsi que pour tant d'autres historiens grecs de l'époque impériale, commence à Chéronée une parenthèse de plusieurs siècles au cours desquels l'histoire grecque en général, et celle d'Athènes en particulier, semble engourdie²⁸⁸. L'époque hellénistique consacre la décadence de la cité attique, et à ce titre ne constitue pas un glorieux sujet d'histoire – elle ne mérite tout simplement pas, aux yeux de Denys, que l'on s'y attarde²⁸⁹.

II. 4. Rome est-elle meilleure cité qu'Athènes ?

En ouvrant sa *Vie de Thésée*, Plutarque affirme qu'Athènes et Rome sont les deux cités les plus illustres de l'Empire²⁹⁰. Il est vrai que les deux villes tendent à être comparées et rapprochées – un processus qui culminera en 131-132 p.C.n., lorsque Hadrien décide de faire d'Athènes la capitale du *Panhellenion*, lui attribuant ainsi au sein du monde grec un rôle similaire à celui tenu, à l'Ouest, par Rome²⁹¹. Cette mise en équation des deux cités n'est pas étrangère à Denys. Lui aussi tient à comparer, comme nous l'avons vu jusqu'ici, Athènes et Rome et s'efforce d'inscrire celle-ci dans l'espace, le temps et l'histoire de celle-là. Aux yeux de Denys, les deux πόλεις partagent un destin commun, qui les amène, en vertu de leur position prééminente, à prendre la défense de l'hellénisme. Ce rôle a longtemps été dévolu à la seule Athènes, capitale culturelle incontestée du monde grec²⁹². Pourtant Athènes a failli, et par sa négligence mis en danger le génie grec tout entier²⁹³ : au temps de Denys, il s'en est fallu de peu que la rhétorique philosophique ne disparût pour toujours, et avec elle toute la

²⁸⁸ Voir notamment L. BOWIE, *Greeks and their Past*, 1974, p. 170-173 et 178-179 ; J. E. STAMBAUGH, *Idea of the City*, 1974, p. 312-319 ; P. VIDAL-NAQUET, *Arrien*, 1984, p. 326-327 ; L. PERNOT, *Rhétorique 2*, 1993, p. 744-745.

²⁸⁹ Voir ci-dessous, p. 211-214. Sur l'importance accordée par l'historien d'Halicarnasse au choix d'un sujet convenable, voir notamment *AR*, I, 1, 2-4 et *Ad Pomp.*, 3, 4-7 (où Thucydide est critiqué pour avoir consacré son œuvre au déclin athénien – un jugement revu en sens plus positif dans le *De Thuc.*, 6, 1-4) et nos remarques, ci-dessus, p. 30-31.

²⁹⁰ PLUT., *Thes.*, 2, 2 (πόλεις δὲ αἱ ἐπιφανέσταται).

²⁹¹ Le *Panhellenion* vise à la mise en valeur du passé grec : les cités qui y adhèrent doivent en effet apporter les gages de leur hellénisme ancestral : G. WOOLF, *Becoming Roman*, 1994, p. 129 et 134. « A superb example of Rome recreating the Greek past in its idealized form, of making Greece how it should be » (selon S. SWAIN, *Hellenism and Empire*, 1996, p. 75-76), le *Panhellenion* s'adresse aux élites politiques et sociales du monde grec ; voir aussi, sur cette institution, J. H. OLIVER, *Roman Emperors*, 1981, p. 419 ; M. SARTRE, *Orient romain*, 1991, p. 210 ; S. E. ALCOCK, *Graecia Capta*, 1993, p. 17 ; 163 et 166 ; A. J. S. SPAWFORTH, *Persian-Wars Tradition*, 1994, p. 246 ; R. LAMBERTON, *Athenocentric Greece*, 1995, p. 349-350 ; CL. ANTONETTI, *Panhellenes*, 1996, p. 9 ; C. P. JONES, *Panhellenion*, 1996, p. 29-47 ; S. SWAIN, *Hellenism and Empire*, 1996, p. 75-76 ; S. ALCOCK, *Romanization*, 1997, p. 3 ; M. PIERART, *Place de Rome*, 1998, p. 162 ; Y. LAFOND, *Lire Pausanias*, 2001, p. 391-392. Sur la connotation élitiste du terme Πανέλληνες dès son apparition dans la poésie grecque archaïque, voir CL. ANTONETTI, *Panhellenes*, 1996, p. 9-14.

²⁹² Dans sa célèbre *Oraison funèbre*, Périclès affirme : ξυνελών τε λέγω τήν τε πᾶσαν πόλιν τῆς Ἑλλάδος παιδευσιν εἶναι (THC., II, 41, 1 : « en résumé, j'ose le dire : notre cité dans son ensemble est pour la Grèce une vivante leçon » [trad. J. DE ROMILLY, C.U.F., 1962]). Sur cette mission culturelle d'Athènes, voir aussi ISOCR., *Paneg.*, 40-50.

²⁹³ DION. HAL., *DAO*, 1, 4-7.

culture hellène dont elle est le fleuron²⁹⁴. C'est de Rome qu'est venu le salut : αἰτία δ'οἶμαι καὶ ἀρχὴ τῆς τοσαύτης μεταβολῆς ἐγένετο ἡ πάντων κρατοῦσα Ῥώμη [...] καὶ ταύτης τε αὐτῆς οἱ δυναστεύοντες κατ'ἀρετὴν καὶ ἀπὸ τοῦ κρατίστου τὰ κοινὰ διοικούντες, εὐπαίδευτοι πάνυ καὶ γενναῖοι τὰς κρίσεις γενόμενοι²⁹⁵. L' *Vrbs* mérite dès lors de se voir décerner le titre de nouveau centre intellectuel du monde grec : elle a pris le relais d'Athènes²⁹⁶. Et Denys, qui en tant d'occasions compare les deux cités, de noter la supériorité affichée en certains domaines par les Romains sur les Athéniens.

Cette supériorité est d'ordre moral. Elle s'affirme tout d'abord en matière de contrôle de la vie privée. Si les Athéniens se montrent stricts envers les oisifs, qui sont punis en raison de leur inutilité pour l'État, leur vigilance s'arrête, affirme Denys, au seuil des maisons : aucun contrôle ne franchit cette barrière entre les univers public et privé. Notre historien le regrette. À ses yeux, il y va du bien commun que les représentants de l'État empêchent les actes de violence, de dépravation ou d'impiété qui se déroulent dans le secret des foyers. Les Romains, poursuit Denys, l'ont bien compris, qui accordent aux censeurs une autorité s'étendant « jusqu'aux alcôves » (μέχρι τοῦ δωματίου) : οὔτε δεσπότην οἰόμενοι δεῖν ὥμῳ εἶναι περὶ τὰς τιμωρίας οἰκετῶν οὔτε πατέρα πικρὸν ἢ μαλθακὸν πέρα τοῦ μετρίου περὶ τέκνων ἀγωγὰς οὔτε ἄνδρα περὶ κοινωνίαν γαμετῆς γυναικὸς ἄδικον οὔτε παῖδας γηραιῶν ἀπειθεῖς πατέρων [...], οὐ συμπόσια καὶ μέθας παννυχίους, οὐκ ἀμελείας καὶ φθορὰς ἡλικιῶν νέων, οὐχ ἱερῶν ἢ ταφῶν προγονικὰς τιμὰς ἐκλιπούσας, οὐκ ἄλλο τῶν παρὰ τὸ καθήκον ἢ συμφέρον τῇ πόλει πραττομένων οὐδὲν²⁹⁷. Ainsi donc, selon Denys, le comportement privé des citoyens a une incidence sur la vie de la πόλις tout entière. Surveiller les mœurs individuelles participe dès lors d'une volonté d'apporter τὸ καθήκον ἢ συμφέρον τῇ πόλει, la convenance et l'utilité *pour la cité* □ des valeurs qu'un État ne doit jamais perdre de vue. Les Athéniens, qui semblent les

²⁹⁴ DION. HAL., *DAO*, 1, 2 : ἐν γὰρ δὴ τοῖς πρὸ ἡμῶν χρόνοις ἡ μὲν ἀρχαία καὶ φιλόσοφος ῥητορικὴ προπηλακίζομένη καὶ δεινὰς ὕβρεις ὑπομένουσα κατελύετο [...], ἐπὶ δὲ τῆς καθ'ἡμᾶς ἡλικίας μικροῦ δεήσασα εἰς τέλος ἠφανίσθαι (« au cours des siècles précédents, la rhétorique ancienne, fondée sur la philosophie, avait été traînée dans la boue, soumise aux derniers outrages ; elle était épuisée [...] ; dans ma génération, elle avait presque fini par disparaître » [trad. G. AUJAC, C.U.F., 1978]).

²⁹⁵ DION. HAL., *DAO*, 3, 1 : « la cause et l'origine d'une telle mutation, je la vois à la fois dans la toute-puissance de Rome [...], et dans la qualité de ses dirigeants, qui administrent l'État pour le bien de tous : ils ont une grande culture, des jugements de bon aloi » (trad. G. AUJAC, C.U.F., 1978).

²⁹⁶ La Rome dans laquelle évolue Denys est effectivement la capitale intellectuelle de l'hellénisme : sur les milieux grecs de la Rome augustéenne, voir G. W. BOWERSOCK, *Augustus and the Greek World*, 1965, p. 124-138 ; J. SIRINELLI, *Enfants d'Alexandre*, 1993, p. 213-221 ; TH. HIDBER, *Klassizistische Manifest*, 1996, p. 2-8 ; voir aussi ci-dessus, p. 13-17.

²⁹⁷ DION. HAL., *AR*, XX, 13, 3 = XX m PITTIA : « ils estiment en effet qu'un maître ne doit pas faire preuve de cruauté en châtiant ses esclaves, un père d'une dureté ou d'une mollesse excessives dans l'éducation de ses enfants, un mari d'injustice dans sa vie commune avec la femme qu'il a épousée, les enfants de désobéissance envers leurs pères âgés [...] ; ils ne tolèrent non plus ni banquets, ni beuveries durant toute la nuit, ni négligence, ni corruption des jeunes générations, ni qu'on délaisse les honneurs dus aux ancêtres lors des cérémonies sacrées et des funérailles, ni rien d'autre qui allât contre le bien ou l'intérêt de l'État » (trad. S. PITTIA, *Fragments*, 2002, légèrement modifiée).

avoir quelque peu négligées, se montrent donc, aux yeux de Denys, inférieurs aux Romains dans ce domaine.

L'*Vrbs* se distingue en outre d'Athènes, selon les idées véhiculées dans les *Antiquités romaines*, par sa φιλανθρωπία, une vertu qu'elle pratique au plus haut point, tant dans les affaires internes que vis-à-vis de l'extérieur. Voyons d'abord ce qu'il en est à l'intérieur de la cité. Le système de patronage institué, selon Denys, par Romulus, fournit une illustration particulièrement éclatante de la φιλανθρωπία romaine. Les relations qui se créent à Rome entre les patrons et leurs clients se reconnaissent à leur caractère plein d'humanité et favorable aux intérêts de l'État²⁹⁸. C'est que, par le patronage, Romulus entend confier le peuple romain au soin des patriciens, non à leur bon vouloir²⁹⁹, et attend de ces derniers qu'ils se comportent tels des pères envers leurs enfants³⁰⁰. Autant de garanties qui distinguent cette institution romaine des modèles à partir desquels elle a été façonnée. Car Romulus, s'il a pris exemple sur les systèmes de patronage en vigueur chez les Grecs, tout spécialement les Thessaliens et les Athéniens, les a aussi considérablement améliorés³⁰¹. Le tableau que dresse Denys des expériences thessalienne et athénienne s'avère bien peu élogieux : ἐκεῖνοι μὲν γὰρ ὑπεροπτικῶς ἐχρῶντο τοῖς πελάταις ἔργα τε ἐπιτάττοντες οὐ προσήκοντα ἐλευθέροις, καὶ ὁπότε μὴ πράξειάν τι τῶν κελευομένων, πληγὰς ἐντείνοντες καὶ τᾶλλα ὥσπερ ἀργυρωνήτοις παραχρῶμενοι³⁰². Cette triste condition des 'clients' dans le monde grec se reflète, poursuit l'historien, dans le vocabulaire, puisque les πελάται athéniens sont appelés 'thètes', un substantif qui les désigne comme des domestiques percevant des gages³⁰³. Ainsi donc, Denys condamne le système social athénien, pourtant instauré par Solon dont il loue, ailleurs, la sagesse³⁰⁴. Cette critique fait d'autant mieux ressortir les qualités du patronage tel qu'il fut institué par Romulus et longtemps préservé par les Romains³⁰⁵.

²⁹⁸ DION. HAL., *AR*, II, 9, 3 (φιλάνθρωποι καὶ πολιτικά [...] αἱ συζυγίαι).

²⁹⁹ Ainsi qu'en témoigne l'utilisation répétée de termes marquant l'idée de protection (DION. HAL., *AR*, II, 9, 2 : παρακατατίθεμαι ; ἐπιτρέπω ; προστάτης ; II, 9, 3 : προστασία). Denys insiste également sur les avantages que peuvent tirer du patronage les deux parties, et non le seul patron (II, 9, 3 : τὰ ἔργα χρηστὰ προσέθηκεν ἑκατέρους). Sur l'instauration de la clientèle par Romulus dans les *Antiquités romaines*, voir ci-dessous, p. 324-326.

³⁰⁰ DION. HAL., *AR*, II, 10, 1 et 4.

³⁰¹ DION. HAL., *AR*, II, 9, 2 (ἐπὶ τὰ κρείττω λαβόν).

³⁰² DION. HAL., *AR*, II, 9, 2 : « ces derniers traitaient en effet leurs clients avec dédain en les chargeant de travaux indignes d'un homme libre, et si les clients ne se pliaient pas aux ordres reçus, ils les frappaient et leur infligeaient toutes sortes de châtements comme s'il s'agissait d'esclaves achetés à prix d'argent » (trad. J. SCHNÄBELE, *La Roue à Livres*, 1990).

³⁰³ DION. HAL., *AR*, II, 9, 2. Denys rattache θῆτες à τίθημι, une étymologie qui n'est pas confirmée (P. CHANTRAINE, *Dictionnaire étymologique* 1, 1968, p. 436). De même, les 'pénestes' thessaliens sont ainsi désignés en raison de leur pauvreté (πενία) ; Denys applique ailleurs ce terme à la plèbe étrusque (DION. HAL., *AR*, IX, 5, 4 et les remarques de J. HEURGON, *Pénestes*, 1959, p. 713-723 ; J.-P. THUILLIER, *Denys et les jeux*, 1975, p. 577).

³⁰⁴ DION. HAL., *AR*, II, 26, 2 et V, 65, 1. Sur la répartition censitaire des Athéniens par Solon, voir ARSTT, *Ath. Pol.*, 7, 3-4 et *Pol.*, II, 12, 6 (1274 a 19-21), ainsi que le commentaire de P. J. RHODES, *Commentary*, 1981, p. 136-146.

³⁰⁵ Denys insiste sur la longévité exceptionnelle de l'organisation sociale romuléenne (DION. HAL., *AR*, II, 10, 1) ; en II, 11, 2-3, il affirme qu'elle s'est maintenue durant six cent trente ans, jusqu'au tribunat de G. Gracchus qui met la cité à feu et à sang et enclenche la ronde désastreuse des conflits civils.

Les Romains ne se contentent pas d'exercer leur φιλανθρωπία entre eux : ils savent aussi en faire usage envers les autres peuples, ce qui constitue le meilleur gage de leur grécité. Denys ne déclare-t-il pas, en effet : καὶ τὰς μὲν ἐπιεικεῖς καὶ φιλανθρώπους διανοίας τε καὶ πράξεις αὐτῶν Ἑλληνικὰς εἶναι λογίζομαι, τὰς δ' ὠμὰς καὶ θηριώδεις, ἄλλως τε καὶ περὶ συγγενεῖς τε καὶ φίλους γίνωνται, βαρβαρικάς³⁰⁶. En ce domaine, une fois encore, les Romains se distinguent et font mieux que les Athéniens. Tandis que, dès les origines, l'*Vrbs* place la φιλανθρωπία comme principe de toute conquête³⁰⁷, l'Empire athénien ne fait pas prévaloir, selon les reproches formulés par Denys, les mêmes principes. Et l'historien de prendre pour exemple l'attitude 'cruelle et sauvage' (ὠμῶς [...] καὶ θηριωδῶς) d'Athènes envers l'insurrection de Samos, en 440³⁰⁸. Ce comportement brutal et violent explique, dans la conception dionysienne, pourquoi l'empire athénien ne s'est pas inscrit dans la durée.

Car en corollaire du manque de φιλανθρωπία des Athéniens se dessine leur frilosité en matière d'octroi du droit de cité. Pour préserver la pureté de sa race (τὸ εὐγενές), explique Denys, Athènes a rarement partagé sa πολιτεία, adoptant une attitude similaire à celle de Sparte ou de Thèbes³⁰⁹. Cet orgueilleux repli identitaire a causé la perte du monde grec ; Athènes, pour sa part, y a laissé non seulement sa domination (ἡ προστασία τῆς Ἑλλάδος) mais aussi sa propre liberté (ἡ ἐλευθερία ἢ πάτριος), balayées au cours de la seule bataille de Chéronée³¹⁰. Rien de tel à Rome, que Denys désigne comme κοινοτάτη τε πόλεων καὶ φιλανθρωποτάτη³¹¹. Ce principe d'ouverture se manifeste dès les premiers temps de l'*Vrbs* et constitue, selon Denys, une des principales explications du succès romain : ἔθνος τε

³⁰⁶ DION. HAL., *AR*, XIV, 6, 6 = XIV g PITTIA : « je considère comme grecques les conceptions modérées et humaines, et les comportements qui en résultent ; comme barbares, celles qui sont cruelles et sauvages, surtout si elles concernent des parents et des amis » (trad. S. PITTIA, *Fragments*, 2002). Le lien entre φιλανθρωπία et ἐπιεικεία apparaît également dans les *Antiquités romaines* en III, 21, 2. On le trouve en outre chez Plutarque (notamment *Nic.*, 9, 6 ; *Brut.*, 30, 6), comme l'a montré FR. FRAZIER, *Histoire et morale*, 1996, p. 237-238.

³⁰⁷ Voir les manifestations de la φιλανθρωπία romaine vis-à-vis des Albains (DION. HAL., *AR*, III, 31, 3), de Tusculum (XIV, 6, 1-2) et des ennemis en général (III, 11, 5 ; VII, 53, 3 ; XII, 6, 3). Au II^e siècle a.C.n., au moment de la conquête romaine de la Méditerranée orientale, le thème de l'*humanitas* est particulièrement mis en avant pour justifier l'expansion romaine. Cette justification restera un *topos* pour les Romains tout au long des siècles suivants : voir notamment CIC., *Ad Quint. fr.*, I, 1, 28 (= 30, 28 CONSTANS) ; PLIN., *Ep.*, VIII, 24, 3-4 et les commentaires de J.-L. FERRARY, *Philhellénisme*, 1988, p. 511-516 ; G. WOOLF, *Becoming Roman*, 1994, p. 118-125. Denys ne pouvait l'ignorer, et lui aussi lie φιλανθρωπία et ἡγεμονία : voir p. ex. II, 11, 5. Sur les valeurs respectives de φιλανθρωπία et d'*humanitas*, voir A. G. NICOLAIDIS, *Philanthropia*, 1981, p. 350-355.

³⁰⁸ DION. HAL., *AR*, XIV, 6, 4 = XIV g PITTIA. Sur la révolte de Samos, voir THC., I, 115, 2-117, 3 ; DIOD. SIC., XII, 27, 1-28, 4 ; PLUT., *Per.*, 24, 1 et 25, 1-28, 8. Le soulèvement samien fut puni d'autant plus sévèrement que l'île était d'une importance stratégique décisive pour l'Empire athénien (ARSTT., *Ath. Pol.*, 24, 2 : φύλαξ [...] τῆς ἀρχῆς ; voir aussi THC., VIII, 76, 4). Lorsqu'il évoque cette révolte, Plutarque estime que l'historien Duris de Samos a exagérément dramatisé l'événement, et représenté des Athéniens plus cruels qu'ils ne le furent réellement : PLUT., *Per.*, 28, 2-3.

³⁰⁹ DION. HAL., *AR*, II, 17, 1. Pour l'évocation de Sparte, on se reportera aux remarques formulées ci-dessous, p. 195-198.

³¹⁰ DION. HAL., *AR*, II, 17, 2.

³¹¹ DION. HAL., *AR*, I, 89, 1 : « la plus accueillante et la plus humaine de toutes les cités » (trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998, légèrement modifiée).

μέγιστον ἐξ ἐλαχίστου γενέσθαι σύν χρόνῳ παρεσκεύασαν καὶ περιφανέστατον ἐξ ἀδηλοτάτου, τῶν τε δεομένων οἰκήσεως παρὰ σφίσι φιλανθρωπῶ ὑποδοχῇ καὶ πολιτείας μεταδόσει τοῖς μετὰ τοῦ γενναίου ἐν πολέμῳ κρατηθείσι, δούλων τε ὅσοι παρ’αὐτοῖς ἐλευθερωθῆεν ἀστοῖς εἶναι συγχωρήσει, τύχης τε ἀνθρώπων οὐδεμιᾶς εἰ μέλλοι τὸ κοινὸν ὠφελεῖν ἀπαξιώσει³¹². Ainsi donc, depuis l’asyle romuléen jusqu’aux campagnes de conquête de l’Italie, Rome a, grâce à sa générosité, vu croître sans cesse le nombre de ses citoyens. Cela explique qu’aux heures les plus sombres de son histoire, comme au lendemain de la débâcle de Cannes, elle se soit rapidement redressée et ait fini par l’emporter³¹³. Face à l’attitude fermée des Athéniens, peu enclins à partager les privilèges de leur πολιτεία, les Romains adoptent une position plus libérale, et leur capacité d’accueil des étrangers vaut à l’*Vrbs* bien des avantages – ainsi s’exprime donc le jugement de Denys. On peut se demander toutefois s’il reste toujours fidèle à cette opinion : ne décèle-t-on pas une contradiction entre l’affirmation de l’avarice athénienne en matière d’octroi de la citoyenneté et les propos que Denys prête au roi Tullus Hostilius lors de la fameuse controverse avec Mettius Fufétius, le dictateur albain ? Le roi de Rome prétend en effet que l’ouverture de l’*Vrbs* aux étrangers est calquée sur le modèle athénien³¹⁴. Qu’en penser ? Denys, selon nous, ne se contredit pas mais fait appel à deux niveaux différents de l’organisation athénienne : l’ouverture de la ville aux étrangers, d’une part, qui est bien réelle³¹⁵ et remonte, selon la tradition, aussi haut que le règne de Thésée³¹⁶ ; la participation active à la vie de la πόλις, d’autre part, qui est exclusivement réservée aux citoyens nés de parents athéniens³¹⁷. Ainsi, dans le discours que lui attribuent les *Antiquités romaines*, Tullus Hostilius fait allusion au bon accueil qu’Athènes a toujours réservé à ceux qui souhaitaient s’installer sur son

³¹² DION. HAL., *AR*, I, 9, 4 : « ils se préparèrent à faire, avec le temps, d’un peuple très petit le plus grand et d’un peuple très obscur le plus brillant, en accueillant avec humanité tous ceux qui leur demandaient asile, en accordant le droit de cité à tous les vaincus qui s’étaient vaillamment battus à la guerre, et en permettant à tous les esclaves qui avaient été affranchis chez eux de jouir des mêmes droits civils que les citoyens, en ne dédaignant aucun homme, quelle que fût sa condition, pourvu qu’il pût être utile à la communauté » (trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998). Sur la centralité de la question de la citoyenneté dans les *Antiquités romaines*, voir G. POMA, *Cittadinanza*, 1989, p. 187-205.

³¹³ DION. HAL., *AR*, II, 17, 3-4. Pour Denys, la puissance d’une ville ne dépend pas seulement de ses institutions : elle est aussi affaire de supériorité numérique (voir III, 11, 6 et le commentaire de G. POMA, *Cittadinanza*, 1989, p. 190-191). Ainsi donc, dans les *Antiquités romaines*, c’est la force militaire qui a permis à l’*Vrbs* de se relever après Cannes ; selon Polybe en revanche, c’est l’excellence de ses institutions (POL., III, 118, 8-9).

³¹⁴ DION. HAL., *AR*, III, 11, 4. La contradiction est pointée par A. GIARDINA, *Strani Greci*, 1999, p. 283-284.

³¹⁵ Voir p. ex., sur le caractère accueillant d’Athènes, POL., XXX, 20, 6 ; AEL. ARSTD., *Panath.*, 50-51 ; 113.

³¹⁶ Thésée aurait en effet, grâce au synœcisme, transféré vers Athènes toutes les populations de l’Attique : ISOCR., *Hel.*, 35 ; PS.-DEM., *Nééra*, 75 ; PLUT., *Thes.*, 25, 1. N. Loraux a bien montré qu’il ne fallait pas exagérément opposer le synœcisme de Thésée au mythe de l’autochtonie athénienne : « pour les citoyens d’Athènes, qu’ils habitent la ville ou les demeures ruraux, le ‘rassemblement des demeures’ n’est qu’un événement historico-légendaire, qu’on peut exalter ou déprécier, qu’on peut même parfois opposer à l’autochtonie, mais qui ne change rien d’essentiel parce qu’il ne se joue pas dans le même temps fondateur » (N. LORAUX, *Enfants d’Athéna*, 1984, p. 38).

³¹⁷ Du moins dans l’Athènes classique ; ce principe sera en effet malmené aux époques hellénistique et romaine, lorsqu’Athènes en sera réduite à vendre sa πολιτεία : J.-CL. RICHARD, *Deux discours*, 1993, p. 137, n. 16 ; P. VEYNE, *Identité grecque*, 1999, p. 548-549. C’est Auguste qui met un terme à cette pratique : voir DIO CASS., LIV, 7, 2.

territoire ; en revanche, dans le texte où il évoque la défaite de Chéronée, Denys prétend que la ville ne put s'en relever faute de disposer encore de citoyens en nombre suffisant. Nous sommes donc bien là sur deux plans différents, celui de la résidence et celui de la citoyenneté. Cette dualité rappelle que Périclès, dont on connaît les sévères mesures en matière d'octroi du droit de cité³¹⁸, affirmait, dans le fameux éloge funèbre que lui prête Thucydide : τὴν [...] πόλιν κοινὴν παρέχομεν³¹⁹. Il n'y a donc pas de contradiction entre les deux passages dont il vient d'être question. Il serait plus exact de parler de complémentarité entre deux aspects de la réalité athénienne successivement mis en avant, la présence dans la cité attique de nombreux étrangers, et l'interdiction qui leur est faite de participer à la vie politique³²⁰.

* *
*

En plusieurs domaines, comme nous venons de le voir, Denys fait de Rome une ville supérieure à Athènes. Cette supériorité s'exerce principalement en matière morale : les Romains sont plus attentifs à la conduite privée de leurs concitoyens, et ce contrôle exercé sur les individus oblige ceux-ci à intérioriser les idéaux véhiculés par la cité ; au rang de ceux-ci, on trouve la φιλανθρωπία, que l'*Vrbs* pratique tant en son sein qu'envers les étrangers mais que les Athéniens semblent ignorer. Cette vertu assure le succès de l'Empire romain – les peuples, prétend Tullus Hostilius, s'y soumettent de leur plein gré³²¹ – mais aussi sa pérennité : contrairement à l'Empire d'Athènes, celui de Rome ne connaîtra pas de limites ni dans l'espace ni dans le temps. L'espace : les cités grecques n'ont jamais su conquérir de vastes territoires. Elles n'apparaissent pas d'ailleurs dans la liste traditionnelle des successions d'Empires, et Denys ne parle pas à leur propos d'ἀρχαί mais de δυνάμεις³²². Avec Rome,

³¹⁸ ARSTT., *Ath. Pol.*, 26, 4 ; PLUT., *Per.*, 37, 2-5. Cette politique stricte de concession du droit de cité est jugée indispensable par Isocrate (*De Pace*, 50 et 89). Sur la loi péricléenne, voir C. PATTERSON, *Citizenship*, 1981, p. 95-115 notamment ; voir aussi PH. GAUTHIER, 'Générosité' romaine, 1974, p. 209-210.

³¹⁹ THC., II, 39, 1 : « notre ville [...] est ouverte à tous » (trad. J. DE ROMILLY, C.U.F., 1967). Le parallèle entre cette expression et celle mise par Denys dans la bouche de Tullus Hostilius (DION. HAL., *AR*, III, 11, 4 : κοινὴν ἀναδείξαντες τὴν πόλιν) est d'autant plus frappant que Denys démontre une bonne connaissance de l'éloge funèbre péricléen (DION. HAL., *De Thuc.*, 18, 1-7 et *DCV*, 18, 3-8), ainsi que l'a remarqué fort à propos J.-CL. RICHARD, *Deux discours*, 1993, p. 129.

³²⁰ J.-CL. RICHARD affirme pour sa part : « plus qu'ils ne se contredisent [...], *AR* 2, 17, 1-2 et 3, 11, 4 se complètent en ce que, de l'un à l'autre, il y a sur ce point précis glissement du plan du réel à celui de l'idéal » (J.-CL. RICHARD, *Deux discours*, 1993, p. 131).

³²¹ DION. HAL., *AR*, III, 11, 9 et 34, 1. Ce thème de la soumission volontaire à une grande puissance est un *topos* hérité de la pensée politique grecque classique, et s'applique tant à Athènes (THC., I, 96, 1 ; ISOCR., *Panath.*, 67 ; *De Pace*, 76) qu'à Sparte (PLUT., *Lyc.*, 30, 2).

³²² DION. HAL., *AR*, I, 3, 1, où les trois δυνάμεις grecques – Athènes, Sparte et Thèbes – sont comparées défavorablement aux ἀρχαί des Assyriens, Mèdes, Perses, Macédoniens et Romains. Le thème de la succession des Empires apparaît pour la première fois au V^e siècle a.C.n., dans les œuvres d'Hérodote (I, 95 et 130) et de

l'échelle du monde se dilate : son Empire, après de modestes débuts, en vient à couvrir l'οἰκουμένη tout entière³²³. Du même coup, les bienfaits de l'hellénisme deviennent accessibles à tous : loin de tout exclusivisme, Rome sème aux quatre vents les valeurs héritées de son origine grecque, et les rend universelles. Le temps : la domination athénienne, affirme Denys, est la plus longue des hégémonies connues par le monde grec : elle s'étend sur près de sept décennies, de la fin des Guerres Médiques aux derniers soubresauts du V^e siècle a.C.n.³²⁴. Rome introduit cette fois encore une échelle bien différente, puisque Denys estime à sept générations déjà la durée de l'Empire, et surtout refuse de lui donner un terme : l'Empire de Rome fait selon lui rimer l'éternité à son universalité³²⁵. L'*Vrbs*, πόλις Ἑλληνίς, ne vient pas seulement écrire un chapitre de l'histoire grecque, fût-il le plus glorieux³²⁶ : elle marque aussi la fin de l'histoire, l'avènement d'un temps perpétuel que rien ne viendra remettre en question. Athènes avait magnifié l'hellénisme, mais dans la tourmente hellénistique son prestige de capitale du monde grec s'était quelque peu terni. Rome prend le relais, et assure ainsi à la civilisation grecque, selon Denys, un renom à sa mesure – universel.

Ces comparaisons qui tournent à la faveur de Rome participent davantage, pensons-nous, du projet dionysien de valorisation de l'*Vrbs* que d'une attitude anti-athénienne comparable à celle qu'expriment un Polybe³²⁷ ou un Dion de Pruse³²⁸. L'Athènes qu'évoquent

Ctésias de Cnide (*FGrH* 688 F 1 et 5 [= *DIOD. SIC.*, II, 28, 8 et 32, 5]), qui évoquent la succession des empires assyrien, mède et perse. On le retrouve chez Polybe (*POL.*, I, 2, 2-7), où sont énumérées les puissances perse, lacédémonienne et macédonienne, mais il faut attendre Denys pour qu'il adopte sa forme canonique : dans les *Antiquités romaines* sont énumérés cinq Empires, ceux des Assyriens, Mèdes, Perses, Macédoniens et Romains (*DION. HAL.*, *AR*, I, 2, 2-4). L'historien d'Halicarnasse est suivi par Appien et Aelius Aristide (*APP.*, *Praef.*, 8-10 ; *AEL. ARSTD.*, *À Rome*, 14-71 et *Panath.*, 335). Son rôle prépondérant dans l'établissement de la liste est souligné depuis l'étude de G. KAIBEL, *Dionysios*, 1885, p. 497-506 ; voir aussi D. FLUSSER, *Four Empires*, 1972, p. 159-160 ; J.-L. FERRARY, *Empire de Rome*, 1976, p. 283 ; J. M. ALONSO-NUÑEZ, *Appian*, 1984, p. 643 ; P.-M. MARTIN, *De l'universel*, 1993, p. 195-196.

³²³ *DION. HAL.*, *AR*, I, 3, 3-5. Aelius Aristide se montre plus réservé : à ses yeux, Rome s'étend sur toutes les terres *qui lui sont utiles* (*AEL. ARSTD.*, *À Rome*, 28). Sur l'œcuménisme de Denys, on se reportera à l'étude récente de P.-M. MARTIN, *Œcuménisme*, 1998, p. 295-306.

³²⁴ *DION. HAL.*, *AR*, I, 3, 2. Denys parle de soixante-huit ans, ce qui peut sembler étrange puisque la tradition veut que l'on situe l'hégémonie athénienne entre 479 et 404 a.C.n. (J.-L. FERRARY, *Empire de Rome*, 1976, p. 285, n. 11), mais P.-M. Martin résout l'aporie en situant le début de la suprématie d'Athènes en 472 a.C.n., année de l'ostracisme de Thémistocle (P.-M. MARTIN, *De l'universel*, 1993, p. 198). On opposera ces soixante-huit ans aux trente ans que durent la suprématie de Sparte puis celle de Thèbes. Les historiens et orateurs anciens ont souvent fait référence à la période de suprématie athénienne : *THC.*, I, 88 ; II, 64, 3-5 ; *ISOCR.*, *Panath.*, 53-54 ; *Paneg.*, 100 ; *AEL. ARSTD.*, *Panath.*, 283.

³²⁵ *DION. HAL.*, *AR*, I, 3, 3 et 5.

³²⁶ V. FROMENTIN et J. SCHNÄBELE, *Introduction*, 1990, p. 7 : « l'histoire romaine n'est donc qu'un chapitre, le plus glorieux selon Denys, de l'histoire grecque ».

³²⁷ Voir notamment *POL.*, V, 106, 6-8 et VI, 44. On notera également l'absence d'Athènes de la liste des puissances hégémoniques successivement énumérées en I, 2, 1-6 ; sur ce passage, on se reportera au commentaire de J.-L. FERRARY, *Empire de Rome*, 1976, p. 283-289 et de J. M. ALONSO-NUÑEZ, *Abfolge*, 1983, p. 412-413. L'aversion de Polybe pour Athènes peut s'expliquer, selon F. W. Walbank, par la combinaison de différents facteurs : non-approbation de la démocratie radicale des V^e et IV^e siècles a.C.n., critique de l'hostilité athénienne envers Épaminondas puis Philippe II, de la résistance à Aratos et du refus de rejoindre la confédération achéenne au III^e siècle, complexe enfin vis-à-vis d'une ville au renom bien supérieur à celui de l'Achaïe (F. W. WALBANK, *Polybius*, 1972, p. 169, n. 81).

les *Antiquités romaines*, c'est la cité glorieuse de l'époque classique, celle que depuis Isocrate il est d'usage de considérer comme la championne de la civilisation³²⁹. Denys n'affirme-t-il pas que les Athéniens sont les civilisateurs de l'humanité tout entière³³⁰ ? Ne souligne-t-il pas leur réputation de sagesse³³¹ ? Laisser entendre que l'*Vrbs* égale et même surpasse le modèle athénien, c'est faire d'elle le parangon suprême de l'hellénisme et de la culture – une cité plus parfaite que ne l'est Athènes elle-même³³². Tel est bien le dessein de Denys...

³²⁸ Voir p. ex. DIO CHRYS., XIII, 23-26 ; XLVIII, 13 ; les critiques formulées contre Athènes sont particulièrement nombreuses dans le discours XXXI, *Aux Rhodiens*, comme le rappelle P. VEYNE, *Identité grecque*, 1999, p. 548-551.

³²⁹ ISOCR., *Paneg.*, 22-29 ; 38-50. Pour un commentaire récent de ce texte, voir L. PORCIANI, *Ideologia politica*, 1996, p. 31-39.

³³⁰ DION. HAL., *De Thuc.*, 41, 6 (οἱ τὸν κοινὸν βίον ἐξημερώσαντες).

³³¹ DION. HAL., *AR*, II, 17, 1 ; V, 65, 1.

³³² E. GABBA, *Dionysius*, 1991, p. 34-35 et 195.

III. Sparte entre mirages et réalités

Aux côtés d'Athènes, il est une seconde ville qui occupe une place prépondérante dans la peinture dionysienne du monde grec. De l'époque archaïque jusqu'à nos jours, cette cité ne cesse d'attirer les regards. Déjà le roi Crésus la considère à la tête de la Grèce³³³. Plus tard Strabon, exact contemporain de Denys, la présente comme la plus prestigieuse cité du Péloponnèse³³⁴ □ un jugement sans aucun doute partagé par les 'touristes' du début de l'Empire, qui affluent de Rome et de toute la Grèce pour goûter à ses étranges pratiques ancestrales³³⁵.

Cette cité dont le passé fascine tant les contemporains de Denys et à laquelle lui-même consacre beaucoup d'intérêt, c'est Sparte – Sparte l'archaïque, Sparte l'austère, Sparte la rivale éternelle d'Athènes³³⁶. Pour preuve de l'engouement dionysien, on dénombre, au fil des *Antiquités romaines*, vingt-deux occurrences de Λακεδαιμόνιος, quatre de Λάκων, trois de Σπαρτιᾶται, soit un total de vingt-neuf références à la cité péloponnésienne : si l'on excepte Athènes, aucune ville grecque n'apparaît avec une telle fréquence dans l'œuvre historique de Denys. De la ville de Périclès, il s'est servi comme d'un référent constant, d'un cadre dans lequel se trouveraient inscrits l'espace, le temps et l'histoire de Rome. Denys ne concède pas à Sparte un rôle aussi déterminant, mais revient néanmoins souvent vers elle, notamment lorsqu'il est question d'organisation politique. La πολιτεία mise en place par Lycurgue passe en effet pour la meilleure du monde grec, et suscite nombre de commentaires admiratifs : énumérer les vertus du régime lacédémonien est devenu un lieu commun pour les historiens et les penseurs politiques grecs³³⁷. C'est donc tout naturellement que Denys s'efforce de comparer la constitution romaine à celle de Sparte et de présenter Romulus en législateur puisant dans l'expérience lycurguénne une part non négligeable de son inspiration. Toutefois, si le jugement que pose Denys sur les institutions politiques de Lacédémone s'avère positif, il n'en va pas de même pour d'autres aspects de la cité péloponnésienne. Les *Antiquités romaines* fustigent notamment une moralité défailante, ce qui ne manque pas de surprendre au regard de la stricte réputation des Spartiates³³⁸. Surtout, s'appuyant sur des

³³³ HDT., I, 56.

³³⁴ STR., VIII, 6, 18 (C 376-377).

³³⁵ La cité se met alors en scène avec une certaine complaisance, ce qui lui vaut le titre de « World's First Theme Park » décerné, le 17 décembre 1991, dans un article du *Daily Telegraph* (cité par S. E. ALCOCK, *Graecia Capta*, 1993, p. 226).

³³⁶ Sur Athènes et Sparte présentées comme les « yeux de la Grèce », voir ci-dessus, p. 148, n. 186.

³³⁷ Voir p. ex. XEN., *Lac. Pol.*, I, 1-2 ; POL., IV, 81, 12 ; VI, 48, 2 ; 50, 2 ; PLUT., *Lyc.*, 29, 1 ; *Comp. Lyc.-Numa*, 4, 9.

³³⁸ Pour ne retenir qu'un exemple de la réputation d'austérité liée à Sparte, citons l'utilisation qu'en font les milieux pythagoriciens de Tarente, colonie lacédémonienne, pour s'opposer à la prétendue décadence de Syracuse : voir E. DENCH, *Barbarians*, 1995, p. 12-13 ; M. HUMM, *Pythagorisme* 2, 1997, p. 36.

idées répandues chez les Anciens, Denys condamne irrévocablement la façon dont est géré l'Empire de Sparte. Il n'est pas loin de partager l'opinion d'un Polybe, pour qui νῦν δ'ἀφιλοτιμοτάτους καὶ νουνεχεστάτους ποιήσας [Λυκοῦργος] περὶ [...] τὰ τῆς σφετέρας πόλεως νόμιμα, πρὸς τοὺς ἄλλους Ἑλλήνας φιλοτιμοτάτους καὶ φιλαρχοτάτους καὶ πλεονεκτικωτάτους³³⁹. Entre l'éloge et le blâme, la représentation de Lacédémone par Denys d'Halicarnasse apparaît donc très nuancée : notre historien n'échappe pas au climat général d'idéalisation de l'organisation politique lycurguénne³⁴⁰, mais on ne le comptera pas pour autant au nombre des victimes du 'mirage spartiate'³⁴¹, ce phénomène d'attraction qui, de Xénophon à Jean-Jacques Rousseau³⁴², fait converger tous les regards vers la cité péloponnésienne.

Au gré des références à Lacédémone qui émaillent les *Antiquités romaines*³⁴³, nous tenterons successivement d'analyser la présentation dionysienne des affaires intérieures et extérieures à la cité. Dans la première partie, il sera tout d'abord question de Lycurgue, personnage central dont le temps ne ternit pas l'aura ; il fait figure, dans les *Antiquités*, de modèle pour l'œuvre législative de Romulus. Nous tenterons dès lors, dans un second temps, de voir en quelles matières le Lacédémonien influence le premier roi de Rome. Enfin, nous nous pencherons sur l'opinion qui est celle de Denys quant à la moralité des Spartiates. La gestion par la cité péloponnésienne de ses relations avec les autres Grecs occupera la seconde partie de l'exposé consacré à Sparte. Nous verrons comment Denys condamne l'impérialisme lacédémonien, qu'il estime marqué du sceau de la cruauté. À la question de l'Empire de Sparte, l'historien d'Halicarnasse lie très fermement celle de la politique en matière de concession du droit de cité. Pour Denys, Sparte est, comme Athènes³⁴⁴, victime du caractère trop restrictif de l'accès à la citoyenneté. L'oliganthropie qui découle de ce repli de la cité sur elle-même apparaît dans les *Antiquités romaines* comme la cause directe de la chute de l'Empire lacédémonien.

³³⁹ POL., VI, 48, 8 : « or, en réalité, si [Lycurgue] a fait d'eux les hommes les plus dépourvus d'ambition et les plus raisonnables pour ce qui concerne [...] les institutions de leur cité, vis-à-vis du reste de la Grèce il a laissé en héritage l'ambition, la volonté de puissance et d'expansion portées à leur comble » (trad. R. WEIL et CL. NICOLET, C.U.F., 1977).

³⁴⁰ Une idéalisation à laquelle participent les Romains eux-mêmes lorsque, au tournant des III^e et II^e siècles a.C.n., ils s'imposent sur la scène grecque : si la Sparte contemporaine et révolutionnaire ne leur plaît guère, ils considèrent néanmoins celle, imaginaire, de Lycurgue comme un modèle à suivre. Sur cette question, on se reportera à E. N. TIGERSTEDT, *Legend of Sparta* 2, 1974, p. 95-113 et à l'important article de M. BONNEFOND-COUDRY, *Mythe de Sparte*, 1987, p. 81-110.

³⁴¹ Selon le titre du célèbre ouvrage de François Ollier (*Mirage spartiate*, 1943).

³⁴² Sur l'influence du mythe de Sparte chez Rousseau et chez les Révolutionnaires français, on consultera, parmi une littérature abondante, l'éclairant article de P. VIDAL-NAQUET, *Place de la Grèce*, 1990, p. 211-235.

³⁴³ Elles sont dispersées tout au long de l'ouvrage. On trouve ainsi une seule référence dans le livre I (I, 3, 2) ; treize dans le livre II (II, 13, 4 ; 14, 2 ; 17, 1-2 ; 23, 3 ; 24, 6 ; 28, 2 ; 49, 4-5 ; 58, 3 ; 61, 2) ; deux dans les livres III (III, 11, 2 ; 36, 1), IV (IV, 1, 1 ; 73, 4), V (V, 74, 2-3), VII (VII, 72, 2-3), XI (XI, 1, 2-3) et XIV (XIV, 6, 3 et 4 = XIV g PITTIA) ; trois dans le livre XIX (XIX, 1, 2 (bis) = XIX b PITTIA ; 3, 1 = XIX d PITTIA) ; une seule, enfin, dans le livre XX (XX, 13, 2 = XX m PITTIA).

³⁴⁴ Voir ci-dessus, p. 171-173.

III. 1. La politique intérieure de Sparte

a. Lycurgue

1. Portrait du législateur

Lycurgue, père de la πολιτεία spartiate, apparaît à trois reprises dans les *Antiquités romaines*³⁴⁵, ce qui en fait le législateur grec le plus fréquemment cité, devant Solon, Charondas et Minos³⁴⁶. Dans le bref portrait qu'il nous en laisse, Denys ne pose pas la question de son existence réelle : elle ne semble faire aucun doute à ses yeux, attitude qui n'est pas sans rappeler celle de Polybe³⁴⁷, mais contraste avec les interrogations de Plutarque³⁴⁸. De même, Denys ne fournit à ses lecteurs aucune indication chronologique. Des emprunts que Romulus fait à la constitution spartiate, l'on peut seulement déduire que Lycurgue a vécu avant la fondation de Rome, sans qu'il soit possible de déterminer si les *Antiquités romaines* suivent plutôt la position aristotélicienne, faisant de Lycurgue un contemporain des premiers Jeux Olympiques³⁴⁹, ou plutôt celle de Xénophon, qui situe le législateur au temps des Héraclides³⁵⁰.

Malgré cette absence de cadre précis, Denys évoque quelques traits biographiques avec plus de détails. Il affirme par exemple que c'est en tant que tuteur de son neveu Eunomos que Lycurgue édicte sa législation³⁵¹. Le fait est bien connu : devenu roi à la mort de son frère aîné Polydectès, Lycurgue se retire du trône huit mois plus tard, à la naissance du fils posthume de Polydectès, et administre désormais la cité comme ἐπίτροπος du jeune

³⁴⁵ DION. HAL., *AR*, II, 23, 3 ; 49, 4 ; 61, 2.

³⁴⁶ Solon est mentionné à deux reprises (DION. HAL., *AR*, II, 26, 2 ; V, 65, 1) ; Charondas et Minos apparaissent une seule fois (respectivement II, 26, 2 et II, 61, 2).

³⁴⁷ E. LEVY, *Sparte de Polybe*, 1987, p. 65 : « l'historien n'entend émettre aucun doute sur l'existence du législateur spartiate ». Voir aussi B. LIOU-GILLE, *Législateur*, 2000, p. 172 qui indique que « même légendaire, [tout] Législateur est traité comme un personnage historique ».

³⁴⁸ Lequel ouvre sa *Vie de Lycurgue* en émettant de sérieuses réserves : περὶ Λυκούργου τοῦ νομοθέτου καθόλου μὲν οὐδὲν ἔστιν εἰπεῖν ἀναμφισβήτητον (PLUT., *Lyc.*, I, 1 : « on ne peut absolument rien dire sur le législateur Lycurgue qui ne soit sujet à la controverse » [trad. A.-M. OZANAM, Quarto, 2001]).

³⁴⁹ Aristote est cité par PLUT., *Lyc.*, I, 2. Cicéron estime pour sa part que c'est un autre Lycurgue qui institue les premiers Jeux Olympiques : la constitution lycurguénne de Sparte serait vieille de 108 ans déjà lorsqu'est institué le concours (CIC., *De Rep.*, II, 18).

³⁵⁰ XEN., *Lac. Pol.*, 10, 8 ; PLUT., *Lyc.*, I, 5-6. Quant à Thucydide, il affirme que les débuts de l'εὐνομία spartiate remontent au IX^e siècle a.C.n., sans se référer explicitement à Lycurgue (THC., I, 18, 1).

³⁵¹ DION. HAL., *AR*, II, 49, 4. Il n'y a pas d'accord dans la tradition quant au nom du neveu de Lycurgue. Hérodote l'appelle Léobatos (HDT., I, 65). Chez Aristote il se nomme Charillos (ARST., *Pol.*, II, 10, 2 [1271 b 25]), et chez Éphore et Plutarque, Charilaos (ÉPHOR., *FGrH* 70 F 149 [= STR., X, 4, 19] et PLUT., *Lyc.*, 3, 6). Eunomos est mentionné dans la *Vie de Lycurgue* comme père ou frère du législateur (PLUT., *Lyc.*, I, 8).

roi³⁵². Notons au passage que le nom attribué par Denys au neveu de Lycurgue ne manque pas de faire penser à l'εὐνομία dont Hérodote crédite la législation de Sparte³⁵³. Parmi les éléments biographiques attribués à Lycurgue, Denys d'Halicarnasse signale également le voyage en Crète du législateur³⁵⁴. Ici encore, il s'agit d'un *locus communis* : depuis Hérodote, nombreux sont les auteurs qui font allusion à ce séjour pour expliquer les similitudes entre institutions crétoises et lacédémoniennes³⁵⁵. Enfin, il est question dans les *Antiquités romaines* de la σοφία de Lycurgue, un terme que nous traduirions ici plus volontiers par 'ruse' que par 'sagesse'. Denys rapporte en effet, comme bien d'autres auteurs anciens³⁵⁶, un épisode attestant l'habileté du Lacédémonien. Afin d'imposer sa législation à ses concitoyens, Lycurgue prétend la tenir d'Apollon lui-même : ὁ δὲ Λυκοῦργος εἰς Δελφοὺς ἀφικνούμενος ὑπὸ τοῦ Ἀπόλλωνος ἔφη διδάσκεισθαι τὴν νομοθεσίαν³⁵⁷. Cette démarche présente pour Lycurgue un double avantage : elle lui permet non seulement de conférer autorité à son œuvre, mais surtout d'en affirmer la perfection – ce qui ne manque pas de lui être reconnu, puisque même le rigoureux Polybe reconnaît aux lois lycurguées un caractère véritablement divin³⁵⁸. Denys demeure assez circonspect face à cet épisode, dont il propose une lecture 'positiviste' fondée sur les critiques de penseurs rationalistes (οἱ δὲ τὰ μυθώδη πάντα περιαιροῦντες ἐκ τῆς ἱστορίας³⁵⁹) ; pour lui, il n'y a là que manipulation,

³⁵² PLUT., *Lyc.*, 3, 1-9. Plutarque, comme Hérodote, Aristote puis Denys d'Halicarnasse, utilise ἐπίτροπος pour désigner le tutorat de Lycurgue (HDT., I, 65 ; ARSTT., *Pol.*, II, 10, 2 [1271 b 25] ; DION. HAL., *AR*, II, 49, 4). Le savant de Chéronée précise cependant que le terme institutionnel exact pour les tuteurs des rois orphelins était προδίκος (PLUT., *Lyc.*, 3, 2 ; voir aussi XEN., *Hell.*, IV, 2, 9).

³⁵³ HDT., I, 65. Le terme est fréquent dans la Grèce archaïque : Solon en effet l'utilise, pour qualifier sa propre législation, dans la fameuse élégie conservée par DEM., *Amb.*, 255 (= fr. 4 WEST). Sur l'usage du terme εὐνομία par Solon, on verra désormais N. R. E. FISHER, *Stasis*, 2000, p. 93-94.

³⁵⁴ DION. HAL., *AR*, II, 23, 3.

³⁵⁵ HDT., I, 65 ; ARSTT., *Pol.*, II, 10, 2 (1271 b 24-27) ; ÉPHOR., *FGrH* 70 F 149 (= STR., X, 4, 17 [C 481]) ; PLUT., *Lyc.*, 4, 1-3 ; LUC., *Anach.*, 39. Xénophon rejette catégoriquement toute idée de dépendance de la constitution de Lycurgue envers une autre législation (XEN., *Lac. Pol.*, 1, 2). Platon insiste à de nombreuses reprises sur les ressemblances entre institutions crétoises et lacédémoniennes, mais on ne trouve chez lui aucune allusion à un voyage de Lycurgue en Crète (PLT., *Rep.*, VIII, 1 (544 c) ; *Lois*, III, 683 a ; IV, 712 e ; VI, 780 b ; VIII, 842 b). Polybe quant à lui nie toute ressemblance, et juge la constitution de Sparte bien meilleure que celle des Crétois (POL., VI, 45-47).

³⁵⁶ XEN., *Lac. Pol.*, 8, 5 ; ÉPHOR., *FGrH* 70 F 149 (= STR., X, 4, 19 [C 482]) ; POL., X, 2, 9-11 ; PLUT., *Lyc.*, 5, 4-5 ; 6, 1 ; 29, 4-6. Tous ces auteurs adoptent la posture rationaliste qui est aussi, nous allons le voir, celle de Denys. Quant à Hérodote, il indique que, selon certains témoignages, la Pythie elle-même aurait dicté la constitution, mais se désolidarise de cette opinion (HDT., I, 65) ; voir aussi PLT., *Lois*, I, 624 a.

³⁵⁷ DION. HAL., *AR*, II, 61, 2 : « Lycurgue se rendit à Delphes et prétendit que sa législation avait été faite sur les instructions d'Apollon » (trad. J. SCHNÄBELE, La Roue à Livres, 1990). Sur la caution apportée par Delphes à la constitution de Lycurgue, voir B. LIOU-GILLE, *Législateur*, 2000, p. 174-175.

³⁵⁸ POL., VI, 48, 2 : οὕτως νενομοθετηκέναι καὶ προνενοῆσθαι καλῶς ὥστε θειοτέραν τὴν ἐπίνοιαν ἢ κατὰ ἄνθρωπον αὐτοῦ νομίζειν (« il a si bien légiféré et pensé à tout, que l'œuvre qu'il a conçue paraît trop divine pour être attribuée à un homme » [trad. R. WEIL et CL. NICOLET, C.U.F., 1977]). Le caractère divin de Lycurgue est un lieu commun déjà présent dans les propos de la Pythie de Delphes consignés par HDT., I, 65 : δίζω ἢ σε θεὸν μαντεύσομαι ἢ ἄνθρωπον· ἀλλ'ἔτι καὶ μᾶλλον θεὸν ἔλπομαι, ὦ Λυκόοργε (« j'hésite si je proclamerai que tu es un dieu ou un homme, mais je te crois plutôt un dieu » [trad. PH.-E. LEGRAND, C.U.F., 1964]). Voir aussi PLT., *Lois*, III, 691 e-692 a.

³⁵⁹ DION. HAL., *AR*, II, 61, 1 : « ceux qui excluent du récit historique tout ce qui est fabuleux » (trad. J. SCHNÄBELE, La Roue à Livres, 1990). Sur la conception dionysienne du μυθώδους, on se reportera aux remarques de V. FROMENTIN, *Attitude critique*, 1988, p. 321-322 ; voir aussi ci-dessus, p. 40-41.

mais le procédé s'avère tellement efficace qu'il inspire le roi Numa. C'est en effet en prenant exemple sur Lycurgue que, s'il faut en croire les *Antiquités romaines*, le successeur de Romulus va répandre le récit de son intimité avec la déesse Égérie³⁶⁰.

Les quelques données de la biographie de Lycurgue que l'on peut glaner au fil des *Antiquités romaines* s'inscrivent, on le voit, dans la tradition la plus répandue sur le législateur, celle qui fait de lui le père de la meilleure πολιτεία grecque³⁶¹.

2. Romulus, nouveau Lycurgue ?

Si Denys est amené à évoquer Lycurgue en traitant de l'histoire de Rome, c'est que sa législation lui apparaît comme une source d'inspiration pour Romulus : lorsqu'il établit la πολιτεία de l'*Vrbs*, en effet, son Fondateur puise plus d'une fois dans l'œuvre du Spartiate. Point de vue étonnant que celui de Denys ! Il est vrai que, comme nous le montrerons prochainement, le Romulus des *Antiquités* diffère beaucoup du portrait du premier roi tel qu'il est traditionnellement tracé – or, l'une des principales raisons de cette divergence réside, précisément, dans l'œuvre législative que Denys attribue au *Conditor Vrbis*³⁶². Créditer le premier roi d'une action législative est loin de faire l'unanimité parmi les Anciens. Depuis le II^e siècle a.C.n., c'est même la conception contraire qui se répand parmi les Romains : ceux-ci se félicitent d'avoir élaboré petit à petit, au gré des événements, l'organisation politique qui fait leur force. S'il faut en croire Cicéron, tel était l'avis de Caton : *is dicere solebat ob hanc causam praestare nostrae ciuitatis statum ceteris ciuitatibus quod in illis singuli fuissent fere, quorum suam quisque rem publicam constituisset legibus atque institutis suis, ut [...] Lacedaemoniorum Lycurgus [...], nostra autem res publica non unius esset ingenio sed multorum, nec una hominis uita sed aliquot constituta saeculis et aetatibus*³⁶³. Polybe, dont on

³⁶⁰ DION. HAL., *AR*, II, 61, 2. Cette prétendue influence de Lycurgue sur Numa n'apparaît pas dans la comparaison que Plutarque trace entre le Lacédémonien et le Romain.

³⁶¹ HDT., I, 65-66 ; POL., IV, 81, 12 ; VI, 3, 8 ; 10, 11 et 46, 8 ; PLUT., *Lyc.*, 5, 4 ; 30, 2.

³⁶² Sur la législation romuléenne dans les *Antiquités romaines*, voir ci-dessous, p. 320-339.

³⁶³ CIC., *De Rep.*, II, 2 : « la constitution de notre cité, aimait-il à dire, est supérieure à celle des autres cités, pour la raison suivante : là ce furent en général des individus qui constituèrent leurs États respectifs par leurs lois et leur organisation ; par exemple [...] pour Lacédémone, Lycurgue [...] ; notre État, au contraire, n'a pas été constitué par l'intelligence d'un seul homme, mais par celle d'un grand nombre ; et non au cours d'une seule vie d'homme, mais par des générations, pendant plusieurs siècles » (trad. E. BREGUET, C.U.F., 1980). L'attribution de ce passage à Caton est souvent considérée douteuse, et il ne figure pas dans les principales éditions des fragments catoniens, celles proposées par H. Peter (*HRR*, 1967) et M. Chassignet (C.U.F., 1986) – pas plus que dans la récente présentation de fragments proposée par H. Beck et U. Walter (*FRH*, 2001). Nombreux sont pourtant les historiens qui le reconnaissent authentique. Voir p. ex. E. N. TIGERSTEDT, *Legend of Sparta* 2, 1974, p. 107-108 ; 154 ; 392 n. 114 ; F. W. WALBANK, *Historical Commentary* 1, 1970, p. 662 ; E. GABBA, *Studi* 1, 1960, p. 186 et 200 ; J.-L. FERRARY, *Idee politiche* 1982, p. 732 ; ID., *Archéologie*, 1984, p. 90 ; M. BONNEFOND-COUDRY, *Mythe de Sparte*, 1987, p. 83, n. 9 ; M. DUCOS, *Denys et le droit*, 1989, p. 181 ; K. GOUDRIAAN, *Over Classicisme*, 1989, p. 349 ; W. BLÖSEL, *Anakyklosis-Theorie*, 1998, p. 32 ; T. J. CORNELL,

a souligné l'inspiration catonienne³⁶⁴, formule la même idée dans son sixième livre : alors que Lycurgue a conçu sa législation par le seul raisonnement (λόγῳ τινί), les Romains ont atteint un résultat semblable οὐ μὴν διὰ λόγου, διὰ δὲ πολλῶν ἀγώνων καὶ πραγμάτων³⁶⁵. Aussi l'œuvre de νομοθέτης attribuée dans les *Antiquités romaines* à Romulus place-t-elle non seulement Denys en contradiction avec les idées communément acceptées par les Romains³⁶⁶, ce qui n'est point trop gênant, mais surtout – et là réside le vrai problème – avec ce qu'il affirme lui-même par ailleurs. Car au seuil de son œuvre historique, évoquant l'excellence de l'organisation politique romaine, Denys a lui aussi soutenu le *topos* de son élaboration progressive : [τὸ κόσμον τοῦ πολιτεύματος] ἐκ πολλῶν κατεστήσαντο παθημάτων ἐκ παντὸς καιροῦ λαμβάνοντές τι χρήσιμον³⁶⁷. S'il n'y a pas lieu ici d'aborder dans le détail la délicate question de la *Constitution de Romulus*³⁶⁸, il s'avère néanmoins important d'éclaircir cette contradiction pour comprendre le lien tissé entre Lycurgue et Romulus. Il semble que l'on puisse résoudre l'aporie assez simplement. Pour Denys en effet, toute fondation de cité implique une législation, faute de quoi règnent les désastreuses ἀνομία καὶ ἀταξία, caractéristiques de Lacédémone avant l'épisode lycurgéen³⁶⁹. C'est pourquoi, dans les *Antiquités romaines*, sitôt posé l'acte fondateur, Romulus rassemble ses concitoyens et leur demande de se prononcer sur le choix d'un régime politique : ἐπεὶ οὖν ἢ τε τάφρος αὐτοῖς ἐξείργαστο καὶ τὸ ἔρυμα τέλος εἶχεν αἱ τε οἰκῆσαι τῆς ἀναγκαίους κατασκευὰς ἀπειλήφουσιν, ἀπῆται δ'ὁ καιρὸς καὶ περὶ κόσμου πολιτείας ᾧ χρῆσονται σκοπεῖν³⁷⁰. L'apparente diligence qui pousse les Romains à se doter d'une πολιτεία ne doit pas surprendre : aux yeux de Denys, la vie en πόλις ne se conçoit pas sans lois ni institutions politiques et sociales³⁷¹. En tant qu'œciste, son Romulus fait donc aussi, tout naturellement,

Cicero, 2001, p. 42-43. Sur l'influence des *Lois* de Platon sur l'exposé attribué à Caton, voir M. DUCOS, *Romains*, 1984, p. 294-298.

³⁶⁴ CL. NICOLET, *Polybe*, 1974, p. 245-253 ; P. PEDECH, *Crise*, 1975, p. 197 ; W. BLÖSEL, *Anakyklosis-Theorie*, 1998, p. 32.

³⁶⁵ POL., VI, 10, 14 : « non par le raisonnement, mais à travers un grand nombre de luttes et d'épreuves » (trad. R. WEIL et CL. NICOLET, C. U. F., 1977).

³⁶⁶ Cicéron évoque certes, dans sa *République*, une *Constitution de Romulus* semblable en certains points à la version dionysienne, mais son ampleur est bien plus limitée (CIC., *De Rep.*, II, 14-16). Pour un parallèle entre les deux textes, on verra E. BUX, *Probuleuma*, 1915, p. 76-83 ; E. GABBA, *Studi* 1, 1960, p. 200 ; J. P. V. D. BALSDON, *Political Pamphlet*, 1971, p. 26 ; J.-L. FERRARY, *Archéologie*, 1984, p. 90 ; M. SORDI, *Costituzione*, 1993, p. 115.

³⁶⁷ DION. HAL., *AR*, I, 9, 4 : « ils mirent en place » [leur système politique] « à la suite de multiples épreuves, en retirant quelque chose d'utile de chaque situation » (trad. V. FROMENTIN, C.U.F., 1998).

³⁶⁸ Cette *Constitution* occupe les chapitres 7 à 29 du second livre des *Antiquités romaines* et est considérée par certains Modernes comme une 'pièce rapportée', un texte inséré par Denys dans son œuvre sans souci de cohérence interne. Cette conception sera discutée de manière plus approfondie dans les pages consacrées au premier roi de Rome : voir ci-dessous, p. 316-320.

³⁶⁹ PLUT., *Lyc.*, 2, 5. Pour cette même époque antérieure à Lycurgue, Hérodote parle des Lacédémoniens comme des κακονομώτατοι de tous les Grecs (HDT., I, 65), et Thucydide évoque la στάσις perpétuelle (THC., I, 18, 1). Parmi les Modernes, on verra A. PARADISO, *Stasis a Sparta*, 1994-1995, p. 151-170.

³⁷⁰ DION. HAL., *AR*, II, 3, 1 : « ils terminèrent donc le fossé, achevèrent la construction du rempart et pourvurent les habitations des équipements nécessaires. Le moment était alors venu d'examiner également la forme du régime politique qu'ils se donnaient » (trad. J. SCHNÄBELE, La Roue à Livres, 1990).

³⁷¹ Ainsi que nous l'avons vu à propos des Arcadiens : si petite que soit la κώμη arcadienne du Palatin, ses habitants la dotent cependant de νομοί (voir ci-dessus, p. 137-138). Sur la nécessité qu'éprouvent les Anciens,

figure de premier législateur. Il n'est pas pour autant l'unique gouvernant à offrir une législation aux Romains : après lui, Numa, Servius Tullius et les décemvirs se voient tous crédités par Denys d'une νομοθεσία³⁷². Nombreux sont les changements de la πολιτεία qui interviennent dans les *Antiquités romaines* : réformes serviennes, instauration de la République, création de la dictature puis du tribunat de la plèbe, décemvirat... □ autant d'événements qui modifient en profondeur la vie politique romaine, et viennent montrer que la contradiction entre l'attribution d'une législation à Romulus et l'affirmation de l'évolution constante du système institutionnel n'est qu'apparente³⁷³.

Que Denys fasse de Romulus un νομοθέτης inspiré par Lycurgue provoque une seconde aporie qu'il nous faut tenter d'expliquer : la théorie des emprunts à Lacédémone ne vient-elle pas désavouer la thèse principale des *Antiquités*, qui postule la grécité originelle des Romains ? En effet, si ces derniers sont bien d'origine hellénique, pourquoi ne sont-ils pas à même de puiser, dans la sagesse consubstantielle au caractère grec, une législation qui leur soit propre ? Il y a là, aux yeux de certains Modernes, une regrettable contradiction³⁷⁴. Nous pensons néanmoins qu'il est possible de la résoudre aisément. On peut distinguer, dans les *Antiquités romaines*, deux types d'usages. Les premiers sont d'ordre culturel et religieux. Ils n'ont pas été enseignés par les Grecs aux Romains puisque ces derniers, qui sont selon Denys authentiquement grecs, les observent de toute éternité : c'est là un bagage soigneusement conservé par chacune des vagues de colons grecs installées dans le Latium. Parfois même, souligne l'historien, il arrive que ces usages culturels et religieux soient mieux préservés à Rome que sur le territoire grec : ainsi les Romains ont-ils maintenu l'usage de courir vêtu d'un περίζωμα quand les Grecs ont abandonné le vêtement en même temps que toute convenance³⁷⁵. Le second type d'usages concerne l'organisation politique, qu'il est moins aisé de conserver au gré des tribulations de l'histoire. Les colons grecs que Denys place aux origines de Rome ont toujours vécu dans de petits établissements. Dès lors, ne pouvant tirer parti de leurs expériences par trop limitées, Romulus, lorsqu'il fonde une véritable πόλις, s'interroge sur la forme à donner à l'organisation politique de sa cité, et tout naturellement

lorsqu'ils évoquent la création d'une ville, de la montrer pourvue d'institutions politiques, voir K. GOUDRIAAN, *Over Classicisme*, 1989, p. 349-350, qui appuie son propos par l'analyse de DIOD. SIC., XL, 3, 3.

³⁷² Voir p. ex. DION. HAL., *AR*, II, 63, 4 ; 70, 1 ; 72, 1 (νομοθεσία de Numa) ; IV, 14, 3 ; 49, 2 ; V, 20, 1 (νομοθεσία de Servius Tullius) ; X, 56, 2 ; 57, 1 et 6 (les décemvirs désignés comme νομοθέται).

³⁷³ Sur ces changements progressifs de la πολιτεία, voir notamment DION. HAL., *AR*, IV, 10, 3 : [Τύλλιος] νόμους τε συνέγραφεν, οὓς Ῥωμύλος τ'εἰσηγήσατο καὶ Νόμας Πομπήλιος, οὓς δ'αὐτὸς καθιστάμενος (« [Servius Tullius] édicta des lois, introduites pour les unes par Romulus et Numa Pompilius, et que pour les autres il établissait lui-même »). On verra également V, 2, 2 (nouvelles mesures des consuls et retour des lois les plus démocratiques de Servius Tullius, abolies par Tarquin le Superbe) ; V, 70, 1-2 (création d'une nouvelle magistrature, la dictature, pour pallier les effets néfastes de la *lex de prouocatione*) ; VI, 89, 2-4 (loi instituant une nouvelle magistrature, le tribunat de la plèbe) ; X, 55, 5 (les décemvirs chargés de constituer un nouveau code de lois sur la base des anciennes coutumes romaines et des meilleures lois grecques).

³⁷⁴ Elle est notamment soulignée par M. POHLENZ, *Politische Tendenzschrift*, 1924, p. 162-164 et E. N. TIGERSTEDT, *Legend of Sparta* 2, 1974, p. 141.

³⁷⁵ DION. HAL., *AR*, VII, 72, 4. Voir aussi ci-dessus, p. 134.

tourne son regard vers la constitution de Lycurgue, qu'il tient pour la meilleure des πολιτεῖαι en vigueur dans le monde grec. Que les Romains empruntent leurs usages politiques à Lacédémone ne signifie donc pas pour autant, dans la conception dionysienne, qu'ils ne sont pas *génétiquement* des Grecs³⁷⁶.

Comme nous venons de le voir, en faisant de Romulus un législateur puisant dans l'œuvre de Lycurgue certains éléments d'organisation politique, Denys ne contredit pas pour autant le dogme de l'élaboration progressive de la πολιτεία romaine ; il n'introduit pas davantage dans son récit un élément inconciliable avec sa thèse du caractère hellénique de l'*Vrbs*. Bien mieux, par cette confrontation entre systèmes lacédémonien et romain, Denys s'inscrit dans une tradition qui, au moment où il rédige les *Antiquités romaines*, a acquis ses lettres de noblesse. Polybe déjà comparait les deux cités sur le plan de leurs constitutions³⁷⁷. Au I^{er} siècle a.C.n., le prestige du Mégalopolitain est tel que nombreux sont les penseurs politiques à le suivre sur cette voie : nous citerons, pour ne retenir que les auteurs les plus importants, Posidonios, Cicéron et Varron³⁷⁸. Notons en outre que Polybe n'est sans doute pas le premier à avoir tenté de comparer le système politique romain à celui de Sparte. Il n'est pas impossible en effet que les Tarentins, descendants de colons spartiates, aient rapproché les deux cités et se soient efforcés de faire de l'*Vrbs* « the italic Sparta ». Leur influence, difficile à évaluer, pourrait néanmoins s'avérer déterminante³⁷⁹.

b. Éléments de l'organisation politique lacédémonienne

1. La cité modèle

Il importe maintenant de s'interroger sur les éléments que le Romulus des *Antiquités romaines* a cru bon d'emprunter à la constitution de Lycurgue, et sur ceux qu'au contraire il a préféré laisser de côté. Denys d'Halicarnasse estime que les institutions façonnées par Romulus sur le modèle lacédémonien sont au nombre de trois. Il s'agit tout d'abord de la création d'un corps d'élite, les *Celeres*, constitué de trois cents soldats issus des familles les plus prestigieuses³⁸⁰. Pour Denys, il ne fait aucun doute que cette institution est d'origine

³⁷⁶ De même, il ne viendrait à personne l'idée de nier la grécité des Lacédémoniens sous le prétexte que Lycurgue, leur législateur, s'est inspiré pour son œuvre des lois en vigueur en Crète (voir ci-dessus, p. 179) !

³⁷⁷ POL., VI, 10, 12-14 ; 50, 4-6 et le commentaire de E. LEVY, *Sparte de Polybe*, 1987, p. 64.

³⁷⁸ Voir respectivement POSID., *FGrH* 87 F 59 (= ATHEN., VI, 273 f), commenté par A. MOMIGLIANO, *Sagesses*, 1979, p. 52 ; CIC., *De Rep.*, II, 42-43 ; VARR., *De gente p. R.*, fr. 37 FRACCARO.

³⁷⁹ C'est du moins ce que suggère E. N. TIGERSTEDT, *Legend of Sparta* 2, 1974, p. 109 ; voir aussi p. 96.

³⁸⁰ Sur ces *Celeres*, on se rapportera notamment au témoignage de LIV., I, 15, 8 : *trecentosque armatos ad custodiam corporis, quos Celeres appellauit, non in bello solum sed etiam in pace habuit* (« trois cents hommes,

lacédémonienne : τοῦτό μοι δοκεῖ παρὰ Λακεδαιμονίων μετενέγκασθαι τὸ ἔθος μαθῶν ὅτι καὶ παρ' ἐκείνοις οἱ γενναιότατοι τῶν νέων τριακόσιοι φύλακες ἦσαν τῶν βασιλέων, οἷς ἐχρῶντο κατὰ τοὺς πολέμους παρασπισταῖς, ἵππευσί τε οὔσι καὶ πεζοῖς³⁸¹. Denys fait ici allusion à une institution de Sparte assez obscure, dont il a pris connaissance (μαθῶν) au cours de ses lectures des auteurs grecs classiques. Hérodote en effet évoque τριηκόσιοι Σπαρτιητέων λογάδες, οὔτοι οἱ περ' Ἴππεῖς καλέονται³⁸². Ce corps d'élite intervient auprès des rois, ainsi qu'en témoignent sa présence massive autour de Léonidas aux Thermopyles³⁸³ et son action au cours de la bataille de Mantinée³⁸⁴. Sans doute faut-il mettre en rapport ces 'cavaliers' lacédémoniens avec les trois cents jeunes gens choisis par les hippagètes en fonction de leur excellence physique et morale³⁸⁵. Informé de l'existence de ces Trois Cents Spartiates, c'est tout naturellement que Denys va les rapprocher des *Celeres* et imaginer que Romulus s'inspire, sur ce point, de la constitution de Lycurgue.

Les choses sont moins évidentes en ce qui concerne les autres prétendus emprunts de Romulus à la constitution lacédémonienne. Ainsi du second d'entre eux, qui concerne les repas pris en commun par tous les citoyens. Ces συσσιταίαι □ appelées aussi φιδίτια □ constituent un élément important de l'ἀγωγή des Spartiates, destiné à renforcer la cohésion des Égaux, et du même coup à garantir la suprématie de la cité. Les Anciens en parlent fréquemment, et le plus souvent avec admiration. Les συσσιταίαι deviennent ainsi, aux yeux de nombre d'entre eux, une caractéristique centrale de la vie à Sparte³⁸⁶. Denys loue lui aussi l'habitude de prendre les repas en commun, qu'il juge très utile à une cité, en temps de paix comme en temps de guerre : ἐν εἰρήνῃ μὲν εἰς εὐτέλειαν ἄγων τοὺς βίους καὶ σωφροσύνην τῆς καθ' ἡμέραν διαίτης, ἐν πολέμῳ δ' εἰς αἰδῶ καὶ πρόνοιαν καταστήσας ἕκαστον τοῦ μὴ καταλιπεῖν τὸν παραστάτην ᾧ καὶ συνέσπεισε καὶ συνέθυσε καὶ

qu'il appelait *Celeres*, étaient ses gardes du corps, soit en campagne, soit même à Rome » [trad. G. BAILLET, C.U.F., 1985]).

³⁸¹ DION. HAL., *AR*, II, 13, 4 : « à mon avis, [Romulus] a emprunté cet usage aux Lacédémoniens. J'ai appris que chez eux aussi, les jeunes gens de la meilleure noblesse formaient une garde royale de trois cents hommes et servaient en temps de guerre à défendre le roi, tantôt comme cavaliers, tantôt comme fantassins » (trad. J. SCHNÄBELE, *La Roue à Livres*, 1990).

³⁸² HDT., VIII, 124 : « trois cents Spartiates d'élite, ceux qu'on appelle les chevaliers » (trad. PH.-E. LEGRAND, C.U.F., 1953).

³⁸³ HDT., VII, 205. Sur la difficile question de la composition du corps accompagnant Léonidas, au sein duquel les Trois Cents doivent occuper une place prépondérante, voir N. LORAUX, *Expériences de Tirésias*, 1989, p. 89 et p. 330, n. 105.

³⁸⁴ THC., V, 72, 4.

³⁸⁵ XEN., *Lac. Pol.*, 4, 3-4. La sélection ne se base pas, semble-t-il, sur les seules capacités physiques, mais accorde aussi beaucoup d'importance à l'intériorisation des règles de vie spartiates : S. HODKINSON, *Social Order*, 1983, p. 248-249. Quant à l'appellation de 'cavaliers', elle remonte selon les Modernes à une époque reculée, où prévalait encore l'organisation pré-hoplitique : A. ANDREWES, *Commentary* 4, 1970, p. 121 ; M. NAFISSI, *Nascita del 'kosmos'*, 1991, p. 153-162.

³⁸⁶ HDT., I, 65 ; XEN., *Lac. Pol.*, 5, 2-9 ; PLUT., *Lyc.*, 10, 5 ; 12. Aristote en revanche émet une vive critique, jugeant le système des φιδίτια spartiates faussement démocratique (ARST., *Pol.*, II, 9, 30-32 [1271 a 26-37]). Parmi les Modernes, on verra sur les repas en commun l'exposé très documenté de M. NAFISSI, *Nascita del 'kosmos'*, 1991, p. 173-226.

κοινῶν ἱερῶν μετέσχειν³⁸⁷. Il croit retrouver la trace des συσσιτίαι spartiates dans les festins partagés à Rome au sein des curies. On sait que ces dernières, dont la tradition attribue la création à Romulus, constituent l'une des plus anciennes formes d'organisation de l'*Vrbs*³⁸⁸. Chacune des trente curies célèbre ses propres *sacra*³⁸⁹ et organise, lors des fêtes religieuses, des repas auxquels tous les membres de la curie peuvent prendre part³⁹⁰. Or, malgré le soin mis par Denys pour comparer aux repas pris en commun par les Lacédémoniens ces festins partagés au sein des curies, ceux-ci sont d'une tout autre nature, cultuels et non citoyens ; ils n'ont dès lors pas le caractère quotidien³⁹¹ et contraignant des φιδίτια. Denys a donc tenté ici, sans y réussir vraiment, de plier la réalité romaine à l'image idéalisée qu'il souhaite en donner, celle d'une société modelée sur les meilleurs usages grecs.

Enfin, selon les *Antiquités romaines*, il est une troisième mesure lycurguénne qui inspire Romulus : l'organisation des rapports entre roi et Sénat. La βουλή romaine a pour mission, si l'on en croit Denys, d'approuver ou de rejeter les décisions émanant du pouvoir royal – un rôle fondamental, mais qui est à mettre au rang des idéalizations dionysiennes, puisque dans les livres consacrés à la présentation des différents règnes romains, les sénateurs n'interviennent qu'en de très rares occasions³⁹² et qu'il faut attendre la narration sur la République pour voir le Sénat occuper le devant de la scène politique romaine. Quoi qu'il en soit, l'exkursus sur le partage des pouvoirs entre βασιλεύς et βουλή a surtout pour objectif de souligner le caractère non absolu de l'institution royale. Et c'est ici qu'intervient la comparaison avec Lacédémone. Denys note en effet : ἐκ τῆς Λακωνικῆς πολιτείας καὶ τοῦτο μετενεγκάμενος. Οὐδὲ γὰρ Λακεδαιμονίων βασιλεῖς αὐτοκράτορες ἦσαν ὅ τι βούλοιντο πράττειν, ἀλλ' ἢ γερούσια πᾶν εἶχε τῶν κοινῶν τὸ κράτος³⁹³. Pour l'historien

³⁸⁷ DION. HAL., *AR*, II, 23, 3 : « en temps de paix, [cet usage] accoutumait ainsi les concitoyens à mener une vie simple et à se contenter chaque jour d'un repas frugal ; et en temps de guerre, il inspirait à chaque soldat le sentiment de l'honneur et le disposait à ne pas abandonner son camarade de combat, l'homme avec lequel il avait fait des libations, offert des sacrifices et participé aux cérémonies communes » (trad. J. SCHNÄBELE, *La Roue à Livres*, 1990).

³⁸⁸ Voir notamment CIC., *De Rep.*, II, 14 ; DION. HAL., *AR*, II, 7, 2-4 ; PLUT., *Rom.*, 20, 3. Sur l'organisation des curies, on consultera notamment A. MOMIGLIANO, *Origins of Rome*, 1989, p. 104-106 ; T. J. CORNELL, *Beginnings*, 1995, p. 114-118 ; voir aussi ci-dessous, p. 322-324.

³⁸⁹ DION. HAL., *AR*, II, 21, 2 ; 23, 1 ; 65, 4.

³⁹⁰ DION. HAL., *AR*, II, 23, 2 et 4-6 ; OV., *F.*, VI, 305-306 ; PAUL. DIAC., *s. u. Curionia sacra*, p. 54 LINDSAY.

³⁹¹ Denys le reconnaît lui-même quand il précise que les repas des curies ont lieu seulement les jours de fête (DION. HAL., *AR*, II, 23, 2 : κατὰ τὰς ἑορτάς).

³⁹² E. GABBA, *Studi* 1, 1960, p. 208, repris par G. FERRARA, *Commenti* 3, 1970, p. 26-27 ; M. FOX, *History and Rhetoric*, 1993, p. 46.

³⁹³ DION. HAL., *AR*, II, 14, 2 : « sur ce point également, [Romulus] fit un emprunt à la constitution lacédémonienne ; en effet les rois de Lacédémone ne disposaient nullement des pleins pouvoirs et n'étaient pas libres de faire ce qu'ils voulaient ; c'était l'assemblée des Anciens qui exerçait un contrôle complet sur la conduite de l'État » (trad. J. SCHNÄBELE, *La Roue à Livres*, 1990). Cette même idée de la limitation du pouvoir royal à Lacédémone s'exprime ailleurs dans les *Antiquités romaines* : Denys affirme en effet que les rois y détiennent le pouvoir « selon certaines conditions » (ἐπὶ ῥητοῖς τισιν), de sorte que l'on peut presque qualifier la royauté de 'constitutionnelle' ! Cette limitation du pouvoir se manifeste aux yeux de Denys de deux manières : la présence de la gérusie, et le partage de l'institution royale entre deux personnes. Ce dernier point est souligné par Brutus lorsqu'il propose aux Romains de modifier leur constitution : ἔπειτα μὴ ποιεῖν μίαν γνώμην

d'Halicarnasse, il ne fait donc pas de doute que Romulus a réglé les compétences du *Senatus* romain sur celles de la γερουσία spartiate³⁹⁴. On peut s'étonner de pareil rapprochement : les pouvoirs de la gérusie sont en effet très limités. Dès lors, l'expression πᾶν τῶν κοινῶν τὸ κράτος employée par Denys reflète bien plus fidèlement les très larges compétences du Sénat romain (républicain)³⁹⁵ que les maigres attributions de la gérusie spartiate ! Pourtant, malgré la surprise qu'elle suscite, cette comparaison n'est pas propre à Denys. On la trouve déjà, implicitement, chez Polybe : dans l'exposé sur les constitutions qui occupe le sixième livre de son œuvre historique, celui-ci accorde une place prépondérante à la γερουσία – une institution qu'il évoque rarement ailleurs. Il s'agit clairement ici, comme l'a remarqué E. Lévy, d'une idéalisation, par ailleurs parfaitement à sa place dans le contexte théorique du livre VI : « derrière la gérusie spartiate se profile l'image imposante du Sénat romain »³⁹⁶. On a aussi pu écrire, à propos du rôle de la gérusie dans le sixième livre de Polybe, que le Mégalo-politain, après avoir hellénisé Rome, a donné au conseil spartiate une coloration toute romaine – juste retour des choses³⁹⁷ ! Dans le passage qui nous retient, Denys se contente donc, comme Cicéron avant lui et Plutarque au siècle suivant, de reprendre l'image polybienne d'une gérusie classique et hellénistique dotée de pouvoirs importants³⁹⁸. Il s'écarte du même coup de son contemporain Tite-Live, qui fait dire à Nabis : *noster legum lator non in paucorum manu rem publicam esse uoluit, quem uos senatum appellatis*³⁹⁹. Il faut noter d'autre part que la place importante conférée par Denys à la gérusie spartiate ne s'explique pas seulement par l'influence du modèle tracé par Polybe, mais rend également compte de la valorisation de cette institution à l'époque augustéenne. En effet, ainsi que nous aurons bientôt l'occasion de le montrer⁴⁰⁰, le Prince prend soin de restituer aux élites des cités

ἀπάντων κυρίαν, ἀλλὰ δυσὶν ἐπιτρέπειν ἀνδράσι τὴν βασιλικὴν ἀρχήν, ὡς Λακεδαιμονίους πυνθάνομαι ποιεῖν ἐπὶ πολλὰς ἤδη γενεάς (DION. HAL., *AR*, IV, 73, 4 : « je vous conseille de ne pas laisser une seule opinion maîtresse de toute chose, mais plutôt de confier la magistrature royale à deux hommes, comme le font, si je ne m'abuse, les Lacédémoniens, depuis de nombreuses générations déjà »).

³⁹⁴ L'idée de vieillesse que l'on trouve tant dans 'Gérusie' que dans 'Sénat' peut avoir induit chez Denys une comparaison entre les deux institutions. Ce parallèle sémantique n'est pas méconnu dans l'Antiquité : voir p. ex. CIC., *De Rep.*, II, 50 ; DION. HAL., *AR*, II, 12, 3 ; PLUT., *Rom.*, 13, 3 et *An seni*, 10 (789 e-790 a). Sur la valorisation du rôle politique des hommes âgés dans l'historiographie ancienne, voir notamment P. DESIDERI, *Vita politica*, 1986, p. 379-381 ; P. SOVERINI, *Senectus*, 1995, p. 241-245.

³⁹⁵ Dont les Grecs se sont toujours étonnés : qu'il suffise de rappeler l'anecdote, célèbre, de cet ambassadeur de Pyrrhus rapportant à son souverain que le Sénat lui est apparu comme une assemblée de rois (PLUT., *Pyrrh.*, 19, 6).

³⁹⁶ E. LEVY, *Sparte de Polybe*, 1987, p. 66. L'historien français note d'ailleurs que le terme 'géronte' n'apparaît qu'à quatre reprises dans l'œuvre polybienne, chiffre à opposer aux 23 références faites aux éphores, ce qui montre on ne peut mieux le faible poids des gérontes dans la vie politique spartiate. On se reportera également aux remarques formulées par F. W. WALBANK, *Spartan Ancestral Constitution*, 1966, p. 308-309.

³⁹⁷ E. N. TIGERSTEDT, *Legend of Sparta 2*, 1974, p. 125-129, notamment p. 129 : « Polybius [...] has counterbalanced his *interpretatio Graeca* of Rome by an *interpretatio Romana* of Greece. If he has analysed and described the Roman state with the aid of the ideas and terms of Greek political philosophy, he has inversely given a Roman colour to his picture of Sparta ».

³⁹⁸ CIC., *De Rep.*, II, 15 ; PLUT., *Lyc.*, 5, 10-11. Voir aussi ARSTT., *Pol.*, II, 6, 17 (1265 b 33-40) qui fait de la gérusie l'élément oligarchique de la constitution mixte de Sparte.

³⁹⁹ LIV., XXXIV, 31, 18 : « notre législateur n'a pas voulu confier l'État aux mains de quelques-uns, ce que vous appelez le Sénat ».

⁴⁰⁰ Sur la remise en valeur des élites grecques à l'époque augustéenne, voir ci-dessous, p. 216-217.

grecques leur gloire perdue ; les gérontes spartiates, comme ceux d'Argos⁴⁰¹, se voient dès lors attribuer des compétences élargies⁴⁰². La place de choix que Denys leur réserve dans la πολιτεία lycurguénne trouve peut-être là l'une de ses raisons d'être.

On le voit : les prétendus emprunts de Romulus à la constitution de Lycurgue obligent Denys à travailler la réalité, à l'adapter et à la déformer même au besoin, afin d'en proposer une vision idéale conforme à son projet personnel. Dans le cas qui nous occupe, il altère les institutions lacédémoniennes et romaines dans le but de montrer l'influence des premières sur les secondes. Tantôt c'est la réalité spartiate qui se trouve modifiée : la gérusie se voit attribuer une place centrale dans le jeu politique de la cité péloponnésienne afin de mieux correspondre à son prétendu homologue, le Sénat romain. Tantôt en revanche c'est au tour des institutions romaines de subir le travail de déformation : les repas partagés lors des sacrifices par les membres des curies, qui n'ont à Rome qu'une importance très secondaire, sont présentés comme un usage déterminant pour la cohésion du corps civique, afin de faire pendant aux φιδίτια de Sparte. Par ce jeu d'adaptations réciproques, les institutions qu'évoque Denys s'avèrent irréductibles, ni tout à fait spartiates, ni tout à fait romaines – curieux hybride né de la volonté d'idéalisation de l'historien et témoignant du caractère audacieux de sa reconstruction du passé.

2. Les impasses d'une politique

Cependant, cette entreprise de modélisation se heurte parfois à des réalités trop manifestement dissemblables. Il est des domaines en effet où il est bien malaisé de reconduire l'organisation romaine à une matrice spartiate. Denys doit alors adopter un discours différent et affirmer que Romulus a choisi d'écarter certaines lois de Lycurgue. Il en va ainsi dans la détermination du rôle assigné aux citoyens, une matière où les législateurs lacédémonien et romain adoptent des positions divergentes. Tandis que Lycurgue juge bon de détourner les Spartiates, seuls citoyens de plein droit, de l'agriculture, afin de leur permettre de se consacrer à la guerre, Romulus ne distingue pas ces deux types d'activité et incite les *ciues Romani* à

⁴⁰¹ Agrippa, lors d'un de ses séjours en Grèce, rend aux « Gérontes issus de Danaos et d'Hypermnestre » τὸ παλαιὸν ἄξιωμα (J. H. OLIVER, *Greek Constitutions*, 1989, p. 30-31, avec les remarques de P. MARCHETTI, *Nymphée*, 1995, p. 195). Pareille valorisation des élites grecques à l'époque augustéenne se manifeste également avec la résurrection de l'Aréopage athénien : voir p. ex. M. SARTRE, *Haut-Empire romain*, 1997, p. 204-206.

⁴⁰² M. SARTRE, *Orient romain*, 1991, p. 226-228 ; ID., *Haut-Empire romain*, 1997, p. 209-210. Pausanias affirme que la gérusie dispose de pouvoirs importants : ἡ μὲν δὴ γερουσία συνέδριον Λακεδαιμονίους κυριώτατον τῆς πολιτείας (PAUS., III, 11, 2). D'ailleurs, lorsqu'il évoque l'agora de Sparte, le Périégète cite comme premiers édifices publics le γερουσίας βουλευτήριον, puis les résidences des éphores et des nomophylakes : l'ordre retenu n'est pas seulement topographique, mais aussi, selon toute vraisemblance, hiérarchique : D. MUSTI et M. TORELLI, *Commento*, 1994, p. 193 ; P. MARCHETTI, *Nymphée*, 1995, p. 200, malgré A. J. S. SPAWFORTH, *Hellenistic and Roman Sparta*, 1989, p. 146-147.

prendre part à l'une comme à l'autre : οὐχ ἑτέροις μὲν τισιν ἀπέδωκεν ἐργάζεσθαι τὴν γῆν, ἑτέροις δὲ τὰ πολεμίων φέρειν τε καὶ ἄγειν ὥς ὁ παρὰ Λακεδαιμονίοις εἶχε νόμος ἀλλὰ τοὺς αὐτοὺς τὸν τε πολεμικὸν καὶ τὸν γεωργικὸν ἔταξε βίον ζῆν⁴⁰³. Il n'est pas sans intérêt de noter que dans ce passage réside l'unique allusion de Denys à la scission fondamentale de la société lacédémonienne entre les Spartiates, ou Ὅμοιοι, et les Hilotes, condamnés au travail de la terre. Denys semble parfaitement conscient de la différence qui existe entre Σπαρτιᾶται, terme qui désigne les seuls Égauls, et Λακεδαιμόνιοι, qui se rapporte à tous les habitants de la cité sans distinction de leur statut : quand il utilise le premier terme, il le fait toujours à bon escient⁴⁰⁴. Néanmoins, il évite d'aborder trop explicitement le sujet, ainsi qu'il ressort du passage que nous venons de citer, où Denys se contente d'affirmer, sans aucune référence aux Hilotes ou aux Ὅμοιοι, que 'les uns' (ἑτέροις μὲν) cultivent la terre quand 'les autres' (ἑτέροις δὲ) font de la guerre leur métier. Denys préfère donc manifestement ne pas parler des Hilotes autrement que par allusion, estimant sans doute que la fracture entre ceux-ci et les citoyens de plein droit constitue l'un des points faibles de la législation de Lycurgue.

Cette constitution possède, aux yeux de Denys, bien d'autres défauts, qui, comme nous allons le voir, concernent les questions de morale – pour l'historien d'Halicarnasse, la σκληρότης τῆς νομοθεσίας⁴⁰⁵ ne suffit pas à rendre la cité exemplaire en la matière, ce qu'il prouve par de nombreux exemples – et la gestion par les Spartiates de leurs relations avec le monde extérieur. Néanmoins, une fois opérées les altérations qui rendent la πολιτεία lacédémonienne conforme aux exigences de la thèse des *Antiquités romaines*, et si l'on s'en tient au niveau des institutions politiques intérieures, le jugement posé par Denys sur les réformes de Lycurgue s'avère positif : ne prête-t-il pas à Brutus ces propos élogieux : [πυνθάνομαι] διὰ τοῦτο τὸ σχῆμα τοῦ πολιτεύματος [τοὺς Λακεδαιμονίους] ἀπάντων μάλιστα τῶν Ἑλλήνων εὐνομεῖσθαι τε καὶ εὐδαιμονεῖν⁴⁰⁶ ?

⁴⁰³ DION. HAL., *AR*, II, 28, 2 : « il ne voulut pas attribuer aux uns le soin de travailler la terre, aux autres celui de ravager les territoires ennemis – comme c'était l'usage chez les Lacédémoniens [], mais il assigna aux mêmes hommes tout à la fois une existence de paysan et de soldat » (trad. J. SCHNÄBELE, *La Roue à Livres*, 1990). Sur la stricte séparation des activités agricoles et militaires à Sparte, voir aussi XEN., *Lac. Pol.*, 7, 2 ; PLUT., *Lyc.*, 24, 2-3 et *Comp. Lyc.-Num.*, 2, 6-7.

⁴⁰⁴ DION. HAL., *AR*, II, 17, 2 (massacre de 1700 Spartiates à Leuctres) ; 49, 4 (législation de Lycurgue pour les Spartiates) et III, 11, 2 (domination des Spartiates sur les Doriens).

⁴⁰⁵ DION. HAL., *AR*, II, 49, 4.

⁴⁰⁶ DION. HAL., *AR*, IV, 73, 4 : « grâce à cette organisation de la constitution, je suis convaincu que [les Lacédémoniens] sont les mieux gouvernés et les plus heureux de tous les Grecs ». L'idée que les Spartiates obéissent à la meilleure constitution du monde grec apparaît également dans de nombreux textes classiques (voir p. ex. ISOCR., *Nic.*, 24). Quant au bonheur des Lacédémoniens sous les institutions de Lycurgue, c'est là aussi un *topos*, présent notamment chez Hérodote et Xénophon (HDT., I, 65-66 ; XEN., *Lac. Pol.*, 1, 2). Strabon affirme pour sa part que les Romains admirent Sparte pour l'excellence de son système politique (STR., IX, 2, 39 [C 414]).

c. La morale spartiate

Denys affirme que les hommes vivant sous le régime institutionnel lacédémonien acquièrent un tempérament aussi austère que belliqueux. Et d'énumérer : τὸ φιλοπόλεμόν τε καὶ τὸ λιτοδίαιτον καὶ παρὰ πάντα τὰ ἔργα τοῦ βίου σκληρόν⁴⁰⁷. Ces νόμιμα Λακωνικά, Denys croit les retrouver dans le mode de vie rigoureux de la Sabine. Il rapporte en effet, à la suite d'historiens locaux, une tradition selon laquelle des Lacédémoniens exilés en Italie se seraient installés parmi les Sabins, leur léguant ce caractère sévère si caractéristique des fils de Sparte⁴⁰⁸. Sans doute vaut-il la peine de se pencher un instant sur cette théorie de l'influence lacédémonienne en Sabine, que l'on retrouve dans de nombreux textes anciens⁴⁰⁹, et qui a suscité bien des polémiques parmi les Modernes. Il semble avéré que cette tradition pose déjà question dans l'Antiquité. En témoigne l'attitude des *Antiquités romaines* à son égard : Denys la mentionne du bout des lèvres, par souci d'exhaustivité davantage que pour y marquer son adhésion⁴¹⁰. Divers indices permettent de saisir la réticence de l'historien. Il se retranche, tout d'abord, derrière des 'histoires locales' (ἐν ἱστορίαις ἐπιχωρίοις), auxquelles il attribue forcément moins de valeur qu'aux témoignages précédemment cités, ceux de Varron, Zénodote de Trézène et Caton⁴¹¹. D'autre part, le récit tiré des 'histoires locales' contient une contradiction qui a dû embarrasser Denys : les Spartiates qui auraient transmis rigueur et austérité aux Sabins seraient en fait des exilés fuyant eux-mêmes la σκληρότης de la constitution de Lycurgue ! La chose est difficilement concevable⁴¹². Enfin, fidèle à la thèse centrale des *Antiquités romaines*, Denys veut éviter que l'on puisse considérer les Sabins comme intermédiaires entre la Grèce et Rome : les Romains sont Grecs depuis les temps les plus reculés, et s'il leur arrive, comme sous le règne de Romulus, d'emprunter des usages aux Lacédémoniens, ils le font directement, sans une quelconque médiation des Sabins⁴¹³. Ces réticences éprouvées par Denys expliquent pourquoi

⁴⁰⁷ DION. HAL., *AR*, II, 49, 5 : « la passion de la guerre, la frugalité et l'austérité dans toutes les circonstances de la vie ».

⁴⁰⁸ DION. HAL., *AR*, II, 49, 4-5.

⁴⁰⁹ SIL. ITAL., *Pun.*, II, 8 et VIII, 412-415 ; PLUT., *Rom.*, 16, 1 et *Num.*, 1, 3 ; SERV. AUCT., *ad Aen.*, VIII, 638.

⁴¹⁰ Comme l'ont bien remarqué D. MUSTI, *Due volti*, 1985, p. 77-78 et 87 ; E. GABBA, *Dionysius*, 1991, p. 115.

⁴¹¹ Respectivement DION. HAL., *AR*, II, 48, 4 ; 49, 1 ; 49, 2-3. Selon certains Modernes, Denys n'a de ces histoires locales qu'une connaissance indirecte : c'est par le témoignage de Varron, lui-même Sabin et donc bien au fait des traditions de sa terre natale, que l'historien d'Halicarnasse y aurait eu accès (E. GABBA, *Studi* 1, 1960, p. 186, n. 27 ; J. POUCEY, *Origines mythiques*, 1963, p. 161 et 164 ; E. N. TIGERSTEDT, *Legend of Sparta* 2, 1974, p. 100 ; D. MUSTI, *Due volti*, 1985, p. 96 ; D. BRIQUEL, *Denys et les Aborigènes*, 1993, p. 36, n. 43 ; ID., *Tradizione letteraria*, 1996, p. 32, n. 17). Pour d'autres, le médiateur entre Denys et les ἱστορίαι ἐπιχώριοι serait un autre érudit sabin, Caton (C. LETTA, *Italia dei mores*, 1984, p. 433, n. 246 ; ID., *Mores dei Romani*, 1985, p. 30). Rien n'empêche cependant de penser que l'historien d'Halicarnasse ait consulté personnellement ces ouvrages locaux : ses lectures sont vastes, et son goût pour les auteurs peu connus prononcé : voir ci-dessus, p. 35-38 et 41-42 !

⁴¹² Comme l'ont noté E. N. TIGERSTEDT, *Legend of Sparta* 2, 1974, p. 380, n. 34 ; D. MUSTI, *Due volti*, 1985, p. 78 ; D. BRIQUEL, *Dionigi*, 1990, p. 134 ; ID., *Tyrhènes*, 1993, p. 159.

⁴¹³ C. LETTA, *Italia dei mores*, 1984, p. 437-438 ; D. MUSTI, *Due volti*, 1985, p. 78-79 et 88-89 ; D. BRIQUEL, *Tyrhènes*, 1993, p. 157.

il ne présente de la théorie liant la Sabine à Sparte qu’une version ‘minimaliste’, selon laquelle *quelques* colons lacédémoniens se sont intégrés à la communauté sabine *déjà* constituée : Sparte n’est donc pas, en aucun cas, l’ancêtre de la nation sabine⁴¹⁴.

Quoi qu’il en soit de la prudence manifestée par Denys à l’égard de la prétendue influence lacédémonienne sur la sévère Sabine, l’anecdote illustre on ne peut mieux le *topos*, bien ancré dans l’esprit des Anciens, de l’austérité des Spartiates et de leur capacité à maîtriser désirs et pulsions pour la plus grande gloire de la cité. La σωφροσύνη⁴¹⁵ s’affiche ainsi comme la vertu cardinale des Spartiates, et elle est mise à rude épreuve au cours de leur éducation et de leur vie de citoyens⁴¹⁶. Sparte est une cité ‘dompteuse de mortels’⁴¹⁷, où l’idée est répandue que la qualité se forge au milieu des contraintes⁴¹⁸. Denys exploite peu ce *topos* dans son œuvre, mais ne l’ignore pas pour autant. Nous avons vu dans son excursus sur l’origine des Sabins qu’il évoquait la σκληρότης de la législation lycurguénne et du mode de vie lacédémonien⁴¹⁹. À l’extrême fin des *Antiquités romaines*, Denys y fait de nouveau allusion, à travers la question du contrôle social. Tels les censeurs romains, qui veillent au

⁴¹⁴ À côté de cette version de la tradition, il en existe une autre que l’on peut qualifier de ‘maximaliste’, et qui veut que les Sabins descendent directement des colons de Sparte – une façon de conférer à ce peuple italien la noblesse d’une ascendance grecque. Cette version ‘maximaliste’ est proposée par SERV. AUCT., *ad Aen.*, VIII, 638, qui se réfère à Caton (*Orig.*, II, 22 CHASSIGNET = *FRH* 3 F II, 22). Parmi les Modernes, certains admettent que cette version dépend bel et bien du Censeur (J. COLLART, *Varron grammairien*, 1954, p. 229-230, n. 6 ; voir aussi E. GABBA, *Dionysius*, 1991, p. 115, n. 51, qui exprime toutefois des réserves), mais d’autres, avec plus de vraisemblance, rejettent cette attribution (J. POUSET, *Origines mythiques*, 1963, p. 157-173 ; E. N. TIGERSTEDT, *Legend of Sparta* 2, 1974, p. 99-100 et 380-381 ; C. LETTA, ‘Italia dei mores’, 1984, p. 433 ; ID., ‘Mores’ dei Romani, 1985, p. 30-33 ; D. MUSTI, *Due volti*, 1985, p. 94-96 ; M. BONNEFOND-COUDRY, *Mythe de Sparte*, 1987, p. 84, n. 13 ; E. DENCH, *Barbarians*, 1995, p. 87 ; D. BRIQUEL, *Tradizione letteraria*, 1996, p. 30-31). Quoi qu’il en soit de la position de Caton sur les liens entre Sparte et la Sabine, tout indique que la version ‘maximaliste’ est privilégiée par les Sabins eux-mêmes (ainsi PLUT., *Num.*, 1, 5). Probablement leur est-elle utile pour rivaliser avec leurs voisins Samnites, auxquels les Tarentins, soucieux d’affirmer des liens ‘familiaux’ avec les belliqueux montagnards qui les environnent – et de se garantir ainsi leur appui – ont attribué une origine lacédémonienne (sur cette question, on se reportera à l’article classique de E. J. BICKERMAN, ‘Origines Gentium’, 1952, p. 73-74, ainsi qu’aux travaux de E. T. SALMON, *Samnium*, 1967, p. 30 ; E. DENCH, *Barbarians*, 1995, p. 44 et 86-87 ; G. TAGLIAMONTE, *Sanniti*, 1996, p. 23-25 ; D. BRIQUEL, *Tradizione letteraria*, 1996, p. 40 ; ID., *Identité indigène*, 1999, p. 47, n. 58).

⁴¹⁵ Que Platon définit comme τὸ κρατεῖν ἡδονῶν καὶ ἐπιθυμιῶν (PLT., *Conv.*, 196 c : « la maîtrise des plaisirs et des désirs »).

⁴¹⁶ Le phénomène de la cryptie, qui a tellement fasciné les Modernes, est en fait très mal connu (les sources principales sont PLT., *Lois*, I, 633 b-c ; PLUT., *Lyc.*, 28, 1-7 ; ARSTT., fr. 538 ROSE [= PS.-HER. PONT., dans *FGH* 2, p. 210 MÜLLER]). À la lecture des rares témoignages qui nous sont parvenus sur cette institution, certains ont voulu y voir un rite de passage venant couronner, par le meurtre d’un hilote, le processus d’initiation des jeunes Spartiates (H. JEANMAIRE, *Cryptie*, 1913, p. 121-150 ; P. VIDAL-NAQUET, *Chasseur noir*, 1981, p. 161-163 ; J. DUCAT, *Hilotes*, 1990, p. 123-124). Il semble toutefois qu’il soit préférable de voir dans les participants à la cryptie « des sortes de commandos, utilisés aussi bien pour terroriser les hilotes et en éliminer certains que pour des missions de reconnaissance à la guerre » (E. LEVY, *Kryptie*, 1988, p. 252 ; voir aussi M. WHITBY, *Spartans and Helots*, 1994, p. 104-107 ; E. DAVID, *Kosmos of Silence*, 1999, p. 124-125). La rudesse du système éducatif et militaire de Sparte se laisse également entrevoir à travers ce que Xénophon note du sort peu enviable des ‘trembleurs’, les soldats ayant fui au combat (XEN., *Lac. Pol.*, 9, 3-6).

⁴¹⁷ Selon l’expression que Plutarque attribue à Simonide : δαμασίμβροτος (PLUT., *Agés.*, 1, 3).

⁴¹⁸ Voir p. ex. le discours que Thucydide prête à Archidamos, roi de Lacédémone : κράτιστον δὲ εἶναι ὅστις ἐν τοῖς ἀναγκαιοτάτοις παιδεύεται (THC., I, 84, 4 : « celui-là seulement vaut le plus, qui est formé dans les plus rudes contraintes » [trad. J. DE ROMILLY, C.U.F., 1964]).

⁴¹⁹ DION. HAL., *AR*, II, 49, 4.

comportement de leurs concitoyens, les Spartiates les plus âgés ont pour mission de bastonner qui enfreint l'εὐκοσμον de la cité : Λακεδαιμόνιοι δὲ [δόξης ἔτυχον] ὅτι τοῖς πρεσβυτάτοις ἐπέτρεπον τοὺς ἀκοσμοῦντας τῶν πολιτῶν ἐν ὁτῶδῃτινι τῶν δημοσίων τόπῳ ταῖς βακτηρίαις παῖειν⁴²⁰.

Pourtant, malgré ce puissant contrôle des individus par la cité, qui pousse chacun à « interioriser des règles et les appliquer sous peine de se voir exclure de la communauté »⁴²¹, demeurent des zones d'ombre où la conduite des individus se relâche. C'est que, en passant le seuil de sa maison, le citoyen pénètre dans un espace où les lois de Sparte perdent tout pouvoir. Denys le déplore : τῶν δὲ κατ'οἰκίαν γενομένων οὔτε πρόνοιαν οὔτε φυλακὴν ἐποιοῦντο, τὴν αὐλειον θύραν ἐκάστου ὅρον εἶναι τῆς ἐλευθερίας τοῦ βίου νομίζοντες⁴²². Une négligence blâmable aux yeux de Denys, car, si la σωφροσύνη fait figure de vertu civique pour les Spartiates, leur vie privée n'est que licence. Denys condamne particulièrement l'attitude trop permissive de la constitution lacédémonienne en ce qui concerne les femmes⁴²³. Il partage en effet le précepte aristotélicien selon lequel les rapports entre hommes et femmes doivent être l'objet de toute l'attention du législateur : δῆλον ὅτι καὶ πόλιν ἐγγὺς τοῦ δίχα διηρηθῆναι δεῖ νομίζειν εἷς τε τῶν ἀνδρῶν πλῆθος καὶ τὸ τῶν γυναικῶν ὥστ' ἐν ὅσαις πολιτείαις φάυλως ἔχει τὸ περὶ τὰς γυναῖκας, τὸ ἥμισυ τῆς πόλεως εἶναι δεῖ νομίζειν ἀνομοθέτητον⁴²⁴. Lycurgue ne s'est pas conformé à ce principe,

⁴²⁰ DION. HAL., *AR*, XX, 13, 2 = XX m PITTIA : « les Lacédémoniens ont acquis leur réputation pour avoir confié aux Anciens le soin de frapper de leur canne les citoyens qui se tenaient mal dans un lieu public » (trad. S. PITTIA, *Fragments*, 2002, légèrement modifiée). Ce passage pose question aux spécialistes de l'histoire lacédémonienne. Qui Denys entend-il désigner par l'expression πρεσβύτατοι ? Il est impossible de le déterminer, car la répression exercée par ces Aînés n'est attestée par aucune autre source ancienne. S'agirait-il des gérontes, choisis parmi les citoyens de plus de soixante ans (XEN., *Lac. Pol.*, 10, 1-3 ; PLUT., *Lyc.*, 26, 1-8) ? Cela paraît improbable : nulle part il n'est question de leur rôle de censure. Ce sont en effet les éphores qui sont en charge de la 'police des mœurs' dans la cité péloponnésienne (XEN., *Lac. Pol.*, 8, 3) – une magistrature que Denys n'évoque pas davantage ici qu'ailleurs dans son œuvre. Sur cette fonction de l'éphorat, on se reportera désormais à N. RICHER, *Éphores*, 1998, p. 488-489. Quant aux βακτήριαι, ces bâtons par lesquels sont châtiés les contrevenants, on ne sait trop ce qu'ils évoquent : le sceptre royal, dont Hérodote nous apprend que le roi Cléomène faisait grand cas pour frapper ses concitoyens (HDT., VI, 75) ? Ou la scytale des éphores, qui légitime leur pouvoir par sa haute portée symbolique (N. RICHER, *Éphores*, 1998, p. 488-489) ?

⁴²¹ N. RICHER, *'Eukosmon' de Sparte*, 1998, p. 7.

⁴²² DION. HAL., *AR*, XX, 13, 2 = XX m PITTIA : « les Lacédémoniens n'avaient ni souci ni vigilance pour ce qui se passait dans la maison, considérant que la porte de la cour de chacun marquait la frontière de sa liberté de vie » (trad. N. RICHER, *Éphores*, 1998, p. 462, n. 43). Pareil reproche est formulé dans les *Antiquités romaines* à l'encontre des Athéniens : voir ci-dessus, p. 169.

⁴²³ Se faisant ainsi l'écho de nombreux auteurs anciens – concert de voix auxquels se sont joints les Modernes. D'après une étude récente, toutefois, la représentation de Lacédémoniennes 'libérées' doit beaucoup aux auteurs athéniens de la seconde moitié du V^e siècle a.C.n. (notamment Euripide), marqués à la fois par la Guerre du Péloponnèse et par la conscience que la domination des femmes constitue une menace pour la démocratie : E. MILLENDER, *Athenian Ideology*, 1999, p. 355-391.

⁴²⁴ ARSTT., *Pol.*, II, 9, 5 (1269 b 15-19) : « l'État doit évidemment être considéré aussi comme partagé entre la masse des hommes et celle des femmes, si bien que dans toutes les constitutions où la condition des femmes est mal définie la moitié de la cité doit être considérée comme sans lois » (trad. J. AUBONNET, C.U.F., 1968). Voir en parallèle DION. HAL., *AR*, II, 24, 4 et les remarques formulées ci-dessous, p. 337-339.

par négligence ou incapacité⁴²⁵, et il en résulte bien des désagréments pour la cité. Un épisode de l'histoire lacédémonienne vient l'illustrer, que Denys rapporte pour ouvrir le dix-neuvième livre de ses *Antiquités romaines*. L'affaire se passe durant la guerre contre les Messéniens. Le conflit s'éternise – selon Tyrtée, il dure vingt ans⁴²⁶ □ et les femmes de Sparte s'impatientent, refusant d'être abandonnées dans la cité ἄγαμοι et ἄτεκνοι. L'État-Major finit par céder aux prières des Lacédémoniennes, et envoie en ville quelques jeunes gens (τινες [...] νέοι), avec pour mission de s'unir aux premières femmes qu'ils rencontrent (αἱ ἐπιτύχοιεν). Des enfants naissent de ces unions désordonnées et anonymes (τῶν ἀδιακρίτων ἐπιμιξιῶν), qui, devenus adultes, sont surnommés Παρθενίαι, les Fils de Vierges. Une στάσις survient entre ceux-ci et les Spartiates, qui se conclut par l'exil des premiers⁴²⁷ : sur ordre d'Apollon, les Παρθενίαι quittent en effet la cité et gagnent l'Italie pour y fonder Tarente⁴²⁸. Ainsi, la requête des femmes lacédémoniennes de ne pas rester sans enfants, qui pouvait paraître prudente pour une cité plongée depuis de nombreuses années dans la guerre⁴²⁹, est-elle présentée négativement par Denys, qui n'y voit que licence et attribue à l'avidité sexuelle des femmes la responsabilité de la στάσις ultérieure.

L'absence de retenue des Lacédémoniens se manifeste également dans un tout autre domaine, en apparence assez innocent, mais qui déplaît fortement à Denys d'Halicarnasse. Ce

⁴²⁵ Le premier jugement, plus indulgent, est celui de Denys : οἱ δὲ [...] οὔτε ἀφῆκαν ὥσπερ Λακεδαιμόνιοι τὰς τῶν γυναικῶν φυλακὰς (DION. HAL., *AR*, II, 24, 6 : « certains [législateurs] [...] n'ont pas voulu abandonner les femmes sans aucune surveillance, comme à Lacédémone » [trad. J. SCHNÄBELE, *La Roue à Livres*, 1990]). Le second, ouvertement critique, est formulé par Aristote : τὰς δὲ γυναικὰς φασὶ μὲν ἄγειν ἐπιχειρῆσαι τὸν Λυκοῦργον ὑπὸ τοὺς νόμους, ὥς δ' ἀντέκρουον, ἀποστήναι πάλιν (ARSTT., *Pol.*, II, 9, 11 [1270 a 6-8] : « pour les femmes, ils disent que Lycurgue a tenté de les soumettre aux lois mais, comme elles résistaient, il dut y renoncer » [trad. J. AUBONNET, C.U.F., 1968] ; voir aussi la critique adressée par Plutarque au Stagirite : PLUT., *Lyc.*, 14, 2).

⁴²⁶ TYRT., fr. 4, 4-8 DIEHL (= STR., VI, 3, 3 [C 279]).

⁴²⁷ La στάσις est un motif récurrent dans les *Antiquités romaines* pour expliquer une fondation de cité (voir p. ex. I, 31, 2 sur le départ d'Évandrie et des siens). La résolution des στάσεις par le départ de colons constitue un critère d'organisation historiographique du passé : voir A. J. DOMINGUEZ MONEDERO, *Colonización*, 1989, p. 139 ; A. PARADISO, *Stasis a Sparta*, 1994-1995, p. 158.

⁴²⁸ DION. HAL., *AR*, XIX, 1, 2-3 = XIX b PITTIA. Selon la chronologie traditionnelle, la fondation de Tarente se place en 706 a.C.n. ; la guerre évoquée est donc la première Guerre de Messénie. La tradition rapportée par Denys d'Halicarnasse sur les Παρθενίαι est assez semblable, quoi que plus brève, à celle de Strabon, et semble dériver de l'œuvre d'Éphore (*FGrH* 70 F 216 [= STR., VI, 3, 3]). Notons qu'il existe deux autres versions, que l'on peut rattacher à Antiochos de Syracuse (*FGrH* 555 F 13 [= STR., VI, 3, 2]) et à Aristote (fr. 611, 57 ROSE [= Cod. Vatic. 997 Bombyc.]). La tradition retenue par Denys se révèle très hostile aux Tarentins, nés de la licence spartiate, et semblant n'avoir retenu que les défauts de leur métropole (voir p. ex., sur la décadence de leurs mœurs, DION. HAL., *AR*, XIX, 4, 2 = XIX h PITTIA ; XIX, 5, 2-3 = XIX k PITTIA ; XIX, 8, 1 = XIX o PITTIA ; voir aussi, sur leur manque de courage au combat, XX, 3, 1 = XX c PITTIA). Le lecteur ne peut que constater combien la vision des Tarentins offerte par les deux derniers livres des *Antiquités romaines* est négative, et basée davantage sur des caractérisations morales que politiques (M. T. SCHETTINO, *Tradizione annalistica*, 1991, p. 20-21). Il faut noter toutefois que la condamnation de l'amoralité des Tarentins est un lieu commun de la littérature grecque : PLT., *Lois*, I, 637 b ; THPP., *FGrH* 115 F 100 (= ATHEN., IV, 166 e-f) ; STR., VI, 3, 4 (C 280). Sur les Παρθενίαι, on se reportera à M. CORSANO, *Sparte et Tarente*, 1979, p. 113-140 ; CL. CALAME, *Mythe et histoire*, 1996, p. 137-138 ; I. MALKIN, *Méditerranée spartiate*, 1999, p. 168-171.

⁴²⁹ C'est ce que note Strabon, qui, comme Denys, suit la version d'Éphore, mais insiste sur le danger du dépeuplement de Sparte (STR., VI, 3, 3 [C 279] : κίνδυνος [...] λειπανδρῆσαι τὴν πατρίδα). Sur la question de l'oliganthropie spartiate, voir ci-dessous, p. 197-199.

sont les Lacédémoniens, remarque-t-il dans un célèbre excursus sur les jeux romains, qui ont introduit dans les compétitions athlétiques l'usage pernicieux de courir nu. Auparavant, ainsi que Denys le déduit de passages de l'*Iliade*, il était de coutume parmi les Grecs de courir la taille ceinte d'un vêtement ; mais un Lacédémonien, Acanthos, a abandonné cette sage pratique, et les Grecs unanimes l'ont bientôt suivi. Dès lors, affirme Denys, il faut bien constater que les Romains conservent mieux que les Grecs les traditions helléniques les plus anciennes⁴³⁰. Le thème de la nudité des Spartiates apparaît assez fréquemment dans les textes anciens, le plus souvent sans aucune connotation péjorative⁴³¹. Si Denys pour sa part accorde tant d'importance à un fait d'allure insignifiante, allant jusqu'à préciser le nom du premier coureur à s'être dévêtu et la date du forfait, c'est qu'il considère l'événement révélateur de la grécité originelle des Romains et de leur supériorité morale sur les Grecs en général, et les Lacédémoniens en particulier.

* *
*

Le jugement exprimé par Denys sur la politique intérieure lacédémonienne apparaît donc contrasté. Si certaines institutions trouvent grâce à ses yeux et sont transposées, par l'intermédiaire d'un Romulus qui s'inscrit dans le sillage lycurgéen, au cœur de la constitution romaine, d'autres en revanche, comme le partage peu équitable des citoyens, sont critiquées. Néanmoins, Denys n'insiste pas sur les questions qui dérangent, et son tableau des institutions spartiates se révèle globalement assez positif. Le ton se durcit avec l'évocation des mœurs. Denys ne partage pas pleinement l'*opinio communis* qui fait de Lacédémone la cité la plus austère du monde grec. À ses yeux, la *σωφροσύνη* respectée au niveau collectif n'a aucune emprise sur la vie des individus, dont les *Antiquités romaines* déplorent la dissolution en égrenant quelques exemples significatifs.

⁴³⁰ DION. HAL., *AR*, VII, 72, 2-4. Voir aussi ci-dessus, p. 134 et 182.

⁴³¹ L'auteur de la *Constitution de Lacédémone* voit même dans la nudité des Spartiates la preuve de leur austérité et de leur sobriété (XEN., *Lac. Pol.*, 7, 3). Voir aussi p. ex. THC., I, 6, 5 ; PLUT., *Lyc.*, 14, 4 et 7 ; 15, 1.